Résumés thèses présentées au prix de thèse 2017

1. **Mathieu BEGHIN**, ***Organisation et développement du territoire aux abords d'une cité : Amiens et ses faubourgs (1059-1520)*.** Thèse d'histoire médiévale sous la codirection de Philippe RACINET et Pascal MONTAUBIN, Université de Picardie Jules Verne, soutenue à l'Université de Picardie Jules Verne le 12 décembre 2016.

À partir du cas d'Amiens, richement documenté par les archives et les données archéologiques, cette thèse fournit des clefs pour comprendre l'occupation humaine et l'urbanisme aux abords d'une cité d'origine romaine, depuis le milieu du XI^e^ siècle, lorsque le réveil urbain devient manifeste, jusqu'au début du XVI^e^ siècle, quand de nouveaux faubourgs germaient tandis que les anciens étaient désormais inclus dans une enceinte fortifiée récente. Durant cette période, Amiens constituait un centre de pouvoir économique, politique et religieux important du Nord de la France et sa position géographique en faisait une des portes septentrionales du domaine royal, avec une importance stratégique croissante durant les guerres des XIV^e^-XVI^e^ siècles.

La thèse s'intéresse moins au noyau urbain *intra muros* original qu'aux faubourgs qui l'entouraient rives droite et gauche de la Somme, à la subordination de ces derniers, mais aussi à leur interdépendance, tant dans l'économie, les questions de défense, la gestion municipale, la salubrité publique, les évolutions démographiques et la sociabilité à l'échelle de toute l'agglomération.

Nécessaire à la ville, les faubourgs fonctionnaient comme des réserves humaine, alimentaire et matérielle et comme des espaces de transition entre zones urbaine et rurale. Ils ne doivent pour autant pas être considérés comme de simples compléments à la ville, mais bien comme des entités à part entière qui accueillaient des équipements urbains et devenaient progressivement des lieux de la sociabilité citadine.

Parti du constat que les faubourgs préindustriels appartiennent aux parents pauvres de l'histoire urbaine alors qu'ils deviennent un espace de plus en plus concerné par les aménagements de la ville actuelle, il est apparu que l'amélioration de la connaissance de ce territoire représenterait un enjeu scientifique majeur, autant pour les historiens et les archéologues, que pour les géographes et les urbanistes.

Les objectifs de la recherche menée sont de définir et de comprendre les faubourgs sur une période longue, mi XI^e^-début XVI^e^ siècle, qui correspond à un espace-temps durant lequel un nouveau modèle de ville apparaît et se développe à l'échelle de l'Occident.

La méthodologie employée s'appuie sur l'interdisciplinarité afin de disposer de suffisamment de données pour analyser ce fait urbain de la manière la plus complète possible, et sur une mise en parallèle constante des faubourgs et de la cité *intra muros* pour saisir au mieux les rythmes d'évolution et de rétraction de la ville dans son ensemble. En outre, les travers que peut amener une étude monographique sont évités grâce à une confrontation systématique des résultats obtenus à différentes

échelles (régionale, nationale et européenne) pour déterminer si le constat observé est spécifique à Amiens ou commun avec d'autres villes.

Le questionnement mené se présente en trois axes majeurs, chacun subdivisé en plusieurs sous-axes, et a pour dessein de comprendre ce qu'étaient les faubourgs à travers l'étude de leur évolution, de leur fonctionnement et des liens qu'ils entretiennent entre eux et avec la cité.

Le souci de mener une étude dans un cadre logique d'évolution de l'urbain impose l'adoption d'un plan chronologique divisé en trois grandes parties, correspondant chacune à une phase d'évolution majeure des faubourgs amiénois. S'étendant de 1059 à 1346, la première d'entre-elles est consacrée à l'étude du cycle de croissance urbaine qui voit apparaître et se développer plusieurs faubourgs. La seconde s'intéresse à la période allant de 1346 à 1471, c'est-à-dire à une phase de rétraction, de mutation et de stagnation de la ville et de ses quartiers périphériques face aux troubles de la guerre de Cent Ans. La dernière phase, 1471-1520, correspond à un temps de recomposition et de développement progressif de nouveaux faubourgs.

Le croisement systématique des données, la multiplication des approches et la réflexion pluridisciplinaire permettent d'examiner au plus près de la réalité observable et reconstituable les origines des faubourgs, aspect généralement peu renseigné, et ainsi mieux saisir les phases d'évolution et les composantes de ces quartiers périphériques. Les faubourgs se présentent comme un espace en constante évolution selon un mouvement binaire de dilatation et de rétraction calqué sur celui de la cité. La constance de ce mouvement assure la conservation plus ou moins partielle du parcellaire antique qui sert de base à l'occupation des proches abords de l'ancien *castrum* dès les VIII^{e}-IX^{e} siècles au nord du bras majeur de la Somme et aux X^{e}-XI^{e} siècles au sud de celui-ci.

La colonisation du fonds de vallée sous la forme d'un faubourg-rue, le long de l'ancienne *via Agrippa* autour de laquelle Amiens était née plusieurs siècles auparavant, est à mettre en lien avec l'exploitation des multiples bras de ce fleuve. Par effet d'étalement, cette occupation permet de mettre en connexion la cité avec deux noyaux de peuplement situés outre Somme, sans doute nés vers les X^{e}-XI^{e} siècles d'une politique seigneuriale de mise en exploitation des milieux agricole et maraîcher.
Le modèle du faubourg-rue est aussi observable au sud de la Somme mais, alors qu'au nord du fleuve il résulte de contraintes liées au milieu humide et marécageux, il est ici le fait d'un étalement urbain progressif et non contrôlé le long d'un axe sortant de la cité. L'occupation *extra muros* de ce secteur se présente également sous la forme de lotissements programmés prenant très largement appui sur les vestiges du parcellaire de la ville antique. Leur création est à mettre en lien avec l'essor des campagnes qui profite à l'accroissement d'Amiens et qui contribue au développement du réseau paroissial qui est achevé avant la fin du XII^{e} siècle.

Véritables poumons économiques de la ville, les faubourgs du fonds de vallée sont protégés par une extension d'enceinte dès la fin du XII^{e} siècle, devenant ainsi des quartiers *intra muros*. Pour des questions d'ordre stratégique et technique liées aux contraintes du milieu les faubourgs les plus septentrionaux demeurent *extra muros*, ce qui amplifie leur caractère rural autour d'activités de

culture, d'exploitation et de transformation. En revanche, leurs homologues méridionaux, également *extra muros*, disposent d'attributs et d'une proximité des pôles économique, religieux et de commandement qui leurs offrent une composition plus urbaine.

Le développement de la cité et de ses quartiers périphériques connaît quelques accros liés à plusieurs épisodes de forte mortalité dès le tournant des XIII^{e}-XIV^{e} siècles, puis, vers 1346-1349, un important ralentissement suite à l'intensification de la guerre de Cent Ans et l'arrivée de la Peste noire. C'est durant cette période que les faubourgs méridionaux sont à leur tour dotés d'une enceinte, mais contrairement à ceux du fonds de vallée, ils ne sont pas absorbés par la cité et les deux systèmes défensifs restent distincts.

L'arrêt net mais temporaire du développement d'Amiens *intra* et *extra muros* intervient suite au coup de main du parti Navarrais sur la ville, en 1358. Bien moins importantes que ce que les chroniqueurs de l'époque puis les érudits locaux ont affirmé, les destructions amenées par cet épisode ne provoquent pas l'abandon des faubourgs méridionaux mais donne lieu à leur remodelage. L'occupation s'y restructure assez rapidement à proximité des portes de la cité et le long des axes majeurs qui en sortent. De leurs côtés, les faubourgs septentrionaux ne sont physiquement affectés que par les destructions préventives des abords de l'enceinte, intervenus pour sécuriser la ville après l'épisode de 1358. Toutefois, leur expansion connaissant un fort ralentissement, certaines occupations *extra muros* ne parviennent pas à atteindre un développement suffisant pour être considérées comme des faubourgs.

Ces temps difficiles contribuent à amplifier la ruralisation de ces quartiers périphériques mais, disposant d'équipements de type urbain servant à l'ensemble de la ville (marchés, établissements religieux et hospitaliers, collège et cimetière interparoissial) et bénéficiant d'un certain dynamisme économique amené par la présence d'axes majeurs de transit pour la ville, plusieurs des faubourgs sud conservent un caractère urbain plus prononcé.

Bien qu'entravés par les difficultés politique, économique et sanitaire, les prémices d'un redressement des faubourgs sont observables à partir des années 1380 à travers plusieurs initiatives privées. Le repeuplement et la reconstruction des abords de la cité prennent réellement place lorsque la politique de remise en état de la ligne de fortification des faubourgs, initiée au tournant des années 1410-1420 par l'autorité royale et concrétisée par le pouvoir bourguignon, contribue à l'installation durable de nombreux réfugiés Normands dans les faubourgs sud. Ce double mouvement de sécurisation et de repeuplement est soutenu par l'échevinage qui réorganise la défense de ces quartiers et y développe des équipements collectifs publics, ce qui permet leur plein épanouissement entre 1450 et 1470.

Même si le redressement est long et les entraves nombreuses, les faubourgs sont toujours considérés comme des entités à part entière de la ville que le pouvoir scabinal cherche à conserver dans la vie économique et civique de la société urbaine en y maintenant des aménagements et des

pratiques économiques au service des Amiénois, mais aussi en y organisant des festivités urbaines et en veillant au maintien d'un encadrement religieux.

En tant que ville de marche âprement disputée par les rois de France et les ducs de Bourgogne, Amiens est de nouveau confrontée à la guerre après son ralliement définitif à la couronne royale en 1471. Ce changement de camp est immédiatement suivi d'un siège qui endommage fortement les faubourgs du sud-est de la ville. Bien que se soldant par l'échec de l'assiégeant, l'opération militaire laisse place à une série de mesures édictées par le pouvoir royal qui changent profondément la configuration d'Amiens et de ses faubourgs. Afin d'améliorer la défense de cette cité qui représente un verrou sur la frontière nord du royaume de France, les proches abords sont détruits de manière préventive pour les sécuriser et pour permettre la remise en état puis la modernisation des fortifications.

La capacité défensive d'une ville reposant également sur le nombre de ses combattants, le pouvoir royal profite de ces destructions pour accentuer le peuplement de la ville en promettant aux faubouriens expulsés de les reloger et de leurs accorder des avantages financiers s'ils s'installent durablement dans les faubourgs méridionaux ; avantages également accordés aux populations picardes qui s'étaient réfugiées à Amiens si elles en faisaient de même. Une fois la ville suffisamment repeuplée, le pouvoir royal ordonne le démantèlement de la portion d'enceinte séparant la cité de ses faubourgs sud afin que ne subsiste plus qu'un seul et unique périmètre fortifié, moins coûteux et plus facile à entretenir et à défendre.

Malgré cette extension, la croissance démographique continue de croître et les embryons de peuplement *extra muros* préexistants se renforcent, alors que de nouveaux émergent, donnant ainsi naissance à des faubourgs. Ces derniers se retrouvant détachés de la cité par une zone *non aedificandi* et étant plus éloignés des pôles de dynamisme et de commandement, ils présentent un caractère beaucoup plus rural, tant dans leurs populations, leurs activités que dans leurs dénominations. Ces aspects nécessitent alors une redéfinition du concept de faubourg puisqu'il ne s'agit plus d'une extension bâtie hors les murs physiquement reliée à la ville. À partir de ce moment, ces occupations sont exclusivement *extra muros* et grignotent davantage la banlieue pour se développer, incorporant ainsi des hameaux et des villages qui deviennent à leur tour des faubourgs par effet d'étalement urbain.

Concernant les acteurs de l'aménagement faubourien, la révolte communale de 1117 fixe durablement le pouvoir temporel entre les mains de cinq grands seigneurs (l'évêque et de son vidame, le chapitre cathédral, le comte – qui devient le comte-roi dès 1185 – et la commune). Cette multiplication des détenteurs du pouvoir se retrouve aussi à travers la grande diversité des seigneurs censiers de la ville, puisque trente institutions et grands personnages laïcs ou ecclésiastiques ont pu être identifiés. Toutefois, ces seigneurs justiciers et censiers restent fixes entre les XII^{e} et XVI^{e} siècles.

Plusieurs de ces grands propriétaires terriens lotissent leurs réserves foncières face à l'augmentation démographique, contribuant ainsi à l'émergence de faubourgs. Parmi ces acteurs, seuls

l'évêque et le chapitre cathédral semblent être à la fois des seigneurs temporels et censiers importants car les principaux promoteurs des faubourgs sont des acteurs privés, grandes abbayes ou hôpitaux, sans juridiction en dehors de leurs établissements. En outre, ils sont les seuls à pouvoir mener une politique d'affirmation de leurs prérogatives seigneuriales – avec l'échevinage qui prend à ferme les pouvoirs d'urbanisme et de police du comte-roi dès 1292 –, ce qui leur permet de contrôler l'évolution urbaine dans leurs juridictions respectives.

L'étude de l'encadrement des projets constructifs met en lumière le rôle des seigneurs censiers dans le relèvement des faubourgs à partir de la fin du XIV^{e} siècle, ainsi que le soutien apporté par le pouvoir scabinale à cette entreprise. Le rôle déterminant de la population en tant que propriétaire ou simple locataire d'un bien durant les phases d'apparition et de croissance des faubourgs aux XII^{e}-XIII^{e} siècles, mais surtout à l'occasion de leur relèvement aux XIV^{e} et XV^{e} siècles, apparaît aussi nettement. La pratique de l'évergétisme puis l'établissement de clauses locatives, la constitution de requêtes collectives ou encore l'installation d'équipements privés modernes, avant même que ceux-ci ne soient rendus obligatoires par l'autorité scabinale, sont pour beaucoup le fait de faubouriens désireux d'améliorer leur environnement.

L'embellissement, l'assainissement et la sécurisation des faubourgs sont soutenus par l'échevinage qui y développe des équipements collectifs et édicte des mesures de sécurisation dès le début du XV^{e} siècle, tout comme il avait commencé à le faire pour la ville *intra muros*. Cette politique de relèvement et d'amélioration qui se limite aux seuls quartiers périphériques situés au sud de la Somme permet de préparer leur fusion avec le reste de la cité à partir de 1476. Le pouvoir scabinal profite en effet de cette modification paysagère exigée par l'autorité royale pour faire de cet espace la vitrine de la modernité, de la puissance et de la beauté d'Amiens. En parallèle, l'échevinage cherche à lotir des parcelles de marais délaissées par les Amiénois pour accompagner le phénomène d'accroissement de sa population, tout comme l'Hôtel-Dieu et l'abbaye Saint-Jean le faisaient avec leurs réserves foncières. Cependant, face à l'opposition d'autres seigneurs censiers ces projets rencontrent plus ou moins de succès.

La forte diversité de la population faubourienne, en grande partie due à l'installation de réfugiés et à une pluriactivité essentiellement tournée vers l'exploitation du milieu et la transformation de ses ressources, est générale à l'ensemble des faubourgs amiénois. Toutefois, ceux situés au sud de la Somme accueillent une population résidente plus citadine et proposent davantage de services aux Amiénois comme aux voyageurs, attestant d'une urbanité et d'un dynamisme plus marqué de par la proximité des pôles économiques, cultuels et de commandement.

Il apparaît que ces quartiers sont pleinement intégrés au système économique amiénois et que l'échevinage veille à la stricte application de la réglementation des métiers dans la cité comme dans les faubourgs. Les produits et les marchandises cultivés, élevés, extraits et transformés issus de ces

territoires sont destinés aux marchés amiénois pour une consommation locale ou une exportation. Par conséquent, ils doivent être aux normes et consommables pour ne nuire ni à la santé publique ni à la bonne renommée de la ville lorsqu'ils sont exportés. En cela, les faubourgs se présentent comme une réserve sans laquelle la ville ne peut vivre, mais cette affirmation vaut également dans l'autre sens, les faubourgs ne peuvent survivre si la ville ne consomme pas ou n'écoule pas ses productions. En outre, ce système d'interdépendance contribue à ce que les faubourgs ne soient pas des zones de non-droit et ne bénéficient pas non plus d'une quelconque indépendance administrative. Les faubouriens sont soumis aux mêmes contraintes que les citadins et bénéficient des mêmes avantages en dehors de rares exceptions.

L'étude du cas d'Amiens permet d'éclairer l'évolution d'une ville de marche à travers ses quartiers périphériques entre deux phases majeures de développement urbain au sein desquelles elle acquière une importance stratégique qui influe beaucoup sur la physionomie et la composition de ses faubourgs. La multiplication des angles d'approche et le recours à la pluridisciplinarité fournissent les clefs pour identifier et comprendre les mécanismes d'occupation et d'urbanisme des abords de la cité. Cette méthodologie a ainsi permis de mettre en évidence les similitudes d'évolution entre la ville des XI^{e}-XIII^{e} siècles et celle de la fin XV^{e}-début XVI^{e} siècle. Cette approche méthodologie permet aussi de clarifier l'interdépendance qui existe entre la cité et ses faubourgs qui sont à considérer comme des entités à part entière de la ville.

2. Chloé CAPEL : ***Sijilmassa et le tafilalt (VIIIe-XIVe siècle) : sur l'histoire environnementale, économique et urbaine d'une ville médiévales des marges sahariennes.*** Thèse d'archéologie sous la direction de Jean Polet, Université de Paris I, soutenue à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 8 juin 2016.

Il s'agit d'une thèse d'archéologie portant, de manière monographique, sur la ville oasienne caravanière médiévale de Sijilmassa (aujourd'hui localisée en territoire marocain), le plus célèbre, et sans doute également le plus important d'un point de vue politique et économique, des comptoirs marchands d'Afrique du Nord du temps du commerce aurifère transsaharien. L'objectif de ce travail de recherche était de dépasser, par l'enquête archéologique, les connaissances acquises sur cette cité majeure de l'histoire médiévale, jusqu'à ce jour essentiellement documentée par le biais des seules sources écrites. Par ce changement de paradigme méthodologique, cette thèse se veut participer à l'écriture d'une nouvelle histoire de cette puissante ville médiévale et de son vaste oasis (le Tafilalt), non plus seulement en s'attachant à sa trame politique et dynastique, mais avant tout en éclairant son histoire environnementale, économique et urbaine. En s'appuyant sur un travail de terrain mené au Maroc sur le site archéologique saharien et à ses alentours, mais aussi sur l'exploitation d'un fonds

d'archives archéologiques totalement inédit conservé aux USA, cette réflexion doctorale a été menée à bien avec le soutien des autorités marocaines du Patrimoine et avec le concours de Ronald Messier, professeur d'histoire de l'Islam à l'université américaine de MTSU (Tennessee) et ancien directeur du programme archéologique *Moroccan American Project at Sijilmasa* (1988-1998).

1 – Contexte historique et historiographique de la recherche : le fait urbain au Sahara

Le Sahara a connu, dans le courant du I^er^ millénaire de notre ère, l'essor d'un très important trafic commercial, rendu possible par l'introduction dans la région aux environs de l'époque romaine du dromadaire, seul capable de traverser les immensités arides du plus grand désert du monde. Ce réseau d'échanges reliait ainsi le Maghreb et le Sahel mais au-delà également l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique forestière avec comme premier but commercial celui de drainer l'or produit dans les hautes vallées du Niger et du Sénégal vers les Etats consommateurs du métal précieux, installés sur les rives de la Méditerranée. En effet, le Proche-Orient et ses califats islamiques, puis l'Europe et ses systèmes monarchiques en construction, se trouvèrent à l'aube de l'ère médiévale largement dépourvus de ressources aurifères locales et eurent ainsi à développer de tentaculaires réseaux d'approvisionnement pour se procurer le précieux métal dont les principaux gisements connus se situaient à cette époque en Afrique sahélienne. Aux côtés de l'or, circulaient également le sel, les métaux cuivreux, les esclaves, l'ivoire, les bois et animaux rares, les objets manufacturés et les épices, provoquant l'enrichissement notoire de familles de négociants et de pouvoirs politiques, aussi bien au nord qu'au sud du Sahara. Ce trafic connut un recul considérable – sans pourtant jamais disparaître – à la fin du Moyen-Âge avec la redécouverte de gisements d'or en Europe orientale, encouragée par le renouvellement des moyens techniques d'exploitation minière, puis avec la découverte des Amériques.

C'est en lien avec l'essor de ce commerce qu'est apparu un phénomène assez généralisé de fondations urbaines touchant, tout au long de l'époque médiévale, les deux rives du grand désert. Certaines de ces villes (Awdaghost en Mauritanie, Nûl au Maroc, Maranda au Niger, Zawîla en Libye, Tadmakka au Mali etc.) ont disparu aujourd'hui avec la fin de leur raison d'être, à savoir la fin des grands systèmes caravaniers transsahariens. D'autres (comme Gao et Tombouctou au Mali, Agadez au Niger, Oualata et Ouargla en Mauritanie, Ghadâmes en Libye etc.) ont connu, au fil de l'histoire, de profondes évolutions et sont encore peuplées aujourd'hui. C'est le cas de Sijilmassa, devenue aujourd'hui Rissani, dans le sud-est du Maroc, objet de ma recherche doctorale en archéologie.

La recherche française peut se prévaloir d'avoir participé au développement des études sahariennes, tout particulièrement dans les années 1950 à 1980. Parmi les thèmes abordés, ceux des échanges commerciaux et des villes comptoirs intégrées à ces réseaux d'échanges ont beaucoup questionné les chercheurs et ont donné naissance à une importante littérature scientifique, fondée en grande majorité sur l'exploitation des sources textuelles médiévales en langue arabe, prolixes sur le sujet. Au sein de cette production, la recherche archéologique représente néanmoins une part infime des travaux, à

l'exception notoire des deux grands programmes archéologiques franco-mauritaniens de Tegdaoust (1960-1972) et de Koumbi Saleh (1972-1981). Ce déséquilibre entre études historiques et études archéologiques sur le thème des routes et des centres caravaniers du Sahara a pour conséquence que très peu d'éléments sont à ce jour connus de la physionomie de ces villes, de la culture matérielle de ces groupements humains, de la chronologie de leurs occupations et de l'organisation économique et sociale de ces populations.

Ainsi, aborder la question des cités caravanières sahariennes et du commerce transsaharien médiéval, thèmes déjà abondamment discutés par nos aînés, par le prisme des données et des questionnements archéologiques offre à l'étude de ces sociétés une respiration nouvelle, propre à documenter des pans entiers de leur histoire qui échappent aux textes et donc à mieux comprendre ce processus d'urbanisation au Sahara médiéval. Les travaux de terrain très récents de l'archéologue britannique Sam Nixon sur la cité caravanière de Tadmekka au Mali, menés dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenue en 2008 à Londres, soulignaient bien, à la vieille d'engager mes propres travaux sur ce thème, la pertinence d'une telle démarche. C'est ce changement de paradigme méthodologique qui est l'origine de l'engagement de ma thèse de doctorat.

2 – Problématiques et modalités de la recherche doctorale

Le choix de Sijilmassa (Maroc) comme point d'ancrage de cette étude s'est imposé principalement en raison de l'existence d'un important corpus documentaire inédit et accessible. Entre 1988 et 1998, un programme archéologique de grande ampleur, le Moroccan-American Project at Sijilmasa (MAPS) s'est en effet déroulé, à Sijilmassa, sous la supervision du professeur américain Ronald Messier (MTSU). A l'issue de six campagnes de terrain, alliant fouilles sur cet immense tell archéologique de 130 hectares, mais aussi études environnementales et prospections, une abondante documentation scientifique a été produite, intégrant des documents écrits, des documents graphiques et de très nombreuses photographies pour un total de près de 10 000 pièces exploitables. La consultation préliminaire de ce fonds d'archives, conservé aux USA, a rapidement révélé un immense potentiel scientifique qui n'avait à ce jour pas été exploité à la hauteur des résultats obtenus par cette mission. La seconde raison ayant arrêté le choix de Sijilmassa était le caractère accessible du site, dans des conditions matérielles confortables et peu onéreuses, deux paramètres importants pour la conduite d'un travail de terrain individuel en dehors de tout cadre de programmes collectifs. C'est ainsi qu'entre 2011 et 2013, en parallèle de l'exploitation des documents d'archives du MAPS, j'ai réalisé plusieurs campagnes de prospections extensives sur le site archéologique de Sijilmassa et dans ses environs immédiats (zone oasienne représentant 150 km² d'espaces agricoles toujours exploités de nos jours et plaine désertique alentour) permettant une meilleure compréhension de l'environnement naturel du site principal mais aussi la découverte de plusieurs gisements archéologiques périphériques inédits. L'association, la combinaison et la confrontation des différents types de données ainsi obtenues,

celles, micro-locales, tirées des archives, et celles, à l'échelle du site archéologique et de son environnement proche, tirées des observations de surface, ont permis, en plus de l'exploitation des sources textuelles, la construction de la réflexion doctorale.

Vue générale des ruines se dressant au nord du tell archéologique principal de Sijilmassa (cliché C. Capel)

3 – Résultats synthétiques de la recherche doctorale : Sijilmassa, modèle urbain saharien ?

Etudier la ville médiévale saharienne de Sijilmassa par le biais des données archéologiques, et non plus à partir des seules sources textuelles, a constitué un changement de paradigme jusqu'alors peu exploité. Percevoir cette cité saharienne et son oasis par le biais de données intrinsèques, et non plus uniquement par la perception qu'en avaient les voyageurs, les géographes et les chroniqueurs venus de l'extérieur, permettait pourtant un renouvellement important des questionnements et des connaissances au sujet du célèbre carrefour caravanier du sud marocain. Cette approche a abouti au développement d'une quinzaine de thématiques différentes – sur l'écologie, le climat, l'agriculture, l'irrigation, l'élevage, l'exploitation des sols, l'architecture, la trame urbaine, la défense du territoire, la démographie, l'art, l'artisanat, la politique, le fait religieux, le commerce – qu'il est possible de synthétiser en deux principaux axes d'étude : l'histoire environnementale de la cité et l'histoire urbaine du site archéologique. Cette réflexion met en évidence de grandes dynamiques, économiques, écologiques, démographiques et sociales, permettant d'expliquer la place prépondérante qu'a acquis, durant toute l'époque médiévale, cette cité dans l'histoire du commerce africain et de mieux cerner ses processus d'émergence, de déclin et de transformation.

La première moitié de ma thèse a permis une relecture de l'histoire de Sijilmassa par le prisme des données archéo-environnementales et de souligner une réelle corrélation entre le développement de la ville, son mode de fonctionnement, sa santé économique également, et la nature de ses conditions environnementales. Les variations climatiques, jusqu'alors jamais prises en considération dans l'étude

de la cité, pèsent ainsi d'un poids certain dans les grandes impulsions historiques qu'a connues la ville. A titre de simple exemple – mais ceux-ci sont nombreux -, la fondation même de Sijilmassa pourrait être une conséquence d'une nette péjoration environnementale, ayant poussé, au cours du VIII^{e} siècle, les populations pastorales des environs à se rassembler dans la niche écologique du Tafilalt. L'étude du territoire de Sijilmassa a également démontré l'intelligence de la structuration socio-économique de la ville médiévale, notamment en termes d'agriculture, optimisée mais parfaitement mesurée au regard des conditions environnementales contraignantes : cette démarche a transformé un bassin d'érosion saharien de prime abord assez inhospitalier en un modèle de développement écologique durable. Toute modification du système médiéval entraîne nécessairement une rupture de l'équilibre oasien et un déclin certain du site, comme cela est survenu à l'aube de l'ère moderne avec la dégradation des solidarités communautaires, ou encore comme cela se produit de nos jours, depuis la modernisation inappropriée de l'agriculture dans les années 1970. Cette approche environnementale a en outre permis une importante découverte en termes de savoir-faire agricoles médiévaux. Elle a en effet démontré la pratique, à Sijilmassa, d'une agriculture fortement excédentaire, obtenue grâce une maîtrise remarquable de l'irrigation et de la gestion des sols, et dont l'origine remonte au Haut Moyen-Âge. La réflexion engagée par la suite sur ce thème de l'excédent agricole a abouti à la mise en évidence de l'existence à Sijilmassa d'une programmation économique de grande ampleur destinée à attirer, et de loin, les acteurs du commerce transsaharien, certains de toujours trouver dans cette oasis de quoi nourrir leurs hommes et leurs milliers de bêtes pour les longues semaines de traversée du désert. **L**a place majeure détenue par Sijilmassa, de longs siècles durant, dans le trafic commercial africain n'est ainsi pas le fruit d'une localisation fortuite de la ville sur les itinéraires marchands mais bien celui d'une construction économique à l'initiative de sa propre population, dont l'agriculture semble avoir été la clé de voûte. L'étude approfondie de l'environnement géologique et pédologique de Sijilmassa a par ailleurs révélé que la ville était un important centre de production en ressources minérales et métalliques, deux produits primordiaux dans le cadre des échanges transsahariens. Cet aspect de l'économie était jusqu'alors largement ignoré des sources textuelles. L'étude archéo-environnementale de Sijilmassa et de sa proche région a enfin permis de proposer un modèle théorique de dispersion de l'habitat médiéval au Tafilalt et ainsi de mettre en évidence des règles sociales, économiques et écologiques présidant à la localisation des gisements archéologiques. Ce modèle pourra permettre à l'avenir d'orienter l'implantation des travaux de fouille sur le site.

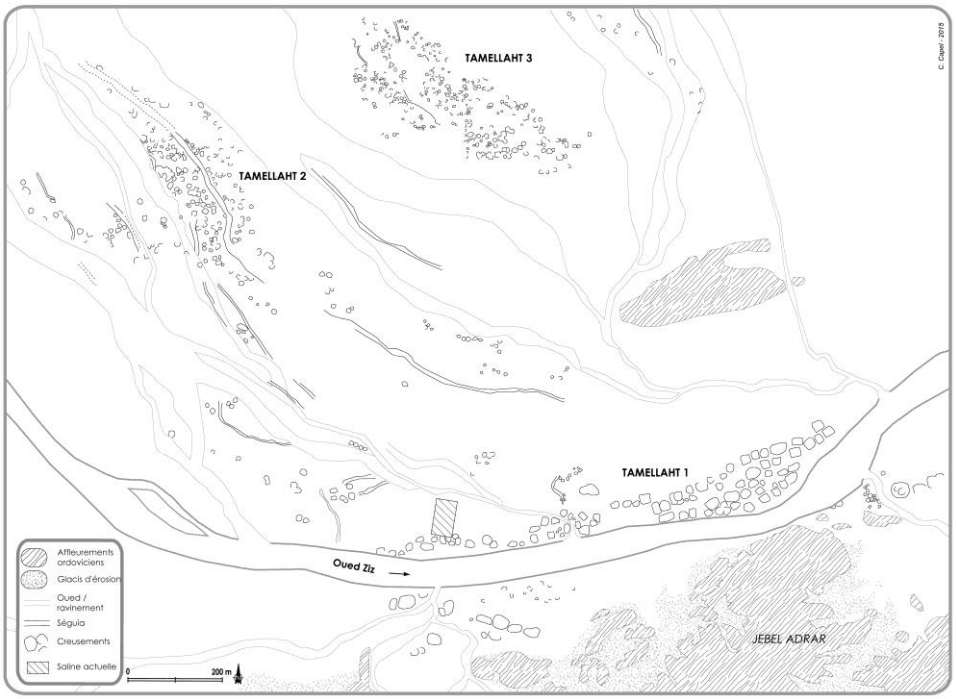

Plan des salines médiévales de Tammelaht, découvertes lors des prospections archéologiques menées aux environs de Sijilmassa (document C. Capel)

La seconde moitié de ma thèse revient sur un réexamen chronologique de l'histoire de la cité en croisant les données textuelles, bien connues, aux données de l'archéologie, majoritairement inédites. Cette réflexion s'ouvre par la proposition d'une trame historique renouvelée de l'émergence de la ville mettant en valeur le rôle des populations locales et des contraintes environnementales dans ce processus plutôt que celui des aspirations religieuses musulmanes et des migrations orientales, tel que véhiculé par la vulgate historique. Cette réflexion relit également les premiers siècles d'existence de Sijilmassa à la lumière des dynamiques politiques ayant traversé à cette époque l'ensemble de la région nord-africaine. En sortant ainsi la ville de l'isolement culturel et social dans lequel elle est souvent maintenue pour son étude, cette approche a abouti à formuler une hypothèse de travail très audacieuse qui reconsidère totalement sa date d'apparition. Cette hypothèse est de faire de Sijilmassa **une** ville nouvelle de fondation princière construite au début du IX^{e} siècle et non pas une cité marchande progressivement née des sables, dans le courant du VIII^{e} siècle, autour d'une communauté de dévots musulmans. L'écart de quelques décennies séparant ces deux dates s'expliquerait par le fait que la date de fondation officielle avancée par les textes correspondrait non pas à l'émergence de la ville de Sijilmassa mais à celle du pouvoir politique du clan berbère à l'origine de la fondation de la cité. Le travail mené sur les textes et les données archéologique permet ensuite d'aborder la question de Sijilmassa aux périodes almoravide et almohade (XI^{e}-XIII^{e} siècles), époque durant laquelle la cité perd son indépendance politique. Cette période est marquée par une emprise réelle de Marrakech sur la ville saharienne – motivée par le contrôle des ressources aurifères – se manifestant physiquement par des grands travaux architecturaux et surtout la mise en place un système défensif de contrôle des voies

caravanières, caractérisé par la construction d'une imposante forteresse de surveillance, positionnée à l'entrée de la plaine du Tafilalt. L'étude archéologique approfondie de cette immense structure fortifiée – jusqu'alors inconnue – a permis de faire progresser la connaissance du système politique des premières décennies de l'Empire almoravide. L'apport de cette réflexion dépasse donc de loin les seules problématiques sijilmassiennes et sahariennes.

Vue générale de la muraille principale de la forteresse du Jebel Mudawwar, datée de la fin du XI^e^ siècle, et contrôlant l'accès ouest de Sijilmassa (cliché C. Capel)

Par la suite, l'étude de l'évolution morphologique de la ville et de sa région à la fin de l'époque médiévale a souligné les profondes transformations sociales et politiques que connaît Sijilmassa durant l'époque de domination mérinide. Elle a mis en évidence un phénomène de redéfinition spatiale de la trame urbaine qui, plus qu'une évolution des modes d'habitat, traduit un phénomène social plus profond : celui du morcellement politique des territoires et de la population de Sijilmassa. En effet, à l'aube de l'époque moderne, la ville ne semble plus se considérer comme une entité unique et solidaire – caractéristique médiévale – mais comme une société fragmentée, traversées de rivalités politiques, tribales et économiques, la poussant à individualiser ses espaces de vie, à privatiser ses ressources (en eau par exemple) et à morceler en de nombreuses unités concurrentes les terres de l'oasis. Dans ces conditions, la ville de Sijilmassa disparaît à la fin du XIV^e^ siècle pour céder sa place à un habitat dispersé de villages fortifiés (les *qsur*) tels qu'ils sont encore en partie occupés aujourd'hui.

La conclusion de ma thèse de doctorat avait pour ambition d'évaluer dans quelle mesure les grandes dynamiques économiques, sociales et politiques connues par Sijilmassa, cité du nord du désert, pouvait inspirer un modèle historique à l'ensemble des villes commerçantes sahariennes d'époque médiévale. Cette conclusion s'est malheureusement révélée être décevante car le constat a été vite établi que replacer le débat à l'échelle du Sahara entier et procéder à une comparaison approfondie de tous les sites urbains caravaniers s'avérait impossible car le corpus documentaire

saharien souffre, dans l'état actuel de la connaissance, d'importantes lacunes et de zones d'ombre qui interdisent de fait de procéder à une démarche comparatiste satisfaisante. Et même si, ponctuellement, quelques connexions évidentes peuvent être décelées avec d'autres sites localement bien étudiés (c'est le cas de Jarma au Fezzân libyen, de Tamdûlt dans le sud-ouest marocain, de Tadmekka au Mali, de Tegdaoust en Mauritanie et dans une moindre mesure d'Azélik au Niger), alors qu'ils sont pourtant installés dans des régions sahariennes très éloignées les unes des autres et souvent différentes d'un point de vue environnemental, culturel ou linguistique, cette démarche s'avère prématurée. Si ces rapprochements soulignent la nécessité d'envisager le Sahara médiéval comme une entité à part entière, dotée de ses propres dynamiques, de ses propres chronologies, de sa propre histoire, ils révèlent également, en négatif, que les travaux de recherche à son sujet, et tout particulièrement en archéologie urbaine, manquent cruellement.

3. **Emmanuel Château-Dutier,** ***Le Conseil des bâtiments civils et l'administration de l'architecture publique en France au XIXe siècle (1795-1848.*** Thèse sous la direction de Jean-Michel Leniaud, EPHE, soutenue à l'EPHE le 21 novembre 2016.

À l'issue de la Révolution, la rationalisation de la politique architecturale opérée au moyen d'une centralisation des affaires s'appuyant sur un découpage administratif très hiérarchique allait permettre, en moins d'un demi-siècle, de fournir aux nouvelles institutions françaises les édifices nécessaires à leur exercice et d'inscrire leur existence symbolique dans le bâti. Comme commission consultative établie auprès du ministre de l'Intérieur en 1795, le Conseil des bâtiments civils fut appelé à se prononcer sur l'ensemble des questions relatives à l'architecture que lui soumettait le ministre. Ses compétences portaient tout autant sur l'examen du rapport de l'art de tous les projets d'architecture construits aux frais de l'État que sur des sujets aussi divers que le règlement des honoraires, les alignements de voirie ou la liquidation des sommes dues aux entrepreneurs.

Chargé par le ministre de la rédaction d'un précis d'organisation des bâtiments civils, on peut dire que Jean Rondelet (1743-1829) fut le véritable artisan de la création de cette administration. Il l'envisageait comme une « agence intermédiaire » entre le ministre et ceux qui sollicitaient des ouvrages ou qui devaient les exécuter, et proposait la création d'un service sur le modèle des Ponts et chaussées doté d'un Conseil d'examen pour mettre en état le ministre de l'Intérieur de prendre le parti le plus convenable.

L'intention du ministre Pierre Bénézech (1749-1802), en se dotant d'un conseil des bâtiments civils, était :

1 °. D'empêcher qu'il ne se fasse aucun ouvrage en ce genre aux dépens de la nation, sans qu'au préalable l'utilité et la nécessité, ou les avantages qu'il en peut résulter, soient bien constatés ;

2 °. D'être assuré que tous les ouvrages dont l'exécution est ordonnée se font avec toute la solidité, la perfection et l'économie dont ils sont susceptibles ;
3 °. De la légitimité de toutes les demandes en paiement, et des réclamations qui peuvent lui être faites, relativement aux ouvrages de bâtiments déjà exécutés, ou en activité, ou interrompus.

Un arrêté d'organisation de Pierre Bachasson Montalivet (1766-1723) du 1er octobre 1812 allait préciser les compétences déjà dévolues au Conseil en lui accordant le droit d'émettre « son opinion sur les améliorations dont il croirait l'organisation des travaux publics susceptible », « sur les études préparatoires qu'on pourrait exiger des architectes » et « sur les institutions les plus propres à former des hommes utiles à la fois sous le rapport de l'architecture comme l'un des beaux-arts et sous celui de l'administration économique et bien entendue des travaux. ». Il ajoute également à ses missions l'examen de « tout ce qui est relatif à la solidité des constructions, à la qualité des matériaux, aux convenances des édifices, tant sous le rapport de leur destination que des lieux où il s'agit de les construire. »

Les dispositions de cet arrêté sont reproduites dans les organisations subséquentes jusqu'en 1838. La rédaction d'un nouvel arrêté d'organisation en 1838 prend un tour plus grandiloquent en confiant au Conseil des bâtiments civils la mission de « maintenir et de propager la bonne pratique de l'architecture et de la construction » qui traduit l'importance que l'on voulait donner au Conseil des bâtiments civils dans l'organisation de l'activité architecturale en France dans la première moitié du XIXe siècle.

Cependant, l'ampleur de ces attributions ne doit pas laisser croire que l'autorité de l'institution fut immédiatement établie. Les nombreuses réorganisations et réductions qu'elle subit jusqu'en 1812 témoignent d'abord d'une relative précarité du Conseil qui le fragilisait dans l'exercice de ses missions face à l'augmentation rapide et considérable du nombre d'affaires traitées.

L'évolution de l'influence du Conseil des bâtiments civils fut intimement liée à celle de l'administration du même nom. Elle dépendit en grande partie de sa position dans l'organisation administrative dans la première moitié du siècle. Si son autonomie fut rapidement mise à mal par la prise de participation de plus en plus active de l'administration et des autres ministères dans les affaires d'architecture, le Conseil parvint malgré tout à acquérir, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, une place prépondérante dans la pratique de l'architecture publique.

Cette mainmise du Conseil des bâtiments civils allait progressivement se réduire au cours du XIXe siècle face à l'énormité de la tâche à accomplir et sous l'influence combinée d'une décentralisation administrative et de la création de nouvelles instances dans le domaine architectural comme avec la Commission Monuments historiques en 1836, ou le service des édifices diocésains en 1848, ainsi qu'avec l'apparition de commissions départementales des bâtiments civils qui devaient

mettre un terme à son hégémonie sur les travaux d'architecture publique.

La principale originalité de l'institution était d'être composée pour l'essentiel d'hommes de l'art. Les premiers membres du Conseil des bâtiments civils, Jean Rondelet, Alexandre-Théodore Brongniart (1739-1813) et Jean-François- Thérèse Chalgrin (1739-1811), étaient des architectes reconnus de la nouvelle génération de la fin du XVIII^{e} siècle. Par certains aspects, les nominations au Conseil venaient saluer une longue carrière au service de l'État. Malgré le nombre important d'architectes qui y furent appelés, on observe une relative stabilité dans la composition du Conseil et plusieurs figures proéminentes émergent. Jean Rondelet siégea au conseil depuis sa création jusqu'en 1822, Guy de Gisors (1762-1835), entré au Conseil en 1813, ne fut mis à la retraite que lors de la réorganisation de 1832, Hubert Rohault de Fleury (1777-1846) prit une importance considérable à la fin de la période qui nous occupe, etc.

De ce fait, la composition du Conseil est marquée, selon les périodes, par un certain vieillissement qui fut toutefois compensé par l'entrée de rapporteurs, à partir de 1819, dont la carrière ne se caractérisait pas par l'ampleur des travaux qui leur avaient été confiés. Rompus à l'examen des projets soumis au Conseil, une logique d'avancement les fit nommer successivement inspecteur des bâtiments civils puis membres en faisant apparaître une figure inédite : celle d'architectes administrateurs auxquels viendront se joindre, à partir de 1838, des personnalités plus spécialisées comme Guillaume Abel Blouet (1795-1853) ou Ludovic Vitet (1802-1873).

Les membres du Conseil des bâtiments civils se réunissaient deux à trois fois par semaine pour l'examen des affaires qui lui étaient transmises par l'administration. Un membre ou un rapporteur dressait alors un rapport qui était ensuite discuté par l'assemblée qui rendait un avis transmis par l'intermédiaire de l'administration au préfet. Les projets qui lui étaient soumis montrent qu'il dut d'abord faire face à une vraie pénurie de personnel architectural en province. Ce qui l'amena très tôt à se pencher sur la question de l'organisation de la profession avec la création d'un diplôme ou l'organisation de l'enseignement. Cette dimension du rôle du Conseil est, jusqu'à présent, passée relativement inaperçue. Si l'institution ne parvint pas à créer un corps, à l'instar de celui des ponts et chaussées, les procédures mises en place, et le crible de l'examen des projets, devaient profondément structurer la pratique architecturale dans la première moitié du XIX^{e} siècle.

La normalisation des procédures était déterminante pour asseoir le contrôle de l'administration sur l'architecture publique. Le renouvellement des circulaires, et les sempiternelles remarques du Conseil des bâtiments civils sur la présentation des dossiers d'édifices, témoignent en premier lieu des carences des projets soumis à son examen. Aussi, l'étude de ses procès- verbaux fait d'abord apparaître un certain pragmatisme des avis qui invite à réviser l'historiographie traditionnelle du Conseil des bâtiments civils.

Rectifiant, au cas par cas, les faiblesses techniques des architectes des départements, les membres du Conseil des bâtiments civils attachèrent également une attention toute particulière à l'insuffisance des programmes pour des édifices dont les typologies restaient encore largement en devenir. L'action du Conseil des bâtiments civils fut ainsi particulièrement déterminante dans la fixation des types architecturaux dont la publication du *Choix d'édifices publics*, par plusieurs de ses membres, offre une bonne illustration.

Les critères d'examen du Conseil découlaient directement des missions qui lui étaient confiées. Il est intéressant de remarquer que deux d'entre eux appartiennent à la triade vitruvienne (*firmitas, utilitas, venustas*) tandis que des idées comme celles de « la perfection », de « l'économie » et « des avantages qui peuvent en résulter » se retrouvent dans la troisième sans qu'elle fût explicitement mentionnée. Il faut noter l'insistance portée à l'économie. Au début du siècle, les délibérations du Conseil s'attachèrent principalement aux questions relevant de l'utilité (la convenance) et de l'urgence du travail, de son économie et sa solidité, plutôt qu'à des discussions sur les qualités esthétiques des compositions. Toutefois, la pratique du Conseil des bâtiments civils dans la correction des plans qui lui étaient soumis révèle de véritables ambiguïtés. En considérant l'examen des projets par le Conseil des bâtiments civils, il convient de distinguer plusieurs cas de figure. Lorsque l'auteur du projet ne disposait manifestement pas des compétences requises, le rapporteur n'hésitait pas à fournir une esquisse, voire à nommer un architecte de la capitale pour le recomposer. Dans les autres cas, l'attitude de l'institution est plus équivoque.

Attaché à la liberté de l'art, ses membres se défendirent régulièrement de se prononcer sur le style. Pourtant les critères esthétiques apparaissaient de manière récurrente dans les rapports, et dans certains cas le jugement était même sévère à l'égard d'architectes prix de Rome. Dépassant de loin la sagacité habituelle du Conseil sur des questions de distribution ou d'économie, Guy de Gisors en particulier n'hésitait pas à recomposer totalement des projets comme en témoigne son recueil d'esquisses conservé à la bibliothèque de l'Institut.

Des rapports ambigus se nouèrent ainsi avec les architectes départementaux qui dépendaient en large partie de la personnalité des Inspecteurs généraux. Si le Conseil des bâtiments civils soutenait objectivement l'architecte en cas de litige avec l'administration préfectorale, et qu'il essayait de défendre une profession dont l'accès restait ouvert, le système de contrôle mis en place — et tout particulièrement cette censure exercée par le Conseil sur les projets d'architecture publique — entamait directement la liberté de création.

En commandant l'accès à la commande publique la plus rémunératrice et la plus importante dans la notoriété de l'architecte et par la normalisation du processus de production architectural, le Conseil et l'administration des bâtiments civils furent à l'origine, selon le mot de Georges Teyssot,

d'un véritable « système des bâtiments civils » dont le rôle fut sans doute plus déterminant encore que celui des Beaux-Arts dans la première moitié du XIX[e] siècle pour la définition de la pratique architecturale de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) par Louis-Charles Ledru.

L'étude approfondie des dossiers du Conseil des bâtiments civils, fait apparaître des relations complexes entre l'administration centrale et les architectes établis dans les départements. Bien loin de l'institution académique souvent décrite, l'action du Conseil des bâtiments civils se caractérisait d'abord par un certain pragmatisme et la défense de la profession d'architecte. Composée d'hommes de l'art, l'ampleur du contrôle qui lui était confié le conduisit à penser l'équipement du pays avec la même économie que celle qui s'applique dans les arbitrages qui forment le cœur de la démarche architecturale.

Ainsi, on peut dire que s'élabora, au travers du commentaire d'architecture contenu dans les trente-mille procès-verbaux du Conseil des bâtiments civils jusqu'en 1848, une véritable théorie de l'architecture publique. Au-delà d'une meilleure compréhension des rapports entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, la connaissance de l'histoire du Conseil des bâtiments civils s'avère donc déterminante pour toute histoire de l'architecture publique au XIX[e] siècle.

En moins d'un demi-siècle, au sortir de la Révolution, la France fut en mesure de loger ses nouvelles institutions dans des édifices appropriés à leur destination. Ce considérable effort d'équipement allait marquer durablement le paysage architectural français. Face à l'ampleur des interventions sur tout le territoire national, il est intéressant de voir comment l'État s'est doté d'une politique architecturale et des moyens pour la mettre en œuvre. Ainsi, nous nous proposons d'examiner le rôle et l'action de l'administration dans les transformations architecturales de la France dans la première moitié du XIX[e] siècle.

L'étude de l'histoire des institutions qui régulent l'activité artistique fut longtemps délaissée par les historiens d'art. La discipline privilégiait l'étude des œuvres, et notamment de leurs caractéristiques stylistiques, qu'elle jugeait plus spécifiques de son champ. Pour autant, la pratique de l'architecture, et tout spécialement de l'architecture publique, s'inscrit dans un cadre normatif particulièrement contraignant. Bien sûr, il n'est jamais possible de faire l'économie de la rencontre avec une œuvre pour l'expliquer et la comprendre. Mais la connaissance des conditions mêmes de la pratique architecturale (le cadre de la commande, le financement d'un projet, la carrière de l'architecte, ou l'organisation des agences de travaux, par exemple) permet très souvent d'éclairer d'un jour plus puissant la réalisation des édifices. On comprend donc aisément que l'histoire de l'administration de l'architecture publique présente un intérêt crucial pour la connaissance de l'architecture édilitaire.

À plusieurs égards, qu'il s'agisse de répondre aux prescriptions d'un programme d'édifice, ou d'arbitrer dans l'économie d'un projet, on peut dire que la prise en compte de la contingence constitue la matière même de l'acte architectural. En nous intéressant à l'histoire de l'administration, nous voudrions étudier la manière dont la pratique de l'architecture publique s'inscrit dans un cadre institutionnel qui conditionne la production bâtie. Indépendamment du rôle de censeur exercé par le Conseil des bâtiments civils sur les projets architecturaux, il s'agit aussi d'envisager de quelle façon la procédure administrative, en provoquant une nouvelle manière d'envisager le projet a puissamment conduit à uniformiser l'architecture des édifices publics et l'aménagement des villes dans la première moitié du XIX^{e} siècle.

4. **Baptiste COLIN,** ***Berlin-Ouest et Paris à travers les squattages, de 1945 à 1985. Un mode d'action au carrefour de motivations, de buts et de stratégies conflictuelles*****.** Doctorat d'histoire contemporaine en cotutelle (Paris 7 / Bielefeld Université franco-allemande) sous la codirection de André Gueslin (Paris Diderot - Paris 7) et Ingrid Gilcher-Holtey (Bielefeld), soutenu à Paris 7, le 16 septembre 2016.

Croiser l'histoire de deux villes, Paris et Berlin-Ouest, à travers les squattages qui se déroulent en leur sein: telle est la tâche à laquelle cette thèse s'est attelée. Il s'est agi de déceler entre 1945 et 1985 les manières dont différents acteurs s'emparent d'une question essentielle de la vie quotidienne – habiter – et créent par le recours au squattage une configuration nouvelle de l'environnement. Les squattages sont intimement insérés dans la matérialité des villes. Implantés dans les interstices urbains, leur observation doit d'abord s'inscrire dans une dimension spatiale.

Le squattage apparaît comme une pratique invariable: ce mode d'action participe de manière synthétique à la connexion entre des individus et des espaces. Il permet aux premiers de s'introduire dans les seconds et d'envisager d'y rester. De ce seul point de vue, il y a à Berlin-Ouest et à Paris la même potentialité des squattages.

CADRE D'ANALYSE

Le squattage peut être compris comme un phénomène potentiellement observable à l'échelle de n'importe quel territoire. Le projet d'aborder l'histoire croisée de Berlin-Ouest et Paris à travers l'axe des squattages répond à la volonté de refléter la présence de ce phénomène prismatique dans une approche processuelle[1]. L'enjeu se situe dans l'observation des mutations urbaines susceptibles

[1] Sur l'histoire croisée, voir particulièrement M. WERNER, B. ZIMMERMANN, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales HSS*, vol. 58, janvier-février 2003, p. 7-36.

d'expliquer à la fois l'émergence de groupes d'acteurs prêts à passer à l'acte, et l'évolution que connaît cette pratique dans des contextes particuliers.

Au-delà de son ancrage physique et de sa matérialité, le squattage constitue une expérience performative inscrite dans un triptyque dimensionnel: il agit comme espace vécu, espace d'orientation et espace d'action[1]. Cette triade pose une grille d'analyse qui permet de lire ce phénomène tout autant comme un mouvement social qu'un recours individuel désintéressé. Elle rappelle néanmoins qu'au cœur des squattages, il y a une transgression. Cette violation du lien entre la normativité des rapports sociaux et le reflet de cette rigidité dans un système matériel ordonné (architectural et urbain) articule cette pratique selon sa dimension économique, la notion de critique urbaine, la préoccupation d'un besoin élémentaire de survie, la stratégie collective d'une lutte, les motivations réformistes ou révolutionnaires et le caractère structurel ou identitaire d'un comportement.

Comparer les cas de Paris et Berlin-Ouest vient éclairer le phénomène des squattages de manière fructueuse. Le choix de rapprocher ces deux villes procède d'une double volonté: élaborer un cadre théorique et analytique pour l'étude d'une pratique sociale qui a des répercussions indéniables sur l'espace; évaluer les spécificités de ces espaces en fonction des opportunités politiques, mais aussi dévoiler les rapprochements incontestables de l'histoire urbaine de deux villes aux statuts, aux dimensions territoriales et démographiques, aux terrains politiques et socioculturels foncièrement distincts. L'enjeu était de comprendre les significations des squattages à travers un tableau d'ensemble de l'histoire de ces deux villes entre 1945 et 1985.

Arrêter ce choix a supposé d'examiner la comparabilité de ces deux cas et d'expliquer l'axe de communication qui établit leur relation, voire de justifier la comparaison de leur incomparabilité, le cas échéant[2]. La force de la démarche de l'histoire croisée réside dans la dimension heuristique de la comparaison. En développant une sensibilité à la pluralité des scènes dans lesquelles un même objet est inséré de manière synchronique, il est apparu opportun, dans une posture proche de la microhistoire, de varier les échelles d'observation et de permettre un infléchissement de la démarche en fonction des configurations changeantes et intrinsèquement dynamiques de l'objet. L'historien du cinéma Siegfried Kracauer décrit le mode d'analyse de ces « jeux d'échelle[3] » par une comparaison photographique et cinématographique: celle de la « caméra-réalité[4] ».

Le dispositif de l'« induction pragmatique et réflexive », élaboré notamment par Michael Werner et Bénédicte Zimmermann, a permis d'explorer les effets d'interpénétrations et d'enchevêtrement d'un même objet à des échelles multiscopiques. Le caractère expérimental de cette

[1] M. LÖW, *Raumsoziologie*, Frankfurt am Main, 2001, p. 51.

[2] M. DETIENNE, *Comparer l'incomparable*, Paris, 2000.

[3] J. REVEL (dir.), *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, 1996.

[4] S. KRACAUER, *L'histoire. Des avant-dernières choses*, éd. originale : 1969, Paris, 2006, p. 117.

approche a offert l'opportunité d'aborder de multiples aspects des squattages et de mieux rendre compte de la plasticité du mouvement. Cette démarche a permis de s'intéresser aux interrelations sociales révélées à travers la reconstitution d'événements spécifiques de l'histoire de mouvements locaux. Elle a posé un cadre pour approcher les identités de groupes de squatteurs, ou encore pour reconstruire par sédimentation le poids symbolique d'organisations sociales, de luttes et de groupes impliqués.

L'exigence méthodologique de l'École historique de Bielefeld et le souci d'inscrire ces travaux dans un courant de transdisciplinarité ont déterminé l'élaboration d'un cadre théorique et analytique dont l'introduction dans le corps de la thèse est apparue incontournable. Faire l'histoire d'un mode d'action consiste à relever les éléments qui le constituent et en comprendre les mécanismes. Il fallait répondre à trois exigences.

La première résidait dans l'objectif comparatiste de l'analyse qui a nécessité des adaptations perpétuelles: il n'était pas possible de satisfaire l'exigence de complémentarité associée à cette méthode. Il a fallu convoquer des ressources dimensionnelles dépassant un cadre trop strict.
La deuxième a trait à la chronologie. Les squattages changent avec le temps et chacune des configurations se situe dans une logique différente qu'il a fallu décoder.

La dernière se rapporte aux perspectives choisies pour interroger l'objet. Chaque fois qu'un squatteur squatte, chaque fois qu'un squatt évolue dans son existence, ce sont de multiples dynamiques qui déroulent leurs engrenages. Cette exigence met en évidence deux enjeux majeurs du travail historiographique: la méthode et les sources.

L'analyse des représentations est au cœur de l'étude. Les archives renseignent sur la présence de squatts là où l'on sait qu'ils ont été traités comme tels. Avant d'être occupé, un bâtiment n'est pas un squatt. Une fois évacué, s'il n'est pas détruit ou réinvesti, il devient autre chose. Avant de squatter, un individu peut être, du point de vue de l'historien, invisible ou porter d'autres étiquettes qui ne laissent en rien présager du statut qu'il va endosser dès qu'il devient squatteur. S'il ne sévit pas ailleurs une fois expulsé, il n'est plus squatteur. Si le squattage auquel il participe n'est pas enregistré comme tel, il n'existe pratiquement pas.

Ces remarques soulignent combien la manipulation des étiquettes est décisive dans la fabrication des sources et détermine également l'accessibilité de ce corpus. L'attention se focalise sur des conduites identifiées comme déviantes, contestataires, et dont la dimension protestataire revient à spectaculariser leurs effets.

L'objet d'étude a été abordé comme une « arène », autour de laquelle différents « postes d'observation » ont été aménagés. Chacun de ces postes a offert un angle particulier à partir duquel aborder les significations individuelles et collectives des squattages. Le choix de cette métaphore n'est pas anodin: il permet d'aborder la question des sources. L'enquête historique a récolté des éléments

pour établir les interrelations entre les structures sociales et les dynamiques individuelles, entre le contexte urbain global et la présence infinitésimale d'un local squatté, entre le caractère statique et figé du code de la propriété privée et l'interpellation éthique du symbolisme moral émanant de la visibilité des squattages.

Les préoccupations ont été de deux ordres: trouver la parole des acteurs, donc des squatteurs; inclure d'autres regards (institutionnel, médiatique, culturel, associatif) pour varier les points de vue et investir le champ des représentations. C'est la raison pour laquelle l'exercice premier de ces recherches a été de questionner la construction sémantique de l'objet.

RESULTATS

Le champ lexical et l'usage du vocabulaire associé tendent à restreindre la complexité des squattages à un seul trait d'analogie: l'illégalité. J'ai démontré dans cette thèse que l'étiquetage qui réduit la focale d'observation à leur dimension juridique est un aboutissement. Quand bien même il existe un état concret dans celui d'être squatteur, un squatteur est identifié comme tel et dérange parce qu'il est considéré comme une incarnation d'éléments susceptibles d'être associés à la présence de squatts.

Squatter peut se révéler une affaire de conviction, mais l'idée ne fait pas la pratique. L'illégalité du squattage ne constitue pas une revendication constante car une forte dimension individualiste caractérise cette pratique: en premier lieu, c'est la facilité à disposer d'un logement que procure ce mode d'action qui intéresse les squatteurs.

L'urbanisme et les politiques du logement sont des mécanismes de pouvoir. Les structures de l'ordonnancement de l'espace déterminent les champs d'action et d'interaction possibles pour l'utilisation, la fonctionnalisation et l'appropriation (même symbolique) d'espaces par les individus. Il n'y a pas d'autonomie possible dans la question du logement car les individus sont bloqués par des nécessités financières.

C'est finalement la machine urbaine qui a défini les bornes chronologiques de cette étude. La crise du logement agit comme facteur structurel. La thèse fournit de nombreux éléments descriptifs et explicatifs des formes que prend cette crise au fil du temps, et selon les espaces considérés. La chronologie retenue pour l'étude croisée des squattages est celle qui voit émerger ce phénomène à Paris et Berlin-Ouest, puis provisoirement disparaître en 1985. Trois périodes enregistrent la mutation des rapports de force auxquels les squattages renvoient.

L'époque qui suit la fin de la Deuxième Guerre mondiale est déterminante car s'y dessinent les politiques du logement qui transforment les villes sous un masque de modernité. La première période correspond donc aux tentatives pour imposer une participation populaire à l'effort de reconstruction: de réelles attentes sont formulées à l'adresse de l'appareil administratif et l'action de l'État incarne les espoirs d'une société engagée vers le progrès. L'année 1945 marque en fait l'apparition du phénomène

ou, plus précisément, sa désignation dans le vocabulaire français. Tandis que naissent à Paris les premières velléités d'un mouvement local dans une dynamique nationale, tout est entrepris à Berlin-Ouest pour que les sinistrés n'aient nul besoin de songer à recourir à de telles pratiques. Cette première période court jusqu'aux débuts des années 1960.

La période qui suit se caractérise par une mainmise du capital sur la question urbaine: la configuration spatiale de la société prend des allures qui ne correspondent ni à ses besoins ni à ses attentes. Des critiques sévères sont formulées: il semble impératif de reprendre la main et d'engager une confrontation idéologique avec les aménageurs et les urbanistes. Près de vingt ans après leur émergence dans l'espace des mouvements sociaux, les squattages ponctuent l'histoire des villes et le phénomène reflète les mutations sociales: les performances se diversifient, la population des squatts se pluralise, les occurrences se multiplient.

La troisième période se manifeste avec les revers de la crise économique de 1973. Les squattages connaissent leur apogée à partir de 1976 tandis que, d'une part, les villes subissent de profonds changements structurels et que, d'autre part, les formes de gouvernance évoluent. Avec le « tournant libéral » (1982-1983) sont instaurées des structures et des instruments de répression et de contrôle des velléités exprimées à travers les squattages. Malgré la résonance qu'obtient la pratique du squattage au sein d'un vaste milieu alternatif, l'élan d'une certaine illusion quant à l'existence d'un mouvement squatteur vient à décliner après l'été 1981. Au cours de l'année 1984, avec l'effondrement du mythe de la modernité et de la prospérité économique, le phénomène semble relégué à un rang annexe des conflits sociaux. À cette époque, les deux villes ont atteint un degré d'urbanisation qui introduit une nouvelle dimension de la crise du logement.

STRUCTURE

La thèse est découpée en sept chapitres. Le premier décline les éléments constitutifs de l'objet de recherche. Cet objectif est lié à l'enjeu de parvenir à contenir les squattages dans des limites afin de produire une définition fertile, tout en conservant une souplesse de réflexivité afin de rendre compte du double caractère dynamique qui accompagne les squattages, à la fois pratique sociale et objet de croisement. Ce tableau est complété par la reconstruction étymologique et sémantique, dans une perspective comparative, des termes employés pour désigner les squattages. Cette ouverture permet d'insister sur les facteurs qui pèsent sur les squatteurs, et notamment sur ceux agissant en 1945.

Le second chapitre s'intéresse à la situation du logement dans les deux villes considérées, présentant un tableau de la situation en 1945. Bien qu'il s'agisse en premier lieu d'esquisser les fondements des politiques urbaines afin de mieux évaluer les conditions matérielles dans lesquelles émergent les squattages, la démarche consiste à dresser le portrait de deux villes qui subissent une crise structurelle du logement, à laquelle les ambitions de la modernité veulent répondre en proposant des outils variables destinés à fournir à chaque foyer un logement. Ce panorama présente des modèles projectifs de société.

Berlin-Ouest et Paris connaissent là des destins séparés. Le cours de l'histoire semble démontrer que chacun a pu trouver à se loger dans la première sans avoir recours au squattage. Dans cette histoire croisée, le caractère processuel de l'approche inductive pragmatique justifie que l'analyse se poursuive en se concentrant sur un cas. Les troisième et quatrième chapitres se concentrent donc sur la seule situation parisienne jusqu'en 1960.

Ancrés dans le milieu catholique et ouvrier de la France d'après-guerre, le réseau des mouvements familiaux a évalué la performativité d'un mode d'action présenté (par le MPF) comme une forme de lutte révolutionnaire. L'objectif de rendre compte de la manière dont se déroulent ces premiers squattages a offert l'opportunité de densifier progressivement les dimensions analytiques croisées. La situation du logement demeure dramatique et des formes alternatives de production du logement émergent, parfois sans considération des normes en vigueur, avec Emmaüs par exemple. Les squattages connaissent alors une impulsion structuratrice, profitant d'un cycle d'opportunités qui conduisent à instrumentaliser la visualité et le caractère criant de la crise du logement. Portés par des personnes qui contribuent à établir un rapport de force entre le mouvement squatteur et l'administration, les squattages assoient leur légitimité au sein de l'espace des mouvements sociaux.
Le visage des villes change. La fin de la reconstruction est décrétée. L'enregistrement de ces mutations produit des incidences sur les dynamiques par lesquelles circulent les squattages. Afin de refléter de la manière la plus opératoire les prismes de lecture pour expliquer comment se forgent, au cours des années 1960, les conditions pour le renouvellement d'une pratique collective, à Paris et à Berlin-Ouest, le cinquième chapitre introduit ainsi les bases structurelles et idéelles à partir desquelles vont se (re)construire les squattages. Ceux-ci ne semblent plus tant motivés par des conjonctures structurelles liées aux marchés du logement et du travail. Ils s'insèrent dorénavant dans des processus de mobilisation convergents. La référence aux modèles italiens de la critique urbaine (le mouvement opéraïste) de même que les écrits situationnistes ont contribué à articuler cette critique sur un mode pratique. L'émergence de la catégorie des « marginaux » comme acteur social de la contestation favorise la multiplication, l'identification et l'étiquetage des squatts. Le quartier comme entité territoriale agit à la fois comme producteur d'une certaine identité collective et comme enjeu, particulièrement après 1968 et la revendication d'une autogestion généralisée, donc couplée à la question de l'espace de vie et de travail. L'idée-phare est désormais: vivre autrement.

Le sixième chapitre donne à voir le fleurissement d'un mouvement en pleine expansion après 1970. La décade qui parachève l'étude est celle qui compte la plus large palette de nuances. L'enjeu de représenter cette réalité a nécessité d'adapter le dispositif d'analyse en fonction des configurations qui se posent comme points d'intersection des deux villes. L'étude s'intéresse aux organisations au pivot des squattages: le Secours rouge ou encore Action directe à Paris, Rote Hilfe et surtout Schwarze Hilfe à Berlin-Ouest. À partir de l'étude d'un quartier (Kreuzberg) et d'une étude de cas (le squattage du Bethanien), la question de l'implication de l'Église évangélique est étudiée. Les squattages menés selon une logique de défense et de préservation de quartier démontrent le renouveau de la pratique: le

quartier du Marais, le 14e arrondissement et le SO36 ont conservé des marques dans leur mémoire urbaine. Enfin, ce chapitre aborde des groupes plus spécifiques : précurseurs d'un discours revendiquant le droit au logement, adeptes de la rénovation autonome pour contrer des logiques immobilières spéculatives ou encore collectifs d'artistes (Art-Cloche à Paris, et le squatt KuKuCK à Berlin-Ouest).

Au-delà des multiples histoires interconnectées et enchevêtrées, il convenait d'ouvrir des perspectives d'interprétation. La thèse se termine dans un éclairage des représentations sur les modes pratiques et discursifs de recours aux squattages, jeux d'opposition entre légitimité et illégalité. Tout en rappelant l'insertion de cette problématique à l'échelle urbaine, l'étude propose donc une relecture des rôles exécutés par chacun des trois « personnages » de cet exercice historiographique: les acteurs, les espaces et les dynamiques qui circulent et s'agencent dans ce processus. Cette dernière étape remplit plusieurs objectifs: elle opère un retour sur les grilles interprétatives et agit en écho aux éléments mis en valeur dans l'essai de définition introductif pour mieux rendre compte du caractère construit et évolutif des squattages.

Cette thèse propose une insertion incarnée et croisée des enjeux qui pèsent sur les acteurs concernés par les squattages. L'intérêt de cette recherche doctorale se situe donc dans l'étude des faits qui informent sur les manières dont les squatteurs s'accommodent de cette situation, ou la dénoncent. La tension née de l'opposition entre ces deux camps donne à voir des événements qui se jouent à l'échelle territoriale. L'étude a ainsi rendu compte, par la variation des points de vue et des échelles, des différents domaines par lesquels il est possible d'appréhender la thématique des squattages. Elle répond à l'objectif de déceler les motivations qui animent divers acteurs à développer des stratégies variables, dans l'espoir d'atteindre des buts néanmoins différents, parfois divergents et souvent utopiques, et cela tout en empruntant une manière d'agir qui présente l'apparence d'une même et uniforme boîte à outils.

5. **Deborah COLIN,** ***Histoire de la municipalité d'Evry : étude de la vie politique et des mutations du pouvoir municipal de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1787-2008).*** Doctorat d'histoire contemporaine sous la direction de Jean-Louis Loubet, Université d'Evry, soutenu le 22 juin 2016 à l'Université d'Evry.

Nous nous sommes consacrés, à travers cette étude, à comprendre l'ensemble du processus de transformation politique de la commune d'Évry depuis l'élection de sa première municipalité en 1790 jusqu'à la fin du premier mandat de Manuel Valls en 2008. Si cette analyse peut paraître complexe de prime abord tant l'objet est large et le temps long, il est important de noter que les changements progressifs d'échelle puis de statut de la ville ont conditionné de nombreuses mutations au sein de la

municipalité évryenne avant de donner, à terme, au pouvoir municipal un poids et un rôle sans commune mesure avec ceux des origines.

Petit village de quelque 600 habitants au début de la Révolution Française, Évry devient au XX^e^ siècle la préfecture de l'Essonne pour compter près de 52 000 habitants en 2006. Il s'agit ici de comprendre les transformations de la mairie d'Évry liées à ses changements progressifs d'échelle puis de statut. Plusieurs époques émergent, reflet d'une France en changement du XIX^e^ au XXI^e^ siècle. Afin de mieux saisir l'ensemble des transformations qui touchent la commune, un retour sur l'évolution du pouvoir municipal depuis ses origines a été plus qu'intéressant. Si la pratique de l'élection au niveau communal tire ses origines du Moyen Âge, la construction de la démocratie à partir du territoire le plus restreint et le plus familier aux citoyens est, quant à elle, beaucoup plus laborieuse. L'organisation des différents pouvoirs se définit tout au long du XIX^e^ et des premières décennies du XX^e^ siècle et c'est progressivement, au rythme des grandes réformes municipales, que la vie politique commence à prendre forme sur le territoire évryen. Se pose ensuite le souci du degré d'initiative des responsables dans la gestion municipale. Les municipalités évryennes successives s'imprègnent alors de leurs nouveaux pouvoirs et se structurent petit à petit. Représentant élu des habitants de la commune, le maire a un double rôle. Il est tout à la fois un agent de l'État pour lequel il remplit plusieurs fonctions (les responsabilités entre autres de l'État civil, de l'organisation des élections ou encore de l'ordre public grâce notamment à ses pouvoirs de police…) mais il est aussi l'administrateur de la commune (pour la nomination du personnel ou encore la gestion du budget).

Plusieurs fortes personnalités se détachent alors à la tête d'Évry. Après l'installation de la municipalité, l'action d'Alexandre Aguado, *« maire-mécène »* de 1831 à 1840, est tout à fait remarquable. Ce maire espagnol, naturalisé français, s'appuie sur un clientélisme marqué pour s'emparer de la municipalité. Châtelain, marquis de Las Marismas, il est considéré comme un véritable mécène pour sa commune, n'hésitant pas à offrir à Évry une école, un cimetière ou encore un pont suspendu au-dessus de la Seine. L'administration municipale se développe ensuite au travers de deux grandes familles : les Decauville puis les Pastré. Alors que la Révolution Industrielle transforme en profondeur la société française, Évry devient une terre de progrès mondialement connue grâce à la principale invention des premiers cités : le chemin de fer portatif. Ils se font également remarquer par leur politique sociale avant-gardiste. En développant un management paternaliste encadrant entièrement la vie de leurs ouvriers, ils obtiennent rapidement l'entière confiance de leurs employés puis des Évryens. Ils cultivent alors l'image typique du notable au village et s'approprient la plus haute fonction municipale grâce notamment à la considération sociale dont ils disposent dans les rapports socio-économiques locaux. Les seconds, quant à eux de riches propriétaires fonciers, s'occupent de la gestion du village pendant près d'un demi-siècle, de 1892 jusqu'en 1940. Ils ne résistent pas à l'invasion allemande et la Seconde Guerre Mondiale. À la fin de la guerre, le Conseil

National de la Résistance la remplace par un Comité Local de Libération. S'ensuivent alors trois années d'instabilité du pouvoir et c'est finalement en 1947 que l'ordre est rétabli.

En 1947, le gaulliste Michel Boscher est élu maire. Sous sa mandature, de profonds bouleversements marquent la ville et la municipalité. La première partie de son mandat est consacrée à la reconstruction de la ville et à la gestion de l'expansion évryenne. Pour faire face à la crise des logements qui secoue la France dans les années 1950, ce jeune « maire-bâtisseur » fait construire de nombreux immeubles si bien que la population est multipliée par quatre en l'espace de dix ans pour compter près de 5 000 habitants en 1960. Mais une décision étatique bouleverse considérablement le rythme évryen. La création de la ville nouvelle est décidée en 1965 et Michel Boscher devient très vite un homme politique d'influence. Conçues dans un contexte de transformation du pouvoir local, les villes nouvelles ne sont pas étrangères au chantier plus vaste de remodelage administratif. L'annonce de ce projet est effectivement concomitante avec la création des nouveaux départements et précède de peu le référendum sur la régionalisation. Dans cette perspective, elles constituent ainsi des points d'appui de la réforme de la carte administrative de l'Île-de-France. Évry y tient une place toute particulière. Destinée à devenir la capitale du sud-francilien, elle est choisie pour être la préfecture du nouveau département de l'Essonne. Dès leur annonce, les villes nouvelles semblent donc avoir davantage une portée nationale et régionale que locale. Avec la création de la ville nouvelle, la population évryenne triple en l'espace de quinze ans, passant de 5 000 habitants en 1960 à près de 15 000 en 1975. Un tel afflux pose des problèmes de tout ordre dans le domaine administratif. Devant cet accroissement constant, Michel Boscher décide de réorganiser entièrement les services municipaux et de créer de nouveaux emplois communaux. Ces changements conduisent tout naturellement à une professionnalisation croissante de la municipalité. Même si elle se trouve amputée de ses prérogatives dans le périmètre de la ville nouvelle, la municipalité se constitue, en l'espace de deux décennies, en une véritable entreprise dotée d'un personnel nombreux et de moyens conséquents, élaborant ainsi des produits matériels (équipements, aménagement…) et symboliques (image de la ville, de son maire…) et fournissant des services (aides sociales, emplois logements…).

Évry connaît ensuite de profonds bouleversements au cours des dernières décennies du XX^{e} siècle. Dans cette politique impulsée par l'État dont les objectifs initiaux sont l'aménagement de la région parisienne et la maîtrise de sa croissance démographique, la question du gouvernement de l'agglomération nouvelle est alors déterminante pour comprendre comment les maires successifs ont réussi à s'approprier ce projet d'État pour en faire un projet local. Dans ce mouvement d'urbanisation, l'arrivée de nouveaux habitants est extrêmement rapide si bien que la municipalité doit affronter de nouvelles problématiques intrinsèques aux villes nouvelles (délimitation du périmètre sous l'autorité de la commune, endettement, profil atypique de la population…). Contesté au début des années 1970, Michel Boscher est battu par Claude Jeanlin aux municipales de 1977 avant que celui-ci ne cède sa

place à deux personnalités politiques dont l'aura deviendra nationale : Jacques Guyard en 1983 puis Manuel Valls en 2001.

Les aspirations des élus socialistes à une transformation générale se fixent désormais ailleurs, dans le cadre de vie en ville. S'ils s'attachent dans les premières années de leurs mandats à s'approprier les institutions et à abroger la loi Boscher ils se consacrent ensuite davantage à la ville et ses habitants. Une symétrie gauche–droite s'observe alors. Si dans les années 1970, la droite aménage, façonne Évry, la gauche nouvellement élue s'attache, en revanche, à la faire vivre la décennie suivante. Si on parlait dans les années 1960-1970 de *« maire-bâtisseur »*, voire de *« maire-entrepreneur »*, on le qualifie désormais de *« maire-gestionnaire »* aux prises avec les difficultés économiques, sociales et financières de sa commune. La question du projet territorial change donc de nature. Il ne s'agit plus seulement d'aménager la ville, ni de transformer un projet d'État en un projet local, mais il s'agit de passer d'un projet de ville à un projet de vie. À partir des années 1980, l'exercice du pouvoir s'apparente alors fortement à celui d'une ville moyenne de province. On y trouve la même rhétorique : attention au cadre de vie, valorisation de la dimension socio-culturelle…

Au début des années 1990, Évry conquiert ses galons de ville. Trente ans après, la ville nouvelle s'est effacée au profit de données politiques, démographiques et économiques. En l'espace de trois décennies, la population a connu une croissance exponentielle, passant de 5 000 habitants en 1960 à 45 000 en 1990. Économiquement, l'agglomération est devenue l'un des pôles les plus importants de la région sud de Paris aux côtés de Massy, Orly–Rungis et Créteil notamment. Elle attire les consommateurs par la présence de l'un des plus grands centres commerciaux d'Île-de-France, ainsi que les chercheurs grâce à l'université, à Arianespace, au Centre National d'Études Spatiales ou encore au Génopôle. Son taux d'emploi est très nettement supérieur à 1, faisant ainsi de la ville un pôle très attractif. D'autre part, la commune possède tous les atouts d'une capitale dans son département. Parmi ses points forts, Évry peut effectivement s'appuyer sur son centre-ville. Apportant un élément urbain très fort à la commune, il représente la volonté de produire une ville autonome. Il regroupe ainsi nombre de fonctions économiques, religieuses et culturelles. Au-delà d'être le siège de la préfecture de l'Essonne, du conseil général, il accueille également une cathédrale et une université. Évry est donc un pôle urbain très important au début des années 1990.

Après une adolescence difficile, et bien qu'affaiblie par ces graves tensions politiques, Évry engage sa mutation pour s'imposer définitivement comme la principale composante de l'arc sud-francilien. Cette période de fatigue est alors révolue si bien que la ville se sent désormais prête pour sa *« Renaissance »*. Si l'on tient compte du principe même de l'urbanisme, à savoir qu'une ville est toujours inachevée, de nouvelles interrogations se posent à la municipalité. Certes, Évry n'a sans doute pas atteint la taille et les poids démographique et économique espérés qui lui auraient permis de jouer un rôle majeur dans l'organisation de la région parisienne mais des réflexions sur la sortie de l'Opération d'Intérêt National commencent à apparaître. La dernière décennie du XX^{e} siècle n'est pas

des plus fastes pour Évry. À l'image des autres villes nouvelles, la commune commence une « crise d'adolescence » qui durera presque dix ans. Plusieurs affaires viennent effectivement perturber, voire embarrasser, la municipalité. La ville est plongée au cœur de nombreuses polémiques urbaines, sociales, économiques et politiques.

En 2001, Évry est la première des villes nouvelles à rejoindre le droit commun des quelque trente-six mille communes françaises. Administrée successivement par un Syndicat Communautaire d'Aménagement, puis un Syndicat d'Agglomération Nouvelle, l'intercommunalité évryenne a désormais un nouveau statut : la communauté d'agglomération qui comprend, outre les trois communes satellites d'Évry (Bondoufle, Lisses et Courcouronnes), Ris-Orangis qui n'avait jusqu'alors pas intégré de la ville nouvelle. Même si le périmètre de la CAECE reste relativement étroit, la fin du statut d'exception semble être, en définitive, une sorte de libération pour Évry.

Dirigée par des maires socialistes depuis 1977, la municipalité voit Manuel Valls, ancien conseiller en communication de Lionel Jospin, succéder à Christian Olivier. S'inscrivant dans une certaine continuité politique, il représente toutefois une différence avec ses prédécesseurs. Il incarne toute une génération d'élus qui n'a pas connu l'aventure des villes nouvelles. Manuel Valls s'attache très vite à faire ses preuves sur le terrain en définissant un projet de ville fort. Regrettant que la commune ait été trop vite et trop tôt délaissée par ses auteurs, il n'hésite pas à démolir, remodeler, moderniser, réparer tout ce qui ne fonctionne pas de façon à mieux exploiter les atouts évryens. Le nouveau maire est bien décidé à définir en priorité une autre politique de peuplement, à concevoir un nouvel urbanisme, à lutter contre les inégalités sociales et territoriales et à donner une nouvelle identité à Évry en valorisant notamment son patrimoine historique et en faisant de la ville la capitale du Sud-Est francilien. La politique de la ville mise en place doit alors améliorer l'environnement et les services des quartiers dégradés.

Il s'agit donc d'étudier l'évolution d'une ville sur une période longue (221 ans). Le but est de montrer la révolution que représente pour une cité rurale en périphérie de Paris sa transformation brutale en « ville nouvelle » et comment l'utopie d'une époque, imposée par l'État, parvient, non sans difficulté, à devenir réalité territoriale et politique. L'enjeu de cette révolution, que cette thèse tente de mettre à jour, est double : comment une ville réussit-elle à s'adapter à une gouvernance intégrant des logiques de collaboration et de mutualisation intercommunale ? Comment les municipalités successives parviennent elles à créer une identité urbaine nouvelle à partir d'une population implantée massivement en un temps très court et caractérisée par une hétérogénéité croissante ? La problématique, centrée sur l'histoire institutionnelle d'une collectivité locale à travers l'évolution de son mode de gouvernance, ouvre sur des perspectives heuristiques réelles : l'évolution des pratiques et des cultures politiques appliquées à la gestion locale ; l'impact des enjeux démographiques et sociétaux sur les politiques urbaines ; le processus de regroupement communal dans le deuxième tiers du XXe siècle. Au-delà de la figure et de la parole des maires, qui est au centre de l'analyse du

pouvoir local, la volonté est d'apporter de nouvelles analyses sur l'histoire régionale mais aussi sur la lutte entre gaullistes et communistes en grande banlieue, sur l'histoire de l'intercommunalité au début des villes nouvelles, sur les politiques éducatives des élus socialistes dans les années 1977-1990 et sur la complexité pour les communes de sortir des opérations d'intérêt national.

Cet important travail de recherches s'inscrit pour partie dans l'historiographie des villes nouvelles et vient compléter les travaux conduits dans le cadre du Programme d'histoire et d'évaluation des .villes nouvelles. Le projet a été de lire l'histoire d'Evry, à partir non pas du point de vue des aménageurs mais de celui des élus locaux et d'inscrire l'histoire de l'actuelle préfecture de l'Essonne dans la longue durée.

6. **Philippe DIEST,** ***Le Nord-Pas-de-Calais et l'armée de 1871 à 1914 : le poids des infrastructures militaires au regard de l'économie, de la société et de la politique septentrionales***. Doctorat sous la direction de Xavier Boniface, Université de Picardie Jules Verne, soutenu à l'UPJV, le 5 octobre 2016 .

En 1871, la France subit l'une des plus grandes défaites de son histoire. Les Allemands ont prouvé la supériorité de leurs armées en envahissant une grande partie du Nord-Est de la France. Le traité de Francfort impose à la Troisième République une énorme indemnité de guerre et l'annexion de l'Alsace-Moselle. Une nouvelle défaite, aux conséquences aussi dramatiques, est impensable pour les Français. Pour résister à une nouvelle invasion, le pays est dans l'obligation de se protéger seul. Deux éléments lui permettent de se défendre : la Nation armée, institutionnalisée par le service militaire obligatoire, et la modernisation en profondeur de son instrument militaire, c'est-à-dire de ses armes, de son organisation et de ses infrastructures. En s'imposant à l'ensemble de la population et du territoire, ces réformes sont parmi les plus importantes qu'ait connues le pays. Elles l'ont préparé à la Première Guerre mondiale.

Les infrastructures militaires, bâtiments ou terrains, sont à la fois les instruments et la concrétisation de ces réformes. Les villes et leurs périphéries immédiates constituent l'espace principal de leur implantation. Les casernes sont nécessaires pour loger des troupes de plus en plus nombreuses avec l'instauration du service militaire obligatoire tandis que les écuries permettent d'accueillir les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie. Les besoins logistiques de la troupe en vivres, munitions, matériels et combustibles imposent l'existence de nombreux entrepôts. Pour défendre le territoire, les populations et leurs biens, des fortifications sont érigées. De nombreux terrains sont donc nécessaires pour construire et agrandir ces bâtiments ainsi que pour entrainer le contingent. Si certains champs de tir ou de manœuvres sont parfois éloignés des centres urbains par mesure de sécurité, la plupart sont établis au plus proche des villes pour des raisons logistiques. Par ailleurs, des règlements restrictifs s'appliquent sur et autour de chaque infrastructure, sous la forme de servitudes par exemple. De ce fait, les emprises militaires sont importantes, notamment dans les zones frontières.

Or, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, constituant désormais le territoire du 1er corps d'armée – le plus petit de France -, sont une exception par leur abondance en immeubles militaires et par le fait que leurs territoires aient été en grande partie épargnés par les combats et l'occupation de 1870-1871. Entre la fin de cette guerre et le Premier conflit mondial, la région affirme son importance économique et démographique. L'essor industriel et agricole sans précédent en fait l'un des espaces les plus riches de France. Des soldes naturels et migratoires remarquables expliquent une forte augmentation de sa population. Cette dernière aboutit à une urbanisation croissante grâce au renforcement des vieilles cités portuaires et industrielles mais également à l'apparition de villes importantes dans le bassin minier. L'infrastructure militaire éprouve des difficultés à s'installer dans cette région où l'espace est rare et se raréfie progressivement. Par ailleurs, l'instauration de la République est à l'origine de mutations politiques dans un contexte patriotique : la démocratie s'affirme grâce à la représentation du peuple, et de ce fait de ses intérêts, tandis qu'émerge une opinion publique perceptible à travers la presse et les pétitions.

Dans ce contexte particulier se pose la question de l'utilité de l'infrastructure militaire en temps de paix, celle de la perception de cette présence par les civils et par rapport au développement régional, notamment urbain, ainsi que celle des arguments employés par l'armée pour la justifier. De nombreux enjeux politiques, économiques, culturels et sociaux gravitent autour de ces édifices et de ces terrains. Le cas du Nord-Pas-de-Calais est d'autant plus intéressant que s'y inscrivent les notions de réformes structurelles et d'abondances matérielles, de concurrences politiques et économiques, de frontière, de démilitarisation partielle et d'invasion.

La première partie de ma réflexion s'efforce de présenter l'originalité de la région entre 1871 et le milieu des années 1890. La géographie rend cet espace difficilement défendable pour des raisons naturelles mais également diplomatiques avec la neutralité belge. Pourtant, les différences puissances ayant dominé ce territoire depuis l'Antiquité ont tenté de le protéger durablement d'une invasion du fait de ses richesses dont l'importance s'affirme avec les révolutions industrielles. Les infrastructures militaires sont donc abondantes et concentrées dans des villes généralement saturées. Cependant, la défaite de 1870-1871 impose une augmentation du nombre d'immeubles militaires. De nouvelles fortifications sont érigées dans les périphéries urbaines pour éloigner l'artillerie ennemie et s'ajoutent aux nombreuses enceintes conservées en dépit de leur ancienneté. L'instauration du service militaire obligatoire nécessite l'édification, la modernisation et l'agrandissement de nombreux établissements et terrains existants. Cependant, le choix des villes pour accueillir la troupe a été l'objet de débats au début des années 1870, la campagne offrant davantage d'espaces et épargnant les soldats de la proximité réputée néfaste du cadre urbain et des vices. L'emprise des infrastructures est renforcée par la reconduction d'une législation et de règlements restrictifs. Les servitudes par exemple, s'étendant jusqu'à 987 mètres des fortifications, n'en constituent que l'élément le plus connu. Cette augmentation du poids du fait militaire est néanmoins discutée et négociée avec les autorités civiles, bien que l'armée impose finalement ses vues en raison d'un contexte particulier.

La seconde partie évoque les réalités et les représentations de la vie quotidienne à proximité des infrastructures. Les habitants ont le sentiment de vivre sous la menace, de supporter des contraintes mais minimisent les profits qu'ils peuvent tirer de cette présence. Évidemment, cette perception est renforcée en ville du fait de la concentration de biens de l'armée. Les élus craignent un déclassement économique en raison de l'emprise du fait militaire tandis que les civils s'inquiètent des accidents de tirs et des dangers liés à la concentration de poudre. Ces menaces sont d'autant plus difficiles à accepter qu'elles sont principalement liées aux fortifications qui défendent la route de Paris et non le territoire régional. Les infrastructures militaires imposent des entraves à l'économie locale, aux mobilités, à l'hygiène publique et à la société civile. Pour les habitants, ces contraintes sont une remise en cause des droits fondamentaux de liberté, de sécurité et d'égalité et les aménagements proposés par l'armée n'apparaissent pas comme des concessions suffisantes. Les profits tirés de leur présence sont en revanche multiples. Une infrastructure militaire constitue une source de revenus non-négligeable pour les villes grâce à l'octroi et pour les entrepreneurs locaux. Elle joue également un rôle social en matérialisant l'action de l'État et en permettant une surveillance accrue de l'espace public, en particulier lors des grèves. Elle participe également à la républicanisation de la société et de l'espace urbain tout en influençant les politiques locales. L'infrastructure militaire favorise également le développement des loisirs des citadins grâce à la présence de la troupe et à la protection de nombreux espaces. Ces perceptions sont donc le fait de multiples facteurs comme l'âge, le sexe, la localisation, le groupe social et la pensée politique.

La troisième partie s'intéresse à l'évolution des emprises de l'armée à partir des années 1890. De nombreuses fortifications sont démantelées en raison de bouleversements techniques, diplomatiques, tactiques et stratégiques. La démolition des remparts, longtemps désirée par l'ensemble des élus urbains, apparaît comme une libération et l'espoir d'un nouvel essor économique. Parallèlement, leur disparition contribue à l'émergence d'un sentiment patrimonial en faveur des édifices militaires, témoignant de la constitution d'une mémoire locale face à la modernisation. La défense régionale se réorganise donc sur les places frontalières et littorales et impose de nouvelles tractations avec les municipalités pour l'attribution des garnisons et des infrastructures nouvelles comme les aérodromes pour lesquels les villes entrent en concurrence les unes avec les autres. En dépit du risque de violation de la neutralité belge en cas de conflit avec l'Allemagne, le Nord-Pas-de-Calais s'imagine à l'abri d'une invasion. Les premiers mois de la guerre démontrent l'impossibilité d'improviser la défense régionale et l'influence de certains élus depuis les années 1900.

L'ensemble de cette réflexion valorise le rôle de l'armée dans un espace cohérent mais original qu'est le Nord-Pas-de-Calais. La présence d'une infrastructure militaire impose l'établissement de relations permanentes entre l'armée et la population grâce à la mise en réseau de l'ensemble des représentants locaux, preuves de l'affirmation d'une opinion publique. Cette dernière met en évidence que la critique de l'emprise militaire, notamment en ville, est davantage l'expression d'une frustration ancienne exacerbée par des concurrences nouvelles que l'apparition d'une nouvelle

perception de ces édifices et terrains dont la présence est pluriséculaire. Par ailleurs, des dissymétries apparaissent à l'échelle régionale entre le Nord et le Pas-de-Calais, l'espace urbain et les campagnes, les anciens et les nouveaux quartiers. Ces tensions démontrent que s'il constitue un sentiment partagé par l'ensemble de la population, le patriotisme ne suffit pas pour imposer des contraintes trop importantes aux populations septentrionales.

7. **Samuel DRAPEAU**, ***L'église Saint-Michel, la fabrique d'un monument. Étude historique, artistique et archéologique de l'église Saint-Michel de Bordeaux.*** Thèse sous la direction de Philippe Araguas, Université de Bordeaux-Michel de Montaigne, soutenue à l'Université de Bordeaux-Michel de Montaigne le 24 octobre 2016.

L'église Saint-Michel de Bordeaux est la plus vaste église paroissiale du sud-ouest de la France. Les érudits locaux se sont intéressés à cet édifice dès la fin du XVIIIe siècle. Pourtant, l'église reste fort méconnue. Les sources sont rares avant le milieu du XVe siècle et elles concernent essentiellement le temporel foncier de la fabrique et celui du clergé paroissial. Les documents médiévaux les plus précieux sont les registres des confréries, certains testaments de paroissiens, quelques contrats d'engagement et des contrats à marché, et enfin le registre des dépenses de la fabrique de l'église pour les années 1486 à 1497. Ajoutées aux lacunes textuelles, les importantes reprises opérées sur le monument au XIXe siècle ont longtemps constitué un obstacle à l'étude de l'édifice. Ces éléments ont sans doute concouru à écarter l'église Saint-Michel de Bordeaux des grandes études, complexifiant à première vue la lecture de ses phases de construction et la compréhension des processus de création artistique et de formation de l'espace social.

Une église romane est vraisemblablement construite au milieu du XIIe siècle sur le *puyaduy Sent Miqueu,* butte naturelle située au sud de la ville, hors les murs, à quelques dizaines de mètres des rives de la Garonne. Cette église succède à un premier édifice cultuel mentionné au XIe siècle. L'église Saint-Michel, dont le statut d'église paroissiale n'est assuré qu'à partir de 1173, est alors sous la tutelle de l'abbaye bénédictine Sainte-Croix de Bordeaux. Au début du XIVe siècle, les bénédictins placent un vicaire perpétuel à la tête des chapelains qui composent le clergé de Saint-Michel. Cette petite communauté jouit désormais d'une partie des bénéfices ecclésiastiques de leur paroisse, alors en pleine expansion. Le quartier s'est peuplé rapidement à partir du XIIe siècle à la suite du lotissement de terres marécageuses. Il est devenu à l'aube du XIVe siècle un faubourg dynamique, enclos dans les remparts de la ville au cours du premier quart de siècle. Les ports de la Grave et de la Rousselle constituent la façade fluviale de la paroisse. L'activité qui en émane fait vivre de nombreux artisans, dont le travail est souvent lié à la production vitivinicole. Le port et le commerce enrichissent également les marchands du quartier de la Rousselle. Le statut de bourgeois, dont de nombreux Bordelais bénéficient, leur confère des avantages commerciaux et la possibilité de participer au

gouvernement de la commune, la Jurade. Le quartier de la Rousselle constitue la partie nord de la paroisse Saint-Michel, enceint dès le début du XIIIe siècle dans le bourg Saint-Éloi, entre fleuve et marché. Les riches marchands qui l'habitent prennent progressivement à la fin du Moyen Âge la tête des institutions communales grâce à d'habiles alliances familiales. Ils vont jusqu'à constituer, à la fin du XVe siècle, une véritable oligarchie. Un grand nombre d'entre eux abandonnent alors leurs activités commerciales, investissent au sud de la ville dans les terres agricoles qui bordent la Garonne, et acquièrent des titres de noblesse. L'administration de la fabrique paroissiale de Saint-Michel et des confréries pieuses établies dans l'église à partir de la fin du XIVe siècle, constitue pour ces notables une étape déterminante du *cursus honorum* qui les conduit aux plus hautes fonctions communales et parlementaires.

À mesure que la paroisse s'enrichit, le sanctuaire roman est jugé inadapté et est remplacé par une église gothique durant le XIVe siècle. Sa construction débute très certainement à la fin du premier quart de ce siècle, selon un volume architectural de type « halle ». Les églises-halles sont fréquentes à cette époque, et apparaissent comme des solutions architecturales particulièrement bien adaptées aux fonctions paroissiales et au milieu urbain. On élève d'abord le chevet, pour lequel les maîtres d'œuvre s'inspirent de la modénature et de la sculpture monumentale développée dans le chantier de la cathédrale Saint-André, qui introduit à Bordeaux les formes du gothique du Nord de la France. De fortes analogies sont observables entre les chapiteaux rayonnants de l'église Saint-Michel et la façade et le portail nord de la cathédrale bordelaise. Il est fort possible que l'église-halle soit achevée aux environs de 1400, malgré un contexte économique et artistique jugé trop souvent défavorable par l'historiographie. Son plan, organisé par trois vaisseaux, chacun terminé par une abside, avoisinait les 50 mètres de long pour 25 de large. Au XIVe siècle, Bordeaux, ville méridionale, constitue la tête de pont de la couronne anglaise sur le continent ; toutefois, sur le chantier, les influences formelles sont françaises, et même normandes. La commande artistique des grands cardinaux d'Avignon, peu avant 1400, semble aussi influencer la construction de Saint-Michel.

L'église Saint-Michel fait rapidement l'objet d'un nouveau programme architectural. Il consiste à surélever le vaisseau central pour que l'édifice adopte un volume basilical, sans doute plus adapté aux revendications symboliques du clergé paroissial et des patriciens de la paroisse. Cette surélévation a déjà débuté lorsque la fabrique décide autour de 1440 d'implanter les façades des croisillons en avant d'un probable premier projet de transept.

À partir de cette date, les textes permettent de suivre l'avancée de la construction, ainsi que les forces créatrices à l'œuvre sur le chantier. La construction est dirigée par la fabrique, qui a le rôle de maître d'ouvrage. Son administration est confiée aux patriciens de la Rousselle. Ces mêmes patriciens sont très actifs dans les nombreuses confréries attestées dans l'église dans la seconde moitié du XVe siècle. Les sources permettent de renseigner leurs pratiques pieuses, mais aussi celles des autres groupes socioprofessionnels plus modestes. Se dessinent alors différents traits constitutifs de la

religion civique à la fin du Moyen Âge, que l'on peut observer à la lumière des pratiques d'autres grandes villes européennes.

Les chapelains de Saint-Michel desservent les nombreuses fondations pieuses des paroissiens. Ils célèbrent aussi les offices mis en place par les confréries de dévotion, qui siègent dans la chapelle funéraire du cimetière paroissial et dans les chapelles latérales construites progressivement pour elles autour du chevet et de la nouvelle nef. Les confréries sont des éléments de cohésion entre les morts et les vivants. Elles permettent également les échanges sociaux et les solidarités entre les différentes communautés paroissiales, puisqu'elles ont à charge le secours mutuel et une partie de l'assistance publique. Si les confréries ne paraissent pas directement participer au financement de la nouvelle église gothique, les patriciens qui les administrent, subviennent très largement à sa construction. Essentiellement au moyen de legs, ils dotent la fabrique de Saint-Michel d'un important patrimoine foncier et les fortes sommes d'argent qu'ils offrent confèrent à la fabrique une puissance financière comparable aux autres grands chantiers flamboyants du XVe siècle. Le clergé ne semble participer qu'à l'embellissement du sanctuaire, où l'on fait construire un chœur clos fermé d'un jubé. Malgré la présence de cet équipement, les chapelains de Saint-Michel n'ont pas le statut de chanoines, bien qu'ils soient en 1492 constitués officiellement en collège de 24 prêtres-bénéficiers, assistés par un bas-chœur dont l'effectif est difficilement quantifiable.

Le maître-maçon Jean Botarel est engagé par la fabrique en 1448, mais il est difficile de définir sa contribution au chantier flamboyant. En revanche, l'arrivée à la tête de l'œuvre de Saint-Michel en 1464 de Jean I Lebas, maître-maçon de Saintes, correspond à une grande activité sur le chantier. Lebas définit la marche à suivre pour l'accomplissement du transept et pour la réalisation de la nef. De même, il faut peut-être lui attribuer le voûtement du vaisseau central du chevet. Il met en place un programme architectural rationnel, dans lequel il donne à chaque type d'élément structurel un profil qui lui est propre. À partir de 1472, Jean I Lebas dirige le chantier de l'immense clocher-tour isolé, établi au-dessus de la chapelle funéraire du cimetière. Son fils Jean II Lebas lui succède comme maître d'œuvre des ouvrages de pierre vers 1479. Il achève le clocher-tour en 1492, sur lequel il continue d'intervenir régulièrement jusqu'en 1494. Il est probable qu'il faille attribuer à Jean II le sommet de la tour du clocher, les clochetons d'angle, l'étage dodécagonal et la flèche, ainsi que la troisième chapelle nord du chevet. On peut rattacher ce travail, par comparaison stylistique, à l'église Saint-Eutrope de Saintes, notamment à son clocher-tour. Ce grand chantier saintais est en partie financé par Louis XI. Il semble d'ailleurs que le père, Jean I Lebas, ait des rapports privilégiés avec le roi Louis XI dès la décennie 1440, au cours de laquelle il a probablement travaillé aux réparations de l'église souterraine de Saint-Eutrope de Saintes. Il faut également envisager la participation de Jean I au premier chantier flamboyant de la cathédrale Saint-Pierre de Saintes, vers 1450. De fortes ressemblances formelles s'observent entre le portail sud de Saint-Michel et le portail ouest de Saint-Pierre de Saintes, mais également entre les clochers, les culées d'arcs-boutants, les gargouilles, les pinacles pivotés animant les contreforts ou le développement des tourelles de ces deux églises. Ainsi,

la culture artistique des Lebas et leur maîtrise technique rayonnent aussi bien à Saint-Michel de Bordeaux que dans plusieurs grands chantiers flamboyants de Saintonge. Plus largement, les formes développées par ces maîtres-maçons se rattachent à la production architecturale flamboyante parisienne et normande et aux chantiers financés par le roi, notamment entre Orléans et Tours. Les grands clochers-tours qu'ils érigent auront une certaine postérité dans l'ouest de la France. Aucun d'entre eux n'égale cependant celui de Saint-Michel de Bordeaux, qui est peut-être en 1492 le plus haut clocher du royaume. Sa construction hors norme est d'ailleurs très bien renseignée. La documentation livre de précieuses indications sur la résolution des défis imposés par la construction à grande hauteur.

L'église est progressivement achevée, au cours du XVIe siècle, par des maîtres locaux qui perpétuent le programme établi par Jean I Lebas. Le style flamboyant mis en œuvre est très sobre, et conserve une forte esthétique murale. À l'extérieur, les pignons isolés et la toiture basse couverte de tuiles du vaisseau central montrent l'adaptation d'un modèle architectural septentrional à la culture matérielle méridionale.

Les maîtres-maçons Maubrun père et fils se succèdent pour achever la construction à l'ouest vers 1560. Ils n'utilisent cependant que de rares éléments décoratifs antiquisants. La continuité stylistique semble leur être imposée par la fabrique. En effet, c'est encore la sobriété qui règne dans la restauration de la façade nord endommagée par un incendie peu avant 1520. Pourtant, la fabrique fait alors appel à un artiste de grand talent, qui maîtrise parfaitement le vocabulaire décoratif flamboyant et antiquisant. Le maître à qui nous pensons pouvoir attribuer cette œuvre est Imbert Boachon, qui serait intervenu à Saint-Michel entre 1517 et 1524. Originaire de Bourgogne, il est maître de la cathédrale de Bordeaux avant d'être engagé par les paroissiens de Saint-Michel sur leur chantier paroissial. Il reprend en sous-œuvre le portail nord, retaille probablement une partie de l'élévation de la façade et lui intègre une rose qui s'inspire de prestigieux modèles parisiens, Saint-Germain-l'Auxerrois et la Sainte-Chapelle de Vincennes. À partir de 1524, il semble avoir quitté Bordeaux puisqu'il travaille dorénavant pour les patriciens d'Avignon, comme les Rouvillasc ou Paul Doni, dont le cousin n'est autre que le mécène florentin de Michel-Ange et Raphaël.

L'étude archéologique de l'église Saint-Michel de Bordeaux est compliquée par les nombreuses restaurations au cours des siècles qui ont modifié la morphologie de l'édifice. De premiers travaux sont entrepris à la fin du XVIIe ou au début du XVIIIe siècle, à la suite de la chute du clocher de charpente surmontant la croisée. Au milieu du XIXe siècle, s'ouvre d'abord le chantier de l'isolement de l'église, puis celui du percement des salles semi-souterraines sous le chevet. L'état de ce dernier nécessite quelques années plus tard sa reconstruction. Le clocher isolé est également en mauvais état et, au cours de la décennie 1860, la restitution de la flèche envisagée par Paul Abadie se transforme en rénovation complète et complexe du clocher-tour. Ces interventions du XIXe siècle sont d'autant plus dommageables pour l'étude du bâti médiéval que les représentations iconographiques de

l'édifice avant restauration sont extrêmement rares. La silhouette de l'église Saint-Michel et sa relation à son espace sont radicalement modifiées par ces aménagements.

Ainsi, selon une vision organique de l'objet architectural, nous suivons les mécanismes de l'élaboration artistique et matérielle de l'œuvre médiévale et les charges symboliques qu'elle incarne. L'église Saint-Michel se présente comme le produit de la fabrique urbaine, de la piété, des solidarités et de la culture artistique à Bordeaux à la fin du Moyen Âge. Plus tard, au début de la seconde moitié du XIXe siècle, elle devient le témoin et l'objet de la mise en scène patrimoniale et de l'application des doctrines de la restauration monumentale.

8. Maxime HERMANT, La religion dans la ville : histoire religieuse de Provins pendant la Révolution française et l'Empire (1789-1815). Thèse sous la direction de Mme Monique Cottret, Université Paris-Ouest Nanterre, soutenue à l'Université Paris-Ouest Nanterre, le 18 novembre 2016

À première vue, la ville de Provins (Seine-et-Marne) pourrait apparaître comme un de ces lieux où il ne se serait rien passé entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration. Ni bastion de la Révolution, ni centre contre-révolutionnaire, elle donne l'exemple d'une révolution paisible, marquée par de rares désordres et encore moins de violences. Elle accueille la Révolution avec enthousiasme, puis s'adapte au gré des évolutions politiques de la période, mais n'accepte pas pour autant les changements sans chercher à défendre ses intérêts. Néanmoins, l'absence de radicalité et les efforts de modération ne doivent pas conduire à envisager le sujet étudié comme un terrain vide de conflit et de politisation.

Cette thèse s'intéresse à la question religieuse de la Révolution et la période napoléonienne dans un cadre urbain de taille moyenne, la ville comptant environ 5 000 habitants en 1789. L'objectif n'est pas de faire de Provins un exemple-type, mais bien de réinterroger l'étude du fait religieux en Révolution, en insistant sur la spécificité de l'espace choisi. Avec une densité conséquente d'établissements ecclésiastiques[1], Provins offre un terrain idéal pour aborder la problématique religieuse. Le décor choisi invite à questionner la place de l'Église et de l'exercice du culte dans l'espace urbain, et à se demander comment l'on passe d'une ville marquée par la religion à la fin de l'Ancien Régime, à l'exclusion complète des références cultuelles de l'espace public entre 1793 et 1801, et par la suite à une publicité du culte retrouvée et favorisée par les autorités civiles du Consulat, puis de l'Empire.

[1] Quatre paroisses (Saint-Ayoul, Sainte-Croix, Saint-Pierre et Saint-Quiriace), quatre chapitres collégiaux (Notre-Dame-du-Val, Saint-Blaise, Saint-Nicolas et Saint-Quiriace), cinq communautés masculines (bénédictins, capucins, cordeliers, dominicains et génovéfains), deux couvents féminins (bénédictines et une congrégation Notre-Dame), des établissements hospitaliers (l'Hôtel-Dieu et l'hôpital général), un collège administré par des oratoriens, ainsi que plusieurs chapelles et autres églises (Saint-Thibaut, Notre-Dame-du-Châtel, Saint-Jean et la Madeleine).

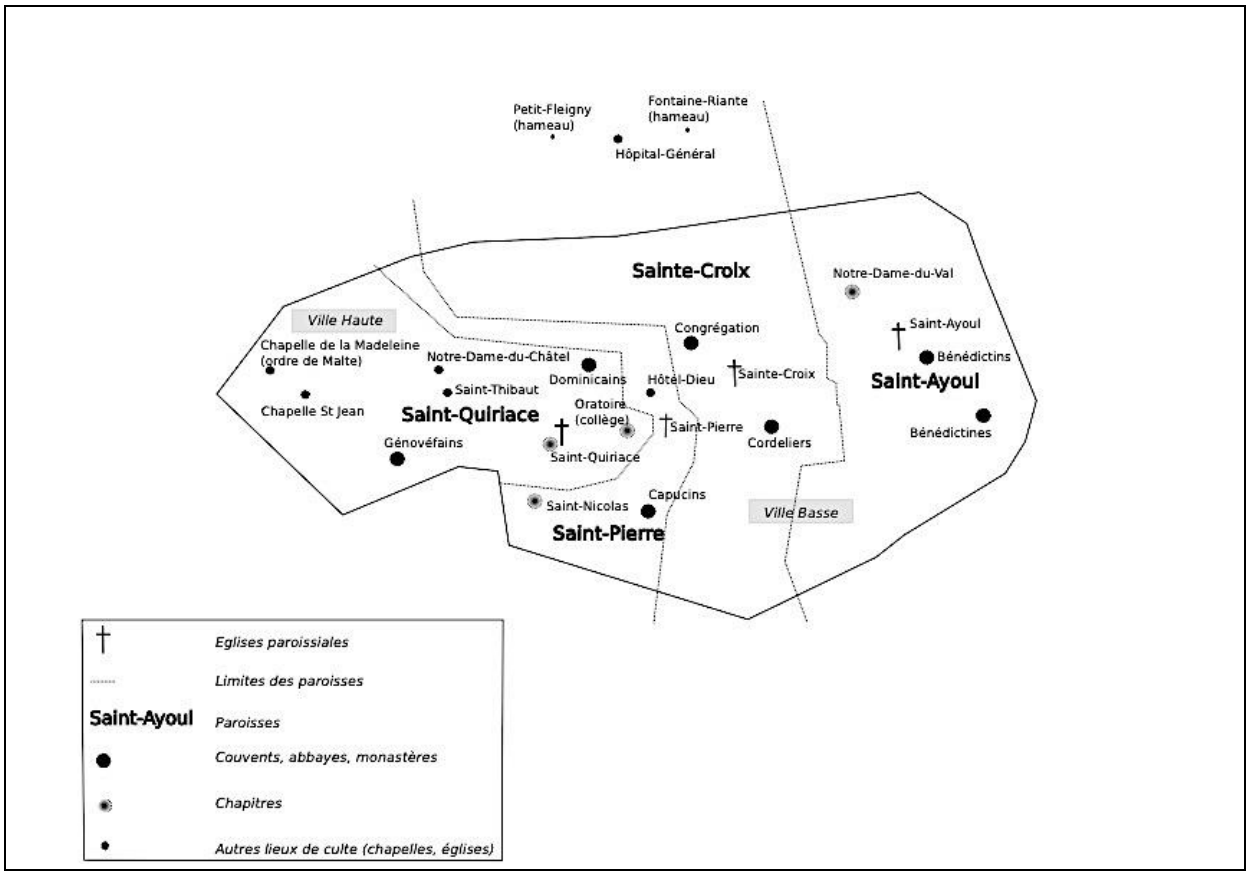

Les édifices religieux à Provins en 1789

Le corpus de sources se compose de documents provenant de fonds aussi divers que les archives municipales de Provins, les archives départementales de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de l'Aube mais également du Pas-de-Calais, sans oublier les archives nationales, ou encore les fonds diocésains à Meaux, mais également les réserves de plusieurs bibliothèques, et notamment le fonds ancien de Provins. Les manuscrits constituent l'essentiel du corpus : tout d'abord les archives institutionnelles, avec les inventaires et les rapports effectués par les administrations et surtout les registres de délibérations des autorités civiles (municipalité, canton, district, arrondissement, département). La prise en compte de l'aspect institutionnel était inévitable, car la question religieuse se retrouve imbriquée tout au long de la période dans les problématiques politiques et administratives. L'un des enjeux était alors de ne pas appréhender la ville de Provins comme un objet fermé, mais de l'intégrer dans son environnement local en relation avec les campagnes avoisinantes, et dans un contexte départemental et national élargi. Dans cette optique, les correspondances ont apporté une masse importante de renseignements. Les échanges avec les Assemblées nationales successives et leurs comités, ainsi qu'avec certains ministères, ont mis en lumière les modalités de circulation de l'information et de la loi entre la capitale et Provins. L'autre principal versant de cette correspondance concerne les autorités diocésaines, avec lesquelles le clergé provinois échange abondamment après la signature du Concordat en 1801.

Les archives normatives constituent le deuxième grand ensemble de sources. En effet, l'un des objectifs de cette thèse était d'analyser la réception de la loi. Il a donc été nécessaire d'appréhender les décrets votés par les assemblées nationales et les arrêtés du pouvoir exécutif, mais également les mesures prises au niveau local pour assurer leur mise en œuvre.

Principal vecteur d'information de la période, l'imprimé est quant à lui utilisé par les autorités civiles pour faire connaître un arrêté ou un décret important, mais également par la société populaire qui diffuse les discours et les délibérations qui méritent d'être connus de la population, et surtout par les premiers évêques concordataires (Louis-Mathias de Barral et Pierre-Paul de Faudoas) qui envoient toute une série de mandements, lettres et instructions pastorales dans l'ensemble du diocèse de Meaux. Les sources de la pratique religieuse ont enfin représenté l'autre pan de ce corpus manuscrit. Alors qu'elles auraient pu constituer les principales archives, ces documents souffrent de manques considérables, notamment du côté des fabriques paroissiales et de l'épiscopat constitutionnel de Seine-et-Marne. Les ego documents manquent également. L'exercice du culte a cependant pu être approché, grâce aux archives institutionnelles, mais également aux registres de catholicité et surtout aux registres des confréries qui, même en étant loin d'être exhaustifs, ont offert de précieux renseignements. Face à cette documentation parcellaire, il a fallu faire preuve de la plus grande prudence. Les sources des administrations permettent de recenser ceux qui sont sur le devant de la scène, mais pas de rendre compte du sentiment réel des habitants, qui découle du mental et de l'intime. On ne peut le mettre en relief qu'indirectement au gré des tâtonnements et des hypothèses. Ainsi, aborder le fait religieux en Révolution amène inévitablement à penser la position du chrétien face la naissance du sentiment révolutionnaire, puis républicain, à se demander comment ces deux qualités ont pu s'opposer ou cohabiter, voire se confondre, et dans quelle mesure cette relation s'est exprimée dans la ville.

Le propos suit une trame chronologique générale et s'articule en neuf chapitres, eux-mêmes répartis en trois temps de la fin de l'Ancien Régime et à la chute de la royauté, puis de la proclamation de la République au début du Consulat, et enfin de la signature du Concordat à la campagne de France et à la Restauration en 1814-1815.

Le premier chapitre (« L'espace religieux provinois au XVIII^{e} siècle ») s'attache à présenter les structures ecclésiastiques, les rapports entre les paroisses, les collégiales, les couvents et les abbayes, ainsi que les tensions qui ont pu animer le siècle autour de questions de primauté et de préséance, notamment entre les deux principales institutions religieuses de la ville : les collégiales Saint-Quiriace et Notre-Dame-du-Val. Il convenait également d'insister sur la présence des débats du siècle des Lumières, en particulier des querelles autour du jansénisme. Cette première entrée a enfin mis en relief le poids du passé dans les esprits à la veille de la Révolution. Les Provinois ont alors bien conscience que leur cité ne jouit plus du faste du temps des comtes de Champagne, et espèrent profiter de cette effervescence pour retrouver une part de ce temps révolu. On voit ainsi se multiplier au cours du

XVIII^e siècle plusieurs histoires de la ville, ainsi que des compilations de différentes informations et des recueils de documents relatifs au passé provinois.

Ce chapitre de présentation ouvre la première partie « Espoir d'une régénération », au sein de laquelle sont abordés les premiers temps de la Révolution, de 1789 à 1792. Les doléances exprimées dans le cadre de la préparation des États généraux mettent en avant le désir de réformer l'État et l'Église. Mais cet espoir de régénération, idée au cœur du processus révolutionnaire, se trouve rapidement déçu (chapitre 2 : « Une espérance déçue ? (1789-1790) »). Les différentes mesures votées par les Assemblées introduisent l'incertitude et la division dans la ville (chapitre 3 : « De l'unité à la division (1790-1792) »). Cette partie interroge la réception des premières lois religieuses, et la capacité des Provinois et du clergé à accepter, à rejeter ou à s'adapter aux mutations imposées par le haut, tout en insistant sur la place accordée à la négociation et à la recherche de consensus, notamment dans le cas de la nouvelle circonscription paroissiale en 1791 qui a vu l'évêque constitutionnel de Seine-et-Marne, Pierre Thuin, venir à Provins pour se concerter avec les habitants et les autorités afin d'élaborer un nouveau plan de partage. Au final, le projet négocié en amont n'est pas suivi par l'Assemblée constituante. Cette réforme affecte des pratiques séculaires et renforce la mutation du paysage religieux, avec la vente des premiers biens ecclésiastiques. Le mécontentement est d'autant plus fort, qu'il résulte du non respect de la négociation qui avait mis en lumière les difficultés de communication entre la ville haute et la ville basse : les paroissiens craignant de ne pas pouvoir se rendre de l'autre côté de la ville pour assister à l'office durant les mois d'hiver si leur paroisse venait à être supprimée. Il faut attendre une série d'échanges, parfois virulents, entre les différentes parties et plusieurs va-et-vient de la loi entre Provins et Paris pour parvenir à un compromis.

Par ailleurs, l'étude des prestations de serment (janvier 1791), des différents parcours et des attitudes du reste du personnel ecclésiastique ont amené à repenser certaines catégories, et en particulier le couple prêtre jureur/prêtre réfractaire et à ne pas systématiquement relier l'insermenté à un rejet automatique de la Révolution, puis de la République. En effet, certains prêtres conservent leurs convictions et leur refus de la constitution civile du clergé, en particulier les chanoines qui n'étaient pas concerné par le serment, tout en acceptant de se fondre dans le moule républicain. Le chapitre 4 (« Mutations et persistances des pratiques religieuses au début de la Révolution ») s'est quant à lui intéressé aux permanences et aux ruptures de l'exercice cultuel au cours des premières années, et au rôle joué par l'Église et le clergé provinois, lors des messes et des processions ponctuant les célébrations patriotiques, pour sacraliser l'événement et ainsi « faire croire » à la Révolution, au moyen notamment des messes de *Te Deum*, dans la lignée des pratiques de la monarchie absolue.

La deuxième partie « Religion et radicalisation politique (1792-1801) » s'intéresse aux relations complexes entre la Révolution, la République et la religion alors que la vie politique se radicalise. L'accent est mis sur les continuités et les changements de la législation religieuse de la Convention et du Directoire. C'est le moment de la suspicion généralisée à l'encontre du clergé,

accusé de fanatisme, vecteur de contre-révolution. Plus que la déchristianisation, c'est bien la défanatisation qui préoccupe les esprits.

Ce temps est marqué par la laïcisation de l'espace public et une décléricalisation active de la ville, avec la fermeture des églises, les mises en réclusion et les abdications de nombreux prêtres (chapitre 5 : « Le citoyen, le fidèle et le fanatique »). Le culte étant relégué dans les chaumières, les fidèles cherchent à s'adapter et à modifier leur pratique de la religion (chapitre 6 : « Exercer le culte dans une ville désacralisée »). La distinction entre les sphères publique et privée est primordiale pour appréhender le phénomène. Il convient de ne pas confondre l'émergence d'un culte clandestin, signe de résistance et d'opposition à la politique de la Convention, avec le développement d'un culte privé, conséquence de l'interdiction de la publicité du culte à partir de l'été 1793, mais qui demeure avant tout garanti par la Constitution. La poursuite d'une pratique religieuse dans l'espace domestique démontre toute la complexité du rapport entre religion et Révolution au temps de l'exceptionnalité politique. À Provins, la société populaire défend la fermeture des églises (automne 1793), applaudit le dépôt des lettres de prêtrise et dénonce toute expression religieuse publique, signe de fanatisme. Mais en parallèle, elle ne semble pas s'émouvoir du maintien du culte dans certaines maisons, où se réunissent notamment les confréries des jardiniers de Saint-Fiacre et des vignerons de Saint-Paul en l'an II (1793-1794) qui adressent au club de l'argenterie en guise de don patriotique, adoptent le calendrier républicain pour dater leurs procès-verbaux et célèbrent un « *Te Deum* pour le salut de la patrie ».

Le moment qui s'ouvre à partir du printemps 1795 est marqué par une volonté affichée de réconciliation et le désir de réorganiser la desserte de l'office (chapitre 7 : « Une Église réconciliée »). En effet, l'Église provinoise se distingue par un rapide accommodement des différentes situations. D'anciens chanoines mettent notamment leur énergie en commun avec des curés et d'anciens réguliers, dont certains ont participé aux affaires de la société populaire voire même renoncé à la prêtrise en l'an II. Le temps des querelles est alors révolu et la messe peut faire son retour dans les églises, dont les portes ont été rouvertes. Mais en dépit d'une liberté de culte réaffirmée, la pratique religieuse est toujours restreinte. La religion reste exclue de l'espace public. Les desservants, les fidèles ou encore les autorités civiles se confrontent pour concilier la liberté des cultes, l'interdiction de toute expression religieuse dans la rue et la lutte, toujours vive, contre les ennemis de la Révolution.

La troisième et dernière partie aborde la réorganisation officielle du culte pendant la période napoléonienne : « De la ville apaisée à la ville impie (1801-1815). » La mise en place de l'Église concordataire confirme la réconciliation de l'Église provinoise, et inaugure le rapprochement du clergé avec les autorités épiscopales, alors en pleine renaissance (chapitre 8 : « La réorganisation concordataire »). Les autorités civiles et religieuses travaillent à la reconquête de la rue en organisant des processions, en multipliant les plantations de croix et en favorisant la formation d'une jeunesse chrétienne à travers la promotion des institutions religieuses (chapitre 9 : « Mettre fin à l'impiété »).

La dimension pénitentielle de ces différents éléments prend une toute autre ampleur en 1814-1815. La ville est frappée par les difficultés liées à l'occupation et aux passages répétés des troupes françaises, prussiennes, autrichiennes et russes : le logement des soldats, les privations, les violences et les épidémies. Ces événements terribles engendrent une évolution du discours clérical, qui développe alors le thème de la punition divine, renvoyant ainsi aux réflexions de Jean Delumeau sur le péché et la peur. Ce courroux est la conséquence, aux yeux des autorités ecclésiastiques locales et diocésaines, de l'impiété des habitants. Ce discours fait la part belle à la dénonciation plus générale de la Révolution et de sa politique en matière religieuse.

« Il y a peu de villes en France auxquelles la Révolution ait enlevé autant de monuments historiques qu'à Provins. » Par cette phrase tirée de son *Histoire de Provins* (1839-1840), Félix Bourquelot résume le sentiment des habitants au XIX^e^ siècle sur l'impact négatif de la période révolutionnaire sur le paysage urbain. La ville passe en effet de 66 à seulement 7 cloches entre 1789 et 1793. Tout au long de la période, des couvents, des abbayes et des églises sont vendus aux plus offrants. Mais ce portrait mérite la nuance. Les Provinois avaient-ils besoin de toutes ces cloches et devait-on conserver autant de maisons religieuses ? L'absence de véritable contestation semble indiquer que les mesures prises par la Révolution au niveau local répondent à de réelles considérations en matière d'aménagements urbains. Les églises en ruine sont vendues pour être démolies et ainsi éviter leur écroulement sur les habitations voisines. Quant aux cimetières, les émanations pestilentielles qui polluent l'air de la ville, conduisent la municipalité provinoise à les transférer au-delà des murs durant la décennie 1800, mettant ainsi en œuvre une ordonnance royale de 1776 qui avait interdit les inhumations à l'intérieur des églises, et prescrit l'agrandissement ou le transfert *extra muros* des cimetières saturés.

Même si les autorités civiles et les défenseurs de la Révolution se sont efforcés de faire respecter la législation religieuse, la modération et la recherche de l'accommodement caractérisent le comportement des Provinois. Le choix du cadre local a permis d'approcher au plus près les attitudes des différents acteurs et l'évolution de la période, et ainsi de souligner la recherche constante du consensus et d'une voix médiane, entre tiédeur et excès, pour appréhender les événements et envisager l'application de la législation. Le cas provinois ne saurait faire office de généralité, et appelle à des points de comparaison, mais le soucis de replacer l'étude dans un contexte plus large, en n'omettant pas d'intégrer la législation nationale et les réalités locales de la Révolution et de l'Empire à la réflexion, ont permis de réinterroger la problématique religieuse de la période.

9. Catherine KIKUCHI, ***Venise et le monde du livre 1469-1530***. Thèse d'histoire médiévale sous la direction de Mme Elisabeth Crouzet-Pavan, Université Paris IV-Sorbonne, soutenue le 2 décembre 2016 à l'Université de Paris-Sorbonne.

L'histoire du livre telle qu'elle a été défendue par Henri-Jean Martin et Lucien Febvre vise à prendre en considération le livre de sa production à sa diffusion, et accorde une attention particulière aux hommes qui interviennent dans les différentes étapes de ce processus. Si nous nous situons dans la continuité de cette conception du livre, notre étude ne s'inscrit pas à proprement parler dans l'histoire du livre. Nous souhaitons avant tout faire une histoire économique et sociale des hommes et des femmes qui sont liés au livre, à sa production et à sa diffusion, étudier un milieu économique neuf et un milieu social en construction dans le cadre urbain autour de la nouvelle technologie qu'est l'imprimé. Venise en constitue un excellent point d'observation.

D'abord, en tant que premier pôle de l'imprimerie incunable, elle recoupe une population suffisamment importante pour être étudiée en tant que groupe. Par ailleurs, les modalités du développement de l'imprimerie vénitienne attirent l'attention : la technique, introduite par un Allemand, Johann de Spire, y a été développée par des individus d'origine non-italienne, Allemands ou Français, avant que les Italiens, bien souvent d'origine non vénitienne, ne s'en emparent à partir de 1480. Il s'agit donc aussi de comprendre à travers Venise la manière dont des individus d'origines très diverses collaborent et se concurrencent dans le cadre d'une imprimerie en plein développement. Par ailleurs, l'imprimerie vénitienne s'est développée hors du système corporatif, comme cela s'est produit à Lyon, mais contrairement aux cas de Paris ou de Florence ; il n'y a pas non plus de confrérie propre aux acteurs du livre. Cette absence de cadre social et législatif a été compensée par d'autres mécanismes sociaux ou économiques, et par la mise en place progressive d'une législation spécifique au livre. Enfin, se focaliser sur Venise, marquée par cette stabilisation de l'imprimerie et par un nombre important d'acteurs impliqués dans cette industrie, permet de dépasser l'étude des imprimeurs par études de cas. Les grands imprimeurs sont bien entendu essentiels pour la compréhension de l'imprimerie vénitienne ; mais il nous semble important de nous intéresser au milieu du livre dans son ensemble, avec ses acteurs plus modestes et moins célèbres. Nous souhaitons à travers cette approche donner une vision plus complète de la diversité de ce milieu et de son organisation, et rendre justice aux acteurs ordinaires du livre. Finalement, Venise permet de considérer le développement de la nouvelle industrie comme milieu professionnel et milieu économique dans le tissu urbain, en se défaisant du mythe des pères fondateurs et des origines glorieuses de l'imprimerie.

Cette étude a été réalisable en nous une tradition d'études particulièrement importantes en ce qui concerne les derniers siècles du Moyen Âge vénitien. Les travaux d'Élisabeth Crouzet-Pavan constituent une référence incontournable pour qui veut s'intéresser aux mécanismes économiques et sociaux de la cité lagunaire. Les milieux professionnels vénitiens ont été étudiés sous de nombreux

angles, que ce soit à travers l'étude d'arts spécifiques, des corporations ou des confréries qui les encadrent. Il s'agit pour nous de replacer l'histoire de l'imprimerie, des imprimeurs et des libraires dans cette tradition d'études et de ne pas faire de l'industrie et du commerce du livre un cas exceptionnel alors qu'elle est insérée dans des dynamiques économiques et sociales plus vastes.

Nous nous sommes également abondamment servi des méthodes et des théories empruntées aux autres sciences sociales, cherchant autant que possible à puiser dans ces disciplines pour aborder différemment et avec rigueur la construction de ce milieu professionnel autour du livre imprimé. Des traitements quantitatifs ont été réalisés quand ils étaient possibles. Nous avons cherché à comprendre l'organisation sociale de cet environnement professionnel, ainsi que son insertion dans la géographie urbaine. Grâce à une enquête prosopographique, nous avons tenté de rendre justice à tous les acteurs du milieu du livre vénitien.

Enfin, nous avons choisi d'utiliser un corpus de sources aussi diversifié que possible afin de documenter les débuts du monde du livre à Venise. Il s'agit principalement des sources présentes dans les archives d'État de Venise : des sources officielles provenant des différents conseils de la ville, les sources des cours de justice devant lesquelles viennent les habitants de Venise et du territoire sous sa domination, mais également de nombreuses sources notariales ainsi que des sources administratives. Nous avons complété ce corpus par l'utilisation des sources narratives et littéraires : des poèmes traitant des débuts de l'imprimerie, les chroniques, les grands historiographes de la ville de Venise… Ces sources permettent d'aborder sous des angles variés les différents aspects du monde du livre vénitien, de la vie de ses acteurs ainsi que de leurs relations entre eux, avec les institutions, et avec les autres espaces sociaux vénitiens. Cette documentation nous a également permis de varier la focale entre la vision surplombante et englobante du milieu dans la ville et les études de cas spécifiques appuyées sur de riches dossiers d'archives.

Ce croisement de différentes traditions historiographiques, l'utilisation de ces sources et de ces méthodes variées nous ont permis d'élaborer une nouvelle problématisation du développement de l'imprimerie à Venise, pour éclairer ses aspects économiques et sociaux entre 1469 et 1530. Notre étude vise à comprendre comment cette industrie nouvelle, apportée par des acteurs étrangers, est parvenue à s'implanter et à croître dans la ville, en s'enracinant dans des institutions, des pratiques législatives, mais également dans le tissu urbain à la fois géographique et social de Venise. L'angle d'attaque que nous avons choisi insiste moins sur la production matérielle du livre, que sur la constitution d'un nouveau milieu économique et professionnel. Il s'agit de comprendre dans quelle mesure l'imprimerie vénitienne donne naissance à un nouveau monde économique et social, une communauté d'activité, d'intérêts, une instance de socialisation pour les acteurs qui est en même temps reconnue par le public et les autorités.

Nous partons de 1469, date du premier livre imprimé à Venise et du premier privilège accordé à Johann de Spire. Nous avons choisi d'aller jusqu'à 1530, sans que cette limite soit aussi ferme que le *terminus ad quo*. Autour des années 1530, on constate un changement du regard des pouvoirs publics sur l'industrie et le commerce du livre. En 1527, les pouvoirs publics vénitiens obligent à demander une licence d'impression pour les livres qui n'ont jamais été imprimés. Le contrôle s'intensifie, jusqu'à la demande en 1549 par le Conseil des Dix de la création d'une corporation des imprimeurs, libraires et relieurs. Par ailleurs, on observe un changement générationnel dans les acteurs du milieu du livre. La génération active dans les années 1470–1480 s'éteint entre les années 1520 et 1540 et souvent n'est déjà plus active dans les années 1530. Les grands libraires, imprimeurs ou éditeurs ont passé la main à leurs descendants. Ils ont stabilisé un modèle familial ainsi qu'un système de filiales qui se développe et transforme l'organisation du monde du livre au niveau européen. 1530 nous a donc semblé une date pertinente pour arrêter notre étude, tout en ayant bien conscience qu'il ne s'agit en aucun cas d'une rupture radicale.

Durant ces soixante premières années, l'imprimerie vénitienne a connu différentes phases de développement. Des vagues d'acteurs d'origine géographique et sociale différente se sont impliqués et rencontrés dans la nouvelle industrie. Le visage de ce milieu a évolué drastiquement en fonction des dynamiques qui l'ont traversé. L'étude des acteurs, en faisant varier les groupes considérés et en questionnant l'existence de notre objet, peut nous permettre de toucher les réalités économiques et sociales du monde du livre, un monde hétérogène, fluctuant, mais qui acquiert une réalité de plus en plus grande à mesure que l'activité se déploie dans la ville et que ces individus s'y installent.

Notre première partie « Des livres et des hommes » cherche à faire le point, notamment historiographique, sur la production du livre vénitien. Nous verrons que nous nous situons au carrefour de deux grandes traditions d'étude, l'histoire du livre et la codicologie d'une part, l'histoire sociale urbaine d'autre part. Dans notre premier chapitre, nous rappelons notre dette envers les nombreux travaux portant sur l'imprimerie à ses débuts, en particulier à Venise. Cette historiographie est riche, mais elle est très fragmentée, portant principalement sur une étude matérielle du livre, ou alors sur l'étude de certaines catégories de presses particulières. Nous avons cherché à avoir un panorama plus général de production vénitienne, à travers l'exploitation des données de l'ISTC (Incunabula Short Title Catalog) compilées par Ezio Ornato et ses collaborateurs. Ce traitement de codicologie quantitative nous a permis de comparer la production vénitienne avec celle d'autres villes européennes et de dresser un premier bilan sur les stratégies éditoriales vénitiennes.

Notre deuxième chapitre vise à poser les règles qui encadrent les activités du livre à Venise. La première spécificité de l'imprimerie à Venise est qu'elle se développe en dehors du système corporatif bien développé dans la ville. Cependant, cela ne veut pas dire qu'elle se développe sans règles. Au

contraire, les autorités mettent progressivement en place un arsenal législatif, en adaptant l'ancien modèle des privilèges d'invention pour l'imprimerie. Elles se préoccupent également de plus en plus du contenu publié à Venise, alors que les autorités ecclésiastiques elles aussi cherchent à contrôler de plus en plus cette nouvelle industrie. Grâce à une base de données de tous les privilèges vénitiens que nous avons réalisée, nous avons pu effectuer une première analyse de ces textes, qui sera poursuivie dans les chapitres suivants.

Une deuxième partie, « Fluctuation des modèles économiques et sociaux », étudie l'imprimerie vénitienne de façon diachronique, pour retracer les grandes étapes de son développement économique et social. Le chapitre trois porte sur la période allant de 1469 à 1480, marquée par l'influence des marchands et typographes allemands. Alors que Venise entretient d'étroites et durables relations avec les villes germaniques dans les derniers siècles du Moyen Âge, les premiers imprimeurs la lagune s'appuient sur ces liens commerciaux pour développer leur commerce, leurs réseaux, et leur activité. Cela entraîne la création de deux grandes compagnies, celle de Johann de Cologne et celle de Nicolas Jenson, qui bénéficient d'une situation de quasi-monopole dans la ville. Mais cette position s'effrite en 1480, avec la mort des principaux partenaires, et l'arrivée des Italiens dans l'industrie.

Le chapitre quatre cherche à retracer l'ouverture du monde du livre aux Italiens, particulièrement visible à partir de 1480. En poursuivant l'analyse des réseaux formés par les collaborations éditoriales commencée dans le chapitre précédent, nous avons pu mieux comprendre la manière dont les Italiens s'insèrent dans ce milieu et en prennent le contrôle. Certains individus, de grands imprimeurs ou de grands libraires, organisent de nombreuses collaborations autour d'eux, ce que nous avons qualifié de *consortia*, et qui marque durablement le paysage de l'imprimerie vénitienne. Cependant, les années 1480–1500 voient également la relative perte de vitesse de Venise, ou en tout cas la fin de sa suprématie incontestée. Des adaptations apparaissent et sont plus ou moins difficilement adoptées.

Les trente premières années du XIV^e^ siècle sont une période de stabilisation de l'imprimerie à Venise. Nous voyons dans le chapitre cinq qu'un modèle entrepreneurial pérenne se met en place. Les collaborations s'organisent autour de grandes figures ; celle de Lucantonio Giunti se détache particulièrement. Les libraires-éditeurs dominent le marché productif vénitien, et fondent progressivement de véritables entreprises familiales dynastiques. Alors que la transmission patrilinéaire était généralement compliquée dans les premières années de l'imprimerie, celle-ci se met en place pour les familles les plus importantes du monde du livre vénitien. Cela n'empêche pas des circonstances compliquées pour certains, et la transmission de l'activité à la famille ne concerne pas la majorité des imprimeurs, libraires et éditeurs. Il s'agit néanmoins d'une évolution marquante, d'un horizon d'attente du milieu du livre et de ses acteurs.

La troisième partie, « Instabilité et extranéité : “une condition d'incertitude” du monde du livre » expose la fragilité de la condition de l'imprimeur à Venise, pour des raisons économiques et propres au monde du livre, mais également pour des raisons sociales, liées notamment à l'origine des acteurs. Le chapitre six cherche à analyse et expliquer l’instabilité du monde du livre et la fragilité de ses acteurs. Cette fragilité est d’abord due à des conditions spécifiques à l’imprimerie, puisqu’il s’agit d’une activité qui demande un capital très important, un approvisionnement continu et dont les retours sur investissements sont souvent très lents. Ces raisons expliquent probablement la forte précarité et une grande mobilité des acteurs du livre à Venise : le monde de l’imprimerie est en perpétuel renouvèlement en raison des départs rapides et parfois contraints. Le manque de lien social de certains est également un facteur explicatif de ce *turn-over* important. Mais à côté de ces imprimeurs de passage et de ces faillites, on a également des acteurs très installés, ce qui nous amène à questionner les hiérarchies sociales au sein de l’atelier.

Ces hiérarchies sociales sont redoublées par un autre marqueur de différence : l’origine. Le chapitre sept s’intéresse aux étrangers dans le monde du livre vénitien, étrangers dont la définition est très problématique au Moyen Âge. Le monde du livre a bénéficié des apports de communautés et de minorités diverses installées à Venise. On peut considérer l’atelier typographique comme un lieu de croisement de ces communautés qui ont travaillé ensemble à des tâches et des degrés de responsabilités différents. La participation de ces communautés au monde du livre a également permis aux imprimeurs et libraires de développer leurs réseaux commerciaux dans de très nombreuses directions, jouant sur la présence d’étrangers à Venise, sur leurs liens avec leurs propres régions d’origine, et enfin sur la mise en réseaux des communautés nationales en Europe. Les autorités n’ont jamais cherché à empêcher l’activité des étrangers dans l’imprimerie vénitienne ; pour autant, le système des privilèges n’est pas entièrement neutre de ce point de vue. Cette analyse nous a amené à remettre en question l’image d’une imprimerie vénitienne cosmopolite.

Enfin, une dernière et quatrième partie, « Dynamiques du monde du livre », cherche à dépasser ce constat de fragilité et d'instabilité, pour s'intéresser aux dynamiques qui traversent le monde du livre, notamment celles de l'intégration collective et individuelle qui contribuent à terme à la professionnalisation de certains de ces acteurs. Le chapitre huit retrace certains parcours d’intégration d’acteurs du monde du livre tout en questionnant l’intégration du groupe dans la ville. L’installation de l’imprimerie dans le tissu urbain se fait de façon assez fluide ; l’insertion individuelle en revanche est soumise à un certain nombre d’aléas comme l’a montré une étude de la topographie des métiers du livre dans la ville. L’intégration passe aussi par l’insertion dans des institutions vénitiennes, les confréries au premier chef, qui ont constitué une étude intéressante des différents choix que les acteurs font dans leur parcours de foi, mais aussi dans leur parcours d’intégration vénitien. Ce processus est redoublé par l’insertion familiale des acteurs du monde du livre, les femmes constituant en particulier un vecteur puissant d’intégration dans les différents milieux sociaux de la ville.

Le paradoxe qui existe parfois entre une intégration individuelle et une intégration collective du monde du livre nous a amené dans un dernier chapitre à nous interroger sur la réalité d'un espace professionnel lié au livre imprimé. On a bien affaire à une professionnalisation en cours, un espace professionnel aux limites floues mais qui acquiert progressivement une consistance en raison des nombreux liens qui unissent en particulier l'élite libraire de la ville. La fluidité des statuts, le fait que le monde du livre se trouve à la frontière entre plusieurs espaces sociaux réglés par des normes parfois contradictoires : tout cela dessine un espace professionnel fluctuant, un monde flottant qui se cristallise peu à peu sous la forme d'un métier mieux défini.

10. Delphine PIETU, « GOSS'S DE LA RU', GOSS'S DU PAVE ». Enfants et adolescents des milieux populaires dans l'espace public parisien (1882- début des années 1960). Thèse d'histoire sous la direction d'André Gueslin (ICT/ED382/Université Paris Diderot), soutenue à l'Université Paris Diderot USPC le 5 décembre 2016.

La recherche historique se construit à partir des interrogations du présent. Mon travail est donc issu d'une interrogation contemporaine : l'espace public, libre et gratuit, est-il réellement accessible à tous ? Du côté du genre, la situation des femmes dans l'espace public, surtout lorsqu'elles sont l'objet de violences verbales ou physiques, est mise en avant sur la scène scientifique et médiatique. Il n'en est pas de même des enfants qui n'ont pas les mêmes moyens de sensibilisation de l'opinion et des pouvoirs publics. Les enfants seuls, héritiers de Poulbot ou de Doisneau, semblent avoir disparu. La présence de certains adolescents suscite gêne, peur et mesures discriminatoires basées sur un critère d'âge. En découlent trois autres questions qui ont guidé mes recherches : comment la morphologie urbaine et les aménagements ont-ils joué sur ces mutations ? Quelles étaient les dynamiques spatiales et comment se sont-elles transformées ? Comment les espaces publics peuvent-ils apporter leur concours à des processus d'inclusion ou, à l'inverse, d'exclusion ?

Places, squares, parcs et jardins publics, bois, bords de Seine et fortifications, éventuellement cours d'immeuble sont bien plus que des éléments du paysage urbain. Ce sont des lieux de l'animation urbaine : de flânerie, de sociabilité, de violences et de dangers, autant pour la sécurité physique que pour la moralité, mais aussi de pratiques récréatives et progressivement sportives. Je me suis intéressée aux dynamiques et aux aménagements de ces espaces autour desquels en prenant en considération des Parisiens particuliers : les bébés, les tout-petits, les enfants d'âge scolaire et les adolescents, les garçons et les filles. J'ai choisi comme intervalle chronologique, la période s'étendant de 1882 au début des années 1960. Ces limites temporelles s'étaient imposées par l'instauration de l'instruction obligatoire jusqu'à treize ans, faisant naître une homogénéisation relative de l'enfance et de nouvelles

normes autour de l'enfant écolier. Les rues se vident d'enfants à certaines heures ou au contraire s'en remplissent à d'autre. Ainsi, les temps et les lieux de la ville sont conditionnés par le calendrier et le rythme scolaire. Au début des années 1960, des évènements survenus dans l'espace public rendent visible la jeunesse. La pression automobile s'accentue et de grands travaux sont entrepris dans la capitale. Enfin, les préoccupations à l'égard de l'enfant dans la ville deviennent d'un autre ordre. Toutes ces transformations influent sur les pratiques urbaines et sur les espaces. Ces axes sous-tendent de nombreux points de vue qu'il m'a semblé essentiel d'explorer à travers un corpus de sources dense et diversifié.

Les cultures urbaines, enfantines, juvéniles et populaires sont au cœur de ma recherche. J'ai eu pour objectif de retracer l'expérience des enfants citadins à partir des pratiques et des imaginaires lors des actes du quotidien et d'évènements plus exceptionnels. Jusqu'à l'Occupation, les enfants des milieux populaires entretiennent une relation riche avec les espaces publics auxquels sont attribués de nombreux rôles. Cependant, après la Seconde Guerre mondiale, la vie urbaine s'appauvrit au profit d'une logique utilitaire. Les contraintes sont de plus en plus fortes, les enfants sont progressivement refoulés des espaces publics qu'ils occupaient jusqu'alors. À la fin de la période étudiée, la rue n'est plus guère le lieu des pratiques récréatives qui se trouvent circonscrites dans des espaces strictement définis à cet usage. En opposition à l'utilisation libre des espaces extérieurs, l'encadrement autour des enfants et des adolescents s'accroît. En conséquence, ils perdent progressivement leur légitimité à agir seuls, par eux-mêmes en tant qu'enfants ou adolescents. Dès lors, il apparaît que l'espace public contribue à matérialiser et à fortifier les catégories d'âge en accentuant les différences entre les enfants, les adolescents et les adultes, à la fois par des espaces particuliers et des activités dédiées.

La présence des enfants et des adolescents des milieux populaires dans les espaces publics parisiens nourrit les imaginaires des acteurs de l'époque contemporaine. Le lexique employé pour les décrire, nullement anodin, insiste sur le genre, l'âge et l'origine géographique. Il tend finalement à produire une catégorie à part d'individus. Les figures du Gamin de Paris et de Gavroche renforcent ces stéréotypes. À la différence de ce qui est observable au cours du XIX^{e} siècle, les éléments négatifs tendent à s'estomper au bénéfice d'images positives et ce jusqu'aux années 1950. L'iconographie - artistique et publicitaire - met régulièrement en scène ces enfants. Ces images qui sont mobilisées pour stimuler l'engagement patriotique lors de la Première Guerre mondiale, l'engagement politique lors de l'Occupation ou pour vendre. De fait, cette catégorie de la population et ses activités semblent reconnues et valorisées publiquement, en dépit de son âge et de son origine sociale. L'utilisation est telle que ces représentations influencent, dans une certaine mesure, l'identité de ce groupe.

Cette construction identitaire est accentuée lors d'une démarche active. Le quartier représente alors un point d'ancrage géographique et émotionnel déterminant. Territorialisé, il est le lieu privilégié de la sociabilité des plus jeunes avant que leurs horizons spatiaux et sociaux s'ouvrent l'âge avançant.

Certains utilisent l'espace public pour afficher leurs appartenances religieuses, politiques et patriotiques. Leur âge représente alors un critère pour l'attribution de rôles à jouer ou, au contraire, s'efface au bénéfice du collectif. L'engagement, visible et mis en scène, participe à ce que chacun trouve sa place dans la société. La codification en termes d'âge ou de genre se révèle parfois décisives, renforçant d'autant ces catégories par l'assignation de rôles spécifiques.

Les espaces publics, dans leur diversité, sont appropriés par les jeunes citadins. Ces derniers les utilisent quotidiennement. De plus en plus, au cours du XX^{e} siècle, les attributions dévolues à la chaussée, aux trottoirs, aux quais, aux terrains vagues et aux espaces verts se restreignent, chacun tendant à être spécialisé pour satisfaire un besoin. La rue s'affirme comme un lieu de passage réduit aux déplacements. Pour autant, ceux des enfants ne se font pas toujours sans contrainte, limités par les interdits ou les capacités de mobilité dont ils disposent (pour des raisons de règlement ou de finances). Les divertissements juvéniles, révélateurs des différences d'âge, de genre et de milieu social, tentent, tant bien que mal, de trouver leur place dans le cadre urbain. Des jouets sont destinés aux espaces extérieurs mais la place disponible pour un jeu autorisé et sécurisé tend à manquer. En ce sens, les espaces verts apparaissent comme des lieux à part. Depuis leur prise en main sous le Second Empire, ils sont conçus pour la détente où de nouvelles règles s'appliquent. La liberté dont leurs usagers disposent est alors toute relative. Cependant, des situations d'exception - je pense aux années du régime de Vichy et de l'Occupation - rappellent que ces activités sont des libertés acquises qui peuvent être remises en question.

Les espaces urbains extérieurs favorisent un mélange voire une rencontre entre les individus. Ils sont alors également les lieux qui rendent la grande pauvreté enfantine visible, de façon nette avant le premier conflit mondial, puis de façon plus diffuse. S'ils montrent la souffrance quotidienne, ils la produisent également. Les plus pauvres utilisent les ressources de la ville pour satisfaire leurs besoins primaires. Leur rapport à Paris est donc fondamentalement différent des autres catégories sociales puisqu'elle leur sert de revenus, de ressources et de refuges, tout comme elle est la source de violences physiques et psychologiques. Les enfants, perçus comme des individus maltraités, en danger, bénéficient d'une prise en charge spécifique sur le critère de leur âge. Néanmoins, la rue est un moyen de stigmate durable, renforcé par les législations pénales successives. Bien que protectrices, celles-ci n'en demeurent pas moins sévères à l'encontre des plus vulnérables, criminalisant la pauvreté.

Les activités enfantines et juvéniles, confrontés aux particularités du cadre urbain peuvent susciter une gêne. Certains amusements se font, volontairement ou non, au détriment des autres citadins, même dans les espaces dédiés aux loisirs montrant ainsi leurs limites. L'assurance par le biais de la responsabilité civile contribue à couvrir une partie des excès. Néanmoins, sur toute la période de l'étude, la transgression enfantine bénéficie d'une certaine tolérance, ce qui n'est pas le cas de celle de leurs aînés de quelques années. D'autre part, un triptyque inquiétant formé par l'adolescent masculin, la

ville et la délinquance se dessine dans les représentations véhiculées par la presse. La suspicion des adultes se porte sur des individus jugés inactifs, présents dans la rue. À l'enfant inoffensif se substitue l'adolescent dangereux, qui plus est s'il est en groupe. La présence dans l'espace public devient une gêne. De plus, des activités admises dans un cadre privé deviennent des délits en acquérant une visibilité publique. La rue devient le lieu de la délinquance voire de la criminalité, en offrant un cadre et des opportunités. Les bandes juvéniles alternent entre la déviance et la délinquance. Régulièrement alimentée par la presse, la peur les entourant ressurgit épisodiquement. Comme exemple de ces bandes, j'ai étudié plus particulièrement dans mes travaux de recherche les« blousons noirs ». Leurs apparences et leurs modes de vie et de sociabilité fourniraient les preuves d'une inadaptation et d'une menace latente. Aussi, les générations concernées doivent affronter les stéréotypes autour d'un combat où les armes sont inégales.

Ainsi, les enfants et les adolescents dans l'espace public suscitent des sentiments ambivalents. Ceux-ci sont liés tant aux représentations et aux expériences qu'aux individus et aux lieux. Certains contemporains expriment des craintes quant à la dangerosité de la rue. La moralité des plus jeunes en serait menacée selon les observateurs de la Belle Époque et de l'Entre-deux-guerres. Quant à leur intégrité physique elle peut être atteinte autant par des agressions que des accidents consécutifs à leur inattention ou dont ils ne sont pas responsables. La sensibilité à ce sujet grandit au cours du XX^{e} siècle parallèlement au développement de la pratique automobile en ville. Inversement, Paris est mise en avant positivement dans les supports éducatifs : ville animée, elle favorise les péripéties des personnages romanesques. Pour autant, les pouvoirs publics (municipalité, gouvernement, assemblées) et les associations - dont les membres sont souvent issus de milieux aisés - mettent en place des dispositifs visant à prévenir les risques. Les objectifs poursuivis s'articulent autour de plusieurs axes : éloigner les enfants de la rue en les retenant dans des structures d'accueil, les encadrer lors de leurs déplacements, sécuriser l'espace public par des aménagements urbains - comme de la signalisation à partir des années 1930 - et, enfin, former les plus jeunes. L'éducation routière joue alors, à partir des années 1950, un rôle de sensibilisation autant au sein des foyers qu'à l'école. Qu'en est-il des représentations des jeunes Parisiens ? Si en 1916, Montmartre semble pleinement le lieu d'épanouissement des garçons, dans les années 1950-1960, les enfants et les adolescents soulignent que la rue n'est pas hospitalière. Le cadre urbain est stimulant, et, dans le même temps, il se révèle entravant. En ce sens, pour des élèves d'écoles maternelles, les règles limitent autant qu'elles protègent.

Face aux dangers potentiels de la vie urbaine, la municipalité met en œuvre des politiques d'aménagement de l'espace public. Les enfants deviennent ainsi progressivement l'un des enjeux de ces politiques à la fin du XIX^{e} siècle, ce qui n'est pas le cas des adolescents. Les administrateurs invoquent les besoins enfantins pour justifier la création d'espaces verts. Plus encore, des emplacements sont progressivement dédiés à leurs jeux afin de satisfaire leurs besoins présumés. Marginale avant la

Première Guerre mondiale, la démarche s'intensifie durant l'Entre-deux-guerres. L'espace intérieur et ses usages sont reconfigurés. Seul l'âge représente alors explicitement un critère de division des publics. En revanche, lorsqu'il est question de l'aménagement de sanitaires, le genre prime. Les conseillers municipaux sont peu investis dans la reconnaissance de ce type de besoins naturels des enfants. Certes, ils peuvent être évoqués pour construire ou installer des w.-c. mais l'accessibilité concrète des plus jeunes n'est guère prise en considération. En ce qui concerne les transports urbains, les enfants, une fois leur quatrième année atteinte, sont considérés comme des voyageurs à part entière. Dès lors, la distinction entre les âges ne s'observe pas. Afin de faciliter les déplacements des et avec les plus jeunes, des dispositions particulières, pas toujours généralisées, ont pu être prises.

Mes recherches ont ainsi permis d'analyser la formation des enfants par eux-mêmes ou entre pairs, ainsi que les regards et les préceptes éducatifs transmis par les adultes. Outre les dispositifs mis en place pour écarter les jeunes Parisiens de la rue, j'ai mobilisé des supports éducatifs ou de loisirs qui leur étaient destinés (jouets, manuels scolaires, fêtes, concours, littérature jeunesse). De plus, j'ai utilisé des documents produits par les enfants (dessins, rédactions) afin de saisir ce qu'ils percevaient de leur environnement, en lien avec les informations dont la ville et l'espace public avaient été l'objet dans le cadre familial et scolaire.

J'ai accordé une attention particulière à la production artistique (littérature, autobiographies, productions cinématographiques, chansons, peintures) afin d'appréhender l'image publique des plus jeunes telle qu'elle est diffusée dans les cercles créatifs. De plus, mes travaux sur la presse, les archives religieuses et la production audiovisuelle ont élargi plus encore les perspectives culturelles. Afin d'étudier la morphologie urbaine et les politiques d'urbanisme, j'ai également mobilisé des cartes, des plans, des projets d'aménagement, les débats municipaux, des rapports d'ingénieurs ainsi que le mobilier urbain. Enfin, j'ai appuyé ma recherche sur de nombreuses sources écrites administratives (policières, judiciaires, débats politiques, textes législatifs) afin de mettre en avant les enjeux représentés par les enfants et les adolescents dans les espaces publics et les prises en charge dont ils étaient les objets.

11. Pauline PIRAUD , *Le « Palais de Trajan » dans le paysage de Bosra (Syrie) au VI^e^ siècle*. Thèse d'histoire de l'art et d'archéologie de l'université Paris IV-Sorbonne, sous la direction de François Baratte, soutenue à l'Université Paris IV-Sorbonne le 26 novembre 2016.

Bosra, petite ville du Ḥawrān, dans le sud de la Syrie moderne, était dans l'Antiquité la capitale de la province romaine d'Arabie et les nombreux vestiges de ses monuments antiques témoignent de son statut. Ils font l'objet, ainsi que son urbanisme ancien, d'études approfondies depuis le début du XX^e^ siècle et plus intensément depuis les années 1980. Alors que la mission archéologique française

s'intéressait à priori aux époques pré-romaine et romaine, une mission italienne s'est chargée d'étudier les édifices byzantins, qui semblaient devoir se concentrer principalement dans le quartier nord-est de la ville. Cependant, en recherchant dans le quartier sud-est un grand sanctuaire d'époque nabatéenne, c'est en fait la plus grande église de Bosra qu'a découverte en 1986 la mission française. Dès lors, une des questions abordées par son directeur, J.-M. Dentzer, fut celle du rapport entretenu par cette église et le bâtiment voisin appelé traditionnellement « Palais de Trajan », édifice de 2 100 m^2 au sol, composé de quatre corps de bâtiment conservés parfois sur deux ou trois étages, entourant une cour carrée à péristyle. L'étude architecturale de cette demeure, entamée préalablement à ce travail de thèse, avait déjà permis de dater sa construction des V^e^-VI^e^ siècles, approximativement à la même époque que l'église voisine. De ces deux monuments byzantins mis en relation naissait, dès 1988 (DENTZER 1988), l'hypothèse d'y voir respectivement la cathédrale de la ville et la résidence de fonction de l'archevêque de la province.

L'étude monographique du « Palais de Trajan », destinée à mieux explorer cette hypothèse, a permis de développer deux thèmes de recherche de plus grande envergure : celui de l'architecture domestique des villes antiques et celui de la transformation de Bosra à la fin de l'Antiquité. Car si l'architecture domestique des villages de la Syrie du Sud avait bénéficié de nombreuses recherches depuis le XIX^e^ siècle, celle de Bosra, capitale provinciale, avait été plus négligée. De même, en partant de l'étude de l'un de ses monuments, c'était aussi la question de l'organisation de Bosra à l'époque byzantine, période la plus prospère, où la ville avait atteint son développement maximal, qui était abordée. Plusieurs ouvrages et articles retracent déjà l'histoire de la ville (SARTRE 1982 et 1985, FOSS 1997, DENTZER *et al.* 2002, DENTZER-FEYDY *et al.* 2007, MEINECKE *et al.* 2005), mais une synthèse sur le développement de Bosra de la fin de l'Antiquité faisait défaut ; c'est cette lacune que ma thèse espère combler.

I. Le Ḥawrān, la province d'Arabie, Bosra, l'architecture et l'habitat

Bosra est restée jusqu'au XVII^e^ siècle la plus importante ville du Ḥawrān, vaste région basaltique du sud de la Syrie, aux paysages très contrastés. À une historiographie des recherches réalisées depuis le XIX^e^ siècle, fait suite un rappel de l'histoire de l'occupation de la province d'Arabie, de l'époque romaine à la fin de l'époque byzantine, période particulièrement prospère. Le basalte, matériau de construction presque exclusif, donne à son architecture une grande unité. Après avoir rappelé les caractéristiques de l'architecture domestique des villages antiques du Ḥawrān, déjà bien étudiée (VILLENEUVE 1985 et CLAUSS-BALTY 2008), j'ai recensé et décrit les vestiges d'architecture domestique identifiés à Bosra même. Une quinzaine de résidences et d'îlots d'habitation y était encore observable jusqu'à une époque récente. L'habitat présente des dispositions communes avec les maisons explorées dans les villages de la région et d'autres installations plus originales. C'est le cas du « Palais de Trajan » en particulier, et cela explique, au-delà de son état de conservation exceptionnel, que cet ensemble architectural ait attiré très tôt l'attention des archéologues.

II. Le « Palais de Trajan ». Présentation des vestiges

« Château volant » déposé par les djinns ou « Couvent de Trajan », ces noms rapportés par les premiers voyageurs occidentaux désignaient l'imposante demeure qui s'élève encore aujourd'hui sur plusieurs étages dans le quartier sud-est de la ville. À partir de mes relevés, j'ai proposé une description détaillée de son architecture et de ses quatre-vingt pièces et espaces. L'analyse architecturale et l'étude archéologique du bâti ont permis de mettre en évidence des solutions constructives et leurs évolutions. Elles ont permis aussi de reconnaître la présence de bains privés, noyés sous 3 à 4 m de stratigraphie. Des fouilles archéologiques ont ensuite été engagées, d'une part, pour compléter le plan de l'édifice, d'autre part, pour obtenir des éléments de datation, absents dans les autres parties du « Palais », où un bon état de conservation avait assuré une occupation ininterrompue. L'étude archéologique du secteur des bains a livré du matériel céramique et monétaire datant, qui nous a renseigné sur la longue occupation du site, de l'Antiquité à nos jours, et a montré que le « Palais » fut édifié au tout début du VI^{e} siècle, tout en englobant des constructions des III^{e} et IV^{e} siècles. Enfin, j'ai essayé de restituer cette occupation, antique, médiévale et moderne, à partir de l'analyse de l'architecture et de l'analyse du matériel découvert lors des fouilles.

III. Architecture et restitution

Munie d'un état des lieux exhaustif, je pouvais tenter une reconstitution des parties ruinées ou encore enterrées du « Palais de Trajan ». La position de l'entrée principale de la maison, par exemple, restait hypothétique, mais la comparaison avec d'autres maisons urbaines antiques du Proche-Orient et de la région, permet de restituer la forme d'un vestibule, équipé peut-être d'une loge de gardien et d'étables ou de vastes vestiaires. Les plus grosses lacunes concernaient le mode de couvertures des pièces. Pour envisager des solutions, j'ai comparé de façon systématique les vestiges du « Palais de Trajan » avec ceux de nombreux autres monuments civils et religieux de cette région basaltique. Il est ainsi apparu que les pièces qui n'étaient pas couvertes de longues dalles jointives de basalte ne pouvaient l'être que par des coupoles en béton romain fait de scories volcaniques et de mortier de chaux.

J'ai tenté d'évaluer le rang relatif des différentes pièces, puis de déterminer leurs qualités et leurs fonctions. J'ai pu distinguer les espaces servants des espaces servis, et essayé d'identifier les salles de réceptions, les bureaux, les chambres d'hôtes, les chambres des domestiques et communs, cuisines, citernes etc. De cette analyse est ressorti le caractère exceptionnel de cet édifice, à l'échelle de la ville comme de la région.

IV. Les bains du « Palais de Trajan » et d'autres résidences urbaines

Mes fouilles ont permis d'estimer la période d'occupation et de transformation de l'ensemble thermal du « Palais », entre le VI^e^ et le VIII^e^ siècle, une période qui voit la conquête de toute cette région de l'Empire romain-protobyzantin par les premiers musulmans. Elles permettent aussi de proposer que les propriétaires de cette résidence aient conservé leur statut, leur richesse et leur religion chrétienne pendant toute cette période. Les bains constituaient un espace de sociabilité où l'hospitalité du maître des lieux pouvait s'exprimer de manière privilégiée. Ils ont été abandonnés - ainsi que tout le « Palais » sans doute - au IX^e^ siècle, à l'époque abbasside, un abandon qui correspond à un phénomène observé sur beaucoup de sites de la Syrie méridionale et de la Jordanie. À partir de cet exemple, je me suis interrogée sur la pratique du bain privé dans les villes du Proche-Orient, étude négligée jusqu'alors par rapport à celle du bain public. La comparaison de ces petits thermes avec une vingtaine d'autres bains rattachés à des résidences urbaines a montré que ces installations luxueuses et rarement attestées par l'archéologie sont associées par les textes à des palais d'empereur, de gouverneur ou encore d'évêque.

V. Le « Palais de Trajan » dans son environnement. Bosra au VI^ème^ siècle

Aucune représentation de Bosra n'a été conservée parmi les nombreuses villes figurées sur les mosaïques de plusieurs églises des provinces d'Arabie et de Palestine, qui avaient fait de ce type décoratif l'une de leurs spécialités. Entre le V^e^ et le VIII^e^ siècle, villes et évêchés de la région étaient presque invariablement représentées en vue cavalière, par un rempart de forme polygonale au dessin conventionnel, rempli de bâtiments ou d'installations parfois identifiables comme des théâtres ou des rues à colonnades et, mis en avant pour « résumer leur prestige », le monument qui faisait leur célébrité, le plus souvent l'église principale (DUVAL 2003). Ainsi, de nombreux portraits de villes sont représentés sur ces mosaïques selon un schéma globalement codifié, quoique parfois teinté de réalisme, auquel la représentation de la capitale d'Arabie a dû se soumettre. Faute de cette représentation perdue, les ruines aujourd'hui visibles sur le site donnent une image évocatrice de la ville à la fin de l'Antiquité. Avec l'étude des nombreuses inscriptions recensées, l'analyse des vestiges conservés sur place a permis de dresser le portrait d'une ville florissante, siège de l'administration impériale, centre religieux, ville militaire, plaque tournante commerciale et étape caravanière. La période observée a occasionnellement été élargie aux premiers temps de l'islam, puisque j'ai voulu m'intéresser aussi, à partir des travaux de la mission française, à l'abandon ou à la transformation des monuments de la ville.

Outre les questions à l'origine de cette thèse, qui concernaient le « Palais de Trajan », d'autres, destinées à replacer ce bâtiment dans la trame urbaine en restituant son lien avec les monuments religieux et politiques alentours, se sont imposées : l'analyse du parc ecclésial et de la topographie chrétienne de Bosra à l'époque d'occupation du « Palais » permet-elle de distinguer une église principale ? Au-delà des grands monuments publics civils et religieux élevés aux époques romaine et

byzantine encore visibles, certains monuments édifiés aux Ve-VIe siècles ne sont signalés que par des inscriptions ; où devrait-on les rechercher ? Quelle forme avaient-ils ? L'installation des églises et de ces nouveaux monuments a-t-elle transformé l'urbanisme de Bosra ? Enfin, qui gouvernait la ville à cette époque et où résidaient les gouvernants ?

Pour essayer d'y répondre, l'étude des inscriptions et l'archéologie ont été mobilisées, des recherches qui ont permis surtout de mettre en avant des monuments urbains antiques rarement évoqués et étudiés au Proche-Orient. Par exemple, un « *sigma* triconque » signalé et daté de 488 par une inscription peut aujourd'hui être rapproché de la vaste place semi-circulaire du même nom découverte au centre de Scythopolis, capitale de la province de Palestine Seconde voisine. Sa position à Bosra reste à établir. Mais encore, un « prétoire », lieu de résidence du gouverneur provincial, lui aussi signalé et daté de 490 par une inscription, a été reconnu par la mission française dans une élégante construction du centre, dont les aménagements sont encore mal connus. Le « *ptôcheion* », l'hospice de Bosra signalé par Procope, a été construit au milieu du VIe siècle, mais n'a pas encore été identifié sur le site. J'ai avancé des hypothèses quant à sa forme et sa position, en recherchant des hospices attestés sur d'autres sites. Le « *ptôcheion* » relève de l'accueil et de l'assistance publique, de la même façon que d'autres monuments de villes voisines, comme par exemple la « diaconie » de Gérasa (Jarash en Jordanie), où l'on distribuait des aumônes aux indigents, signalée par une inscription datée de 565 découverte dans l'église « des Propylées » (MARROU 1940). À Gérasa encore, la « prison préventive », dont l'édification a été ordonnée en 539 par l'évêque Paul, avait pour souci de séparer les inculpés des condamnés. Cette construction, signalée par une inscription (GATIER 1985), n'a pas encore été localisée.

L'histoire des églises des villes et des villages du Proche-Orient est bien documentée, particulièrement pour l'Arabie (MICHEL 2001, DUVAL 2003), et dans ce cadre, la mise à jour de l'inventaire des églises de Bosra s'imposait. Sur les cinq églises assurément identifiées, l'une est au centre, les quatre autres à l'est. Quatre autres encore sont plus hypothétiques et l'on compte parmi elles deux grandes basiliques d'époque romaine transformées à l'époque byzantine. D'autres villes et bourgs moins importants de la province ont conservé les vestiges d'un plus grand nombre d'églises, une quinzaine pour certains d'entre eux, souvent construites en leur centre. J'ai choisi de tester à Bosra la démonstration de H. Kennedy (KENNEDY 2000, sur la base des travaux de DI SEGNI 1995), qui a comparé deux villes voisines de Bosra, Scythopolis, particulièrement pauvre en vestiges d'églises et Gérasa. Le centre de Bosra, comme celui de Scythopolis, serait resté plus longtemps le terrain du gouverneur parce que ces deux villes étaient capitales provinciales. Le gouverneur de Bosra, qui a édifié son « prétoire » en 490, probablement au centre, était chargé, encore aux Ve-VIe siècles, de veiller à l'entretien de la parure monumentale de la ville. Il devait aussi veiller à ce que la construction des monuments civils, situés au centre, soit menée à son terme. Cela pourrait expliquer que dans ces capitales, et à la différence de villes moins investies politiquement comme Gérasa, les constructions religieuses aient été reléguées en périphérie.

Les églises de Bosra ont pu avoir diverses fonctions. Sans doute faut-il reconnaître des églises de quartier, des églises martyriales et de pèlerinage et sans doute une église faisant office de cathédrale. La plus grande église de la ville pourrait avoir rempli ce rôle, édifiée, comme j'ai essayé de le montrer en m'appuyant sur des études récentes (SALIOU 2014 et POCCARDI 1994), sur le modèle de l'église référente, la grande église de l'empereur Constantin à Antioche.

Pour en revenir à l'architecture domestique, ses vestiges à Bosra sont très rares. Le binôme constitué par le « Palais de Trajan » et l'église à plan centré du sud-est a un parallèle, plus au nord, qui réunit l'église à plan centré des saints Serge, Bacchus et Léonce et le palais voisin, dit « Saint-Serge ». Une autre résidence semble pouvoir être identifiée à l'ouest de cette église, équipée d'une salle à abside à l'étage. Il faudra rechercher au nord de la ville le monastère du moine Baḥīrā, peut-être dans la maison datée de la fin de l'Antiquité dont l'analyse a été entamée récemment (BUCCI 2013). Il s'agit des plus vastes demeures et elles se sont concentrées en périphérie, où elles bénéficiaient de plus de place pour se développer, et manifestement de préférence à proximité des sanctuaires les plus monumentaux. Pour en revenir à la question de l'identification du « Palais de Trajan » au palais épiscopal ou archiépiscopal, j'ai tenté une étude comparative large avec des palais épiscopaux documentés d'une part et de façon hypothétique par l'archéologie, d'autre part par les textes. De récentes synthèses (BALCON-BERRY *et al.* 2012, LAVAN *et al.* 2007) montrent que ces palais ne se distinguaient pas particulièrement des palais des notables urbains. Dans la mesure où le « Palais de Trajan » ne jouxte pas directement la grande église, et en l'absence d'inscription par exemple, nous ne pouvons pas prouver de façon indiscutable qu'il ait fait office de palais pour l'archevêque de la province. Cependant, le fait que l'on n'ait pas encore découvert en Arabie une résidence et une église plus importante, en taille et en aménagements, peut faire d'eux, jusqu'à preuve du contraire, l'église principale et le palais épiscopal.

Ainsi l'étude du « Palais de Trajan », grande résidence urbaine, a entraîné, pour sa mise en contexte, l'élaboration d'une première synthèse concernant l'architecture domestique de Bosra, mettant en évidence quelques-uns des « *Palais de Bosra au pays de Cham* » évoqués par une légende relative à la naissance du prophète Mohammad au VI^e^ siècle. Avec l'inventaire des monuments contemporains de Bosra, parmi lesquels ceux dont les vestiges sont encore visibles, mais dont la fonction et les limites restent à préciser, ceux connus seulement par les textes anciens ou signalés par les explorateurs des XIX^e^-XX^e^ siècles et perdus de vue, elle a abouti à la réalisation d'une seconde synthèse sur l'évolution de la topographie civile, religieuse et politique de la capitale de la province d'Arabie, à la fin de l'Antiquité.

- **Bibliographie**

BALCON-BERRY S., BARATTE F., CAILLET J.-P., SANDRON D. (éd.), 2012, *Des* domus ecclesiae *aux palais épiscopaux. Actes du colloque tenu à Autun du 26 au 28 novembre 2009*, *BAT*, 23, Turnhout.

BUCCI G., 2013, « Bosra (Syria), quartiere Nord-Est : osservazioni topografiche e strutturali », *Felix Ravenna*, 161-164 (2005-2008), p. 233-246.

CLAUSS-BALTY P. (éd.), 2008, *Hauran* III. *L'habitat dans les campagnes de Syrie du Sud aux époques classique et médiévale*, *BAH*, 181, Beyrouth.

DENTZER J.-M., 1988, « Fouilles franco-syriennes à l'est de l'arc nabatéen (1985-1987) : Une nouvelle cathédrale à Bosra ? », *La Siria araba da Roma a Bisanzio, Corsi ravennati*, 35, p. 13-34.

DENTZER J.-M., BLANC P.-M., FOURNET T., 2002, « Le développement urbain de Bosra de l'époque nabatéenne à l'époque byzantine : bilan des recherches françaises 1981-2002 », *Syria*, 79, p. 75-154.

DENTZER-FEYDY J., VALLERIN M., FOURNET T., MUKDAD R. et A. (éd.), 2007, *Bosra, aux portes de l'Arabie*, Guide archéologique de l'Ifpo, 5, Beyrouth, 2007.

DI SEGNI L., 1995, « The involvement of local, municipal and provincial authorities in urban building in late antique Palestine and Arabia », *The Roman and Byzantine Near East: Some recent Archaeological research, JRA Suppl.*, 14, Portsmouth, p. 312-332.

DUVAL N. (éd.), 2003, *Les églises de Jordanie et leurs mosaïques*, *BAH*, 168, Beyrouth.

FOSS C., 1997, « Syria in Transition, A.D. 550-750: An Archaeological approach », *DOP*, 51, p. 189-269.

GATIER P.-L., 1985, « Nouvelles inscriptions de Gerasa », *Syria*, 62/3, p. 298-312.

KENNEDY H., 2000, « Gerasa and Scythopolis : power and patronage in the Byzantine cities of Bilad al-Sham », *in* J.-C. DAVID, M. AL-DBIYAT (éd.), *La ville en Syrie et ses territoires : héritages et mutations*, *Bulletin d'études orientales*, 52, p. 199-204.

LAVAN L., ÖZGENEL L. et SARNATIS A. (éd.), 2007, *Housing in Late Antiquity. From Palaces to Shops*, Leyde-Boston.

MARROU H.-I., 1940, « L'origine orientale des diaconies romaines », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 57/1, p. 95-142.

MEINECKE M., AALUND F., KORN L. (éd.), 2005, *Bosra. Islamische Architektur und Archäologie*, *Orient-Archäologie*, 17, Rahden.

MICHEL A., 2001, *Les églises d'époque byzantine et umayyade de la Jordanie, V^e^- VIII^e^ s.*, *BAT*, 2, Turnhout.

POCCARDI G., 1994, « Antioche de Syrie. Pour un nouveau plan urbain de l'île de l'Oronte (Ville Neuve) du III^e^ au V^e^ siècle. », *MEFRA*, 106/2, p. 993-1023.

SALIOU C., 2014, « À Antioche sur l'Oronte, l'église de Constantin entre histoire et mémoire », *An. Tard.*, 22, p. 125-136.

SARTRE M., 1982a, *IGLS*, XIII /1, *Bosra*, *BAH*, 107, Paris.

SARTRE M., 1985, *Bosra, des origines à l'Islam*, Paris.

VILLENEUVE F., 1985, « L'économie rurale et la vie des campagnes dans le Hauran antique (I^er^ siècle avant J.-C.-VI^e^ siècle après J.-C.) », *in* J.-M. DENTZER (éd.), *Hauran* I. *Recherches archéologiques sur la Syrie du Sud à l'époque hellénistique et romaine*, *BAH*, 124, Paris, p. 63-137.

12. Antoine RENGLET, ***Des polices en quête de modernité ? Systèmes policiers et ordre public dans les villes de l'espace belge de la fin de l'Ancien Régime à la fin de l'Empire napoléonien (1780-1814.*** Thèse d'histoire en cotutelle Université de Lille 3 (dir. Catherine Denys) et Université de Namur (dir. Axel Tixhon), soutenue à l'Université de Lille 3 le 7 janvier 2016.

Cette thèse examine les mutations des polices urbaines et leurs implications sur les pratiques du maintien de l'ordre dans les villes de l'espace belge de la fin de l'Ancien Régime à la fin du Premier Empire. Elle interroge plus largement la contribution des polices urbaines à la construction de l'Etat moderne. Elle se penche, en outre, sur l'articulation des éléments hérités des structures préexistantes avec ceux apportés au moment des conquêtes révolutionnaires. L'approche privilégiée est celle d'une histoire transnationale de la police napoléonienne ; mais aussi d'une histoire « par le bas » et ancrée dans les traces de ses prédécesseurs d'Ancien Régime. Les mutations à la fois lentes et profondes des organisations policières des villes ressortent de ce parcours riche en découvertes.

Les villes d'Anvers, de Liège et de Namur ont servi de laboratoire d'observation. Reposant sur une analyse minutieuse de documents imprimés mais, surtout, d'archives manuscrites conservées dans les dépôts municipaux, provinciaux et nationaux, le dépouillement a permis d'envisager les réalités institutionnelles complexes ainsi que le large éventail des activités des polices urbaines. Pour donner ordre à ce foisonnement événementiel et institutionnel, la dissertation doctorale s'articule en six chapitres combinant approche chronologique et approche fonctionnelle.

L'analyse se concentre tout d'abord sur les mutations des systèmes policiers urbains dans la dernière décennie de l'Ancien Régime, au moment où les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège sont marqués par des politiques réformatrices et par de fortes tensions révolutionnaires. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les polices urbaines sont très hétérogènes d'un lieu à l'autre, même si, dès l'époque des Lumières, elles accentuent leur évolution séculaire d'une rationalité gouvernementale à une institution coercitive et s'émancipent progressivement de l'appareil administratif et judiciaire local.

Dans la pratique, l'émergence de responsables des polices décharge progressivement les Magistrats urbains, à la fois administrateurs et juges, des contrariétés quotidiennes du maintien de l'ordre public. En tant qu'institution, les polices urbaines de la fin de l'Ancien Régime se voient confier des missions nouvelles et se dotent d'un répertoire d'actions qui caractérise généralement les polices du XIX^{e} siècle : réalisation d'enquêtes, recours de plus en plus systématique à l'écrit, etc. Dans ce contexte, la dimension coercitive de la police qui s'institutionnalise devient davantage prégnante et accentue de plus en plus le contrôle de la criminalité au détriment du rôle séculaire de serviteur du pouvoir communal et de régulateur social informel des acteurs du système policier urbain.

Les polices urbaines ne disparaissent pas pendant la période troublée qui couvre les années 1787 à 1794, bien au contraire. Même dans les moments qui paraissent les plus désorganisés, elles s'adaptent et assurent le maintien de l'ordre ordinaire, attestant d'une résistance et d'une élasticité policières aux mouvements d'armées et aux changements politiques. La Révolution stimule davantage la création policière qu'elle n'instaure l'anarchie.

Ensuite, les transformations des structures et des pratiques survenues à l'occasion des occupations des territoires belges de 1792 à 1795 et des troubles de l'époque du Directoire sont abordées. Ce chapitre démontre que l'image désormais obsolète d'un régime directorial totalement

immobile et incapable de rétablir la paix sociale est à nuancer grandement. Derrière des apparences parfois de chaos, les années qui suivent l'intégration des départements belges à la République française constituent en réalité une période de dynamisme important, même si tout ne fonctionne pas toujours très bien. Dans les trois villes étudiées, des systèmes hybrides combinant des reliquats d'institutions policières d'Ancien Régime, parfois des institutions révolutionnaires et progressivement des institutions ordinaires et uniformisées agissent pour assurer le maintien de l'ordre. Rarement, l'autonomie des villes est remise en question, surtout en ce qui concerne l'exercice de la police. La capacité d'innovation reste importante de la part des autorités de police. Dès lors, les situations locales sont extrêmement contrastées et surtout, la rupture avec l'Ancien Régime est progressive. Aussi longtemps qu'ils le peuvent, les pouvoirs locaux tentent de maintenir les sergents de ville, nécessaires pour effectuer la police en rue. La suppression de ceux-ci à partir de 1797 est compensée par la présence militaire et gendarmique. Si les polices urbaines du Directoire parviennent à fonctionner dans un contexte, il est vrai, extrêmement troublé, c'est aussi grâce au maintien de certains hommes à des fonctions déterminantes, qu'il s'agisse d'individus remplissant des fonctions élevées ou des subalternes de polices.

Même si l'autonomie des localités reste très forte, l'annexion permet désormais de penser la police urbaine dans des cadres nouveaux et davantage uniformisés. Plusieurs principes constitutifs de la police post-révolutionnaire sont ainsi imposés. Le Directoire établit par exemple, pour la première fois, une distinction nette entre la police administrative et la police judiciaire. Dans les faits, les juges de paix sont les principaux officiers de police judiciaire, ce qui permet aux commissaires de centrer leur action sur le maintien de l'ordre urbain. Malgré les collaborations nombreuses entre les juges de paix et les commissaires de police, le caractère municipal de la police est réaffirmé tandis que l'armée voit son rôle de main-forte pour le maintien de l'ordre en ville renforcé. Malgré cela, sous le Directoire, la centralisation administrative n'existe pour ainsi dire pas au regard de la police des villes.
Le Consulat et les premières années de l'Empire apparaissent comme des années importantes pour les systèmes policiers urbains. Sans aucun doute, ceux-ci s'affirment et prennent place dans une architecture institutionnelle nationale renforcée par la consolidation du régime napoléonien. Cette remise en ordre administrative doit beaucoup à loi du 28 pluviôse an VIII qui crée les fonctions de préfet et de maire. L'apparition de ces nouveaux acteurs des polices urbaines contribue au dynamisme des polices locales à l'instar de Liège et de Bruxelles où les échanges entre le bureau de police de la ville et la préfecture permet la concrétisation de nombreuses initiatives visant à améliorer l'organisation et le fonctionnement de la police.

Ces évolutions ne sont pas attribuables à la seule volonté des représentants du pouvoir central. La faible présence d'instructions directement envoyées par les autorités parisiennes dans la correspondance de police d'Anvers trahit, en effet, leur faible degré de pénétration au sein de la police municipale. La non-application du décret installant un commissaire général à Anvers, l'absence de dispositions concernant la nomination des simples commissaires de police dans la loi du 28 pluviôse

an VIII, sont autant d'exemples illustrant l'articulation difficile entre les différents échelons d'une hiérarchie policière à peine esquissée.

En comparaison avec le Directoire, une des évolutions les plus sensibles du Consulat vers la centralisation des polices urbaines est la prise en main des nominations des commissaires ordinaires par l'entremise de Fouché. Cette modification dans le processus de sélection des commissaires a comme conséquence directe un remodelage profond de la composition du corps. L'ensemble des commissaires directoriaux à Anvers, Liège et Namur sont remplacés. Les choix de candidats sont toutefois effectués à partir de listes dressées par les préfets et les maires, ce qui tempère l'effet de la centralisation. L'arrivée dans certaines villes des départements belges de commissaires de police originaires de la France de l'intérieur est dès lors loin d'être générale et n'enracine pas davantage qu'ailleurs les polices urbaines dans les mécanismes de la centralisation napoléonienne. Même s'ils sont désormais soumis à une multitude d'autorités dont ils dépendent : administrative, judiciaire et politique, ils demeurent davantage les hommes des maires que des préfets, et encore moins d'un quelconque ministère, fût-il de la Police.

Cette stabilisation offre en revanche un espace propice à une modernisation policière qui emprunte différents chemins dans les villes étudiées : l'inflation bureaucratique, la professionnalisation des subalternes, la longévité accrue des individus nommés aux fonctions de commissaires de police, etc. La stabilisation du Consulat favorise l'usage de plus en plus répandu de l'enregistrement de l'activité policière ainsi que le développement de la correspondance administrative. Les initiatives locales, qu'elles portent sur les auxiliaires de police, sur la pratique de l'enregistrement de l'activité policière, sur l'édification d'une réglementation municipale renouvelant en partie des dispositions communales d'Ancien Régime ou encore sur la nature des relations entre les maires et leurs officiers de police, font au final reposer une partie de l'édifice policier de l'Empire sur des fondements hétérogènes, contradictoires, foisonnants mais efficients. Si les chapitres précédents ont démontré l'inscription de la modernisation de la police dans une dynamique qui prend racine dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, le présent chapitre atteste l'intense vitalité de l'autonomie des villes au sein d'un régime traditionnellement décrié comme centralisé et autoritaire.

Ce tableau qui nuance fortement le rôle joué par le volontarisme de Fouché sur la police dans l'ensemble de la France, ne doit pas occulter la part de modernisation des structures et des pratiques policières qui revient à l'avènement du régime. Ainsi, les deux chapitres suivants montrent les continuités et les changements dans les pratiques de maintien de l'ordre au cours de la période 1780-1814.

Du point de vue des continuités, les polices urbaines de l'époque napoléonienne se déploient dans des catégories qui relevaient déjà de la police d'Ancien Régime. Les policiers sont, en effet, présents sur les marchés, y inspectent les denrées, craignent à tout moment les émeutes qui pourraient s'y produire, contrôlent l'ordre de passage des acheteurs et la qualité ainsi que le prix des produits écoulés en ville. Ils sont assistés par des employés de la ville : tantôt des jaugeurs, tantôt des employés

des octrois municipaux, gendarmes et militaires. Les policiers sont attentifs à la propreté des rues, à la libre circulation des passants, à leur sécurité sur la voie publique, à l'enlèvement des détritus ou encore aux animaux vecteurs de multiples dangers pour les citadins.

Si le soin que mettent les polices urbaines de l'époque napoléonienne à veiller au salut de la ville trouve ses origines dans la police d'Ancien Régime, des évolutions importantes sont néanmoins perceptibles. La police voit par exemple son rôle sur les marchés resserré sur des tâches de maintien de l'ordre et de contrôle de la conformité des poids et des aliments. L'installation de l'éclairage quant à lui oblige désormais les policiers à surveiller le bon entretien des réverbères. Au théâtre, les militaires qui étaient présents pour assurer l'ordre depuis l'Ancien Régime jusqu'au Directoire s'éclipsent pour laisser la prééminence aux commissaires de police et à leurs agents. Il faut évidemment nuancer la rapidité de ces transformations. Sous de nombreux aspects, les polices urbaines ne font pas preuve de beaucoup d'inventivité et surtout la modernité policière n'est nullement réductible aux apports du Consulat. À l'instar de l'éclairage urbain, plusieurs techniques de sécurisation de la ville développées par les polices pendant le régime napoléonien sont en réalité en gestation depuis la seconde moitié du XVIII^{e} siècle et ne s'imposent véritablement que plus tard dans le XIX^{e} siècle.

Le lien étroit qu'entretient la police avec la ville s'explique également par le personnel subalterne d'origine locale qui est au quotidien en rue au contact avec la population et ses besoins immédiats. Les policiers sont, en effet, présents en rue où ils sont confrontés aux désordres urbains bien plus qu'à la surveillance de l'esprit public. En somme, le moment particulier que constituent le Consulat et le début de l'Empire dans l'évolution des polices urbaines ne prend sens qu'en étant replacé dans une perspective à plus grande échelle.

Comme Michel Foucault et Paolo Napoli l'ont montré, les notions de police et de gouvernement de l'espace urbain, intimement liées, ont dès lors évolué. L'accentuation de la réglementation autour de certains types de bâtiments, les améliorations de l'éclairage ou encore le contrôle renforcé sur les théâtres attestent une conception nouvelle de la ville dans laquelle la police tient un rôle de plus en plus coercitif. La réactualisation de pratiques anciennes autant que les innovations faisant de la police locale un instrument de gestion de la ville ne doivent, en effet, pas occulter son développement de plus en plus important comme institution par laquelle l'État entend contrôler la population.

Entre 1780 et 1814, les rapports des polices urbaines avec la communauté des citadins changent également. Les commissaires de police participent à la répression des marginaux, enrichissent leurs techniques de contrôle des mouvements de population et deviennent un outil de lutte contre les réfractaires au régime. En quelques années, ils voient donc leurs missions dédiées au contrôle des populations considérablement accrues. En plus d'être des médiateurs, les commissaires de police jouent, à partir du Directoire, un rôle prépondérant dans la pénalisation des conflits interpersonnels. Leur insertion au sein de la communauté urbaine leur permet d'intervenir régulièrement dans des différends familiaux, surtout lorsque ces désordres se manifestent jusque dans

l’espace public. Si ces missions pastorales trouvent leur origine sous l’Ancien Régime, elles peuvent, grâce à la nouvelle législation qui rencontre les évolutions des sensibilités vis-à-vis de la violence, être utilisées à des fins bien moins paternalistes qu’autrefois. Les commissaires de police sont aussi en première ligne dans la mise en place progressive d’une prostitution règlementée et contrôlée.

Sans renoncer aux techniques anciennes de contrôle des populations, force est de constater, à partir du Consulat, que les polices urbaines s’approprient des nouvelles techniques de contrôle des migrants élaborées dès les premières années de la Révolution française et parviennent véritablement à les coupler aux dispositifs traditionnels de vérification des entrées et de sorties des villes. Elles s’adaptent en outre sans difficulté à des missions nouvelles dont les enjeux dépassent très largement le cadre de leur action urbaine.

Il résulte de ces mutations une augmentation significative des domaines d’intervention des polices urbaines au cours de la décennie révolutionnaire et du régime napoléonien. Ce déplacement des missions des polices urbaines vers davantage de contrôle des individus est amorcé dès la fin de l’Ancien Régime. On constate enfin une uniformisation des pratiques qui passe toutefois par la mise en réseaux des polices urbaines grâce au développement de la bureaucratie davantage que par la centralisation.

Enfin, le dernier chapitre tente d'évaluer comment la police de l'État et les polices urbaines s’articulent, dans la collaboration ou la concurrence, pendant les dernières années de l'Empire napoléonien. Entre 1806 et 1811, le régime napoléonien tente d’accentuer, par divers moyens, son emprise sur les polices municipales. Cette attitude s’inscrit dans l’évolution plus globale du régime vers plus d’autoritarisme. En outre, l’intégration des polices urbaines à des dispositifs hiérarchisant renforce, en apparence, la centralisation. De leur côté, les commissaires de police voient leur rôle dans la procédure judiciaire renforcée. Leur place dans la pyramide de la police de l’Empire est précisée. Dans les faits, cette centralisation essentiellement administrative peine à s’imposer sur la durée et ne modifie pas fondamentalement les pratiques des polices urbaines. Dans ce régime d’ordre, la haute police de l’Empire se fait en revanche de plus en plus pesante sur les acteurs des polices municipales.

Analysées par les seules archives du ministère de la Police, ces évolutions apparaissent homogènes et semblent aller dans le sens d’une plus grande centralisation de l’appareil de l’État policier napoléonien. Nuancées par l’exploitation des archives locales, elles se montrent en réalité plus complexes et moins linéaire. Même si elles ne fonctionnent pas en vase clos et que leur subordination se place sous des autorités multiples, les polices urbaines s’intègrent malaisément à la structure de la police impériale. Leur autonomie, même au plus fort des périodes qui voient une poussée autoritariste du régime, est indéniable. En raison de ces difficultés, s’esquisse progressivement l’image négative qui est généralement attribuée aux polices locales. La réputation des officiers de police municipale y participe également. Violence, alcoolisme, voire proxénétisme, derrière lesquels se cache ou non une quelconque réalité, sont autant de vices privés qui leur sont reprochés pour l’exercice de leur fonction publique.

Au terme de l'expérience napoléonienne, les polices municipales léguées par le Premier Empire apparaissent davantage comme le résultat d'un syncrétisme entre des éléments proprement locaux et originaux et d'autres importés et digérés par les villes de l'espace belge. La personnalité forte de certains individus appelés à remplir des fonctions de police, y compris sur le terrain, peut avoir une influence importante dans la mise en place, la diffusion et l'appropriation de nouvelles pratiques. Dès lors, la modernité policière – qui n'est pas nécessairement synonyme de centralisation – émerge, selon les lieux, en des temps et sur des objets différents. Elle se donne à voir surtout à travers cette synthèse hybride qui s'opère entre des éléments locaux, héritage éventuel des structures d'Ancien Régime, et des éléments importés à l'occasion des conquêtes révolutionnaire et napoléonienne.

Au final, au-delà du passage d'une police de type englobant à une police considérée comme plus moderne car davantage orientée vers la sécurité des personnes, cette thèse met en lumière les transformations à la fois endogènes et exogènes survenues dans les appareils policiers des villes, bien avant l'annexion des territoires belges à la République française et l'avènement du régime bonapartiste. Rompant avec la vulgate de la toute puissance de la police de Fouché, elle fait ressortir les continuités importantes mais aussi le dynamisme et l'autonomie des polices urbaines face à la centralisation de l'État. Elle nuance et rend plus complexe l'analyse de la construction politique napoléonienne. Les questionnements sont détachés des approches institutionnelles et surtout attentifs à la reconstitution et à la compréhension des pratiques. Ils démontrent enfin que certaines préoccupations de maintien de l'ordre constituent des « laboratoires » particuliers de la modernité policière.

13. Constance RINGON, ***Une ville dans le prisme des regards, Sabaudia de sa fondation (1934) à ses 80 ans (2014).*** Doctorat sous la direction de Enrico Chapel (ENSA Toulouse), soutenu à Toulouse2 Jean-Jaurès, École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse le11 mars 2016.

Sabaudia, ville « rationaliste », « moderne », « méditerranéenne », qualifiée parfois même de «bolchevique », naît entre 1933 et 1934 sur les rives du *lago di Paola,* non loin de la mer Tyrrhénienne, à un peu moins d'une centaine de kilomètres au sud de Rome, dans les marais Pontins. À la suite de nombreuses tentatives, le régime fasciste réentreprend d'assainir cette région marécageuse, en y creusant de nouveaux canaux et en mettant en place tout un ensemble d'installations hydrauliques ; il y implante des populations issues de régions agricoles surpeuplées du nord de l'Italie auxquelles sont attribuées des fermes et des terres. La décision de créer des villes qui subviendront aux services et aux besoins de ces nouveaux habitants n'est prise que dans un deuxième temps. Sabaudia est la deuxième ville à apparaître dans ce territoire inhospitalier, après Littoria. L'intérêt qui s'est porté sur elle depuis sa construction est passé par différentes phases mais connaît un regain d'enthousiasme depuis le début des années 1970. En effet, cette ville dont le succès a donné lieu

à débats lors de sa création, s'est vue par la suite stigmatisée du fait de ses origines « fascistes ». Comment peut-elle être maintenant vue comme un chef-d'œuvre ? Peut-elle être dissociée du contexte si particulier, de son origine ? Ce sont ces questions qui ont tout d'abord retenu notre attention notamment au regard de la considération actuelle de Sabaudia comme ville modèle.

Sabaudia, dont le nom rappelle la maison régnante de Savoie, est bâtie selon un plan « cardo-décumanique » et s'insère dans le projet territorial général composé par l'Opera Nazionale per i Combattenti (ONC), organisation d'anciens combattants. Le site choisi par Valentino Orsolini Cencelli, président de l'ONC et homme politique proche de Mussolini, est remarquable : une légère colline qui se déploie au-dessus d'un lac. La ville sera séparée de la mer par celui-ci et par une dune qui file jusqu'au mont Circeo dont le nom vient de la légendaire sorcière qui y aurait résidé. Une fois le concours lancé et gagné par Luigi Piccinato, Alfredo Scalpelli, Eugenio Montuori et Gino Cancellotti, jeunes architectes fraîchement diplômés, la première pierre est posée le 5 août 1933 par Mussolini lui-même.

Deux cent cinquante-deux jours plus tard, le dictateur italien inaugure le centre-ville et annonce la construction d'autres cités, au pas de course. On accède à la nouvelle cité pontine par une via Migliara, qui se dirige vers la mer perpendiculairement à l'antique via Appia. Dans le centre, cet axe se décale en baïonnette, pour laisser place à la majestueuse agora de la ville autour de laquelle se développent différents bâtiments, puis repart ensuite en direction du lac, traversant le parc de la ville. Le cœur de la ville est composé des différentes institutions nécessaires à la vie d'une commune : palazzo del Comune, casa del Fascio, église, auberge... Les logements sont disposés autour du centre, en plusieurs zones. Les bâtiments sont constitués de volumes simples et épurés dont les ouvertures répétitives renvoient une image conforme à l'idée courante des constructions des années 1930. Certains édifices repères sont mis en valeur par des volumes particuliers tels la tour du palazzo del Comune ou encore le campanile de l'église. Les volumes dialoguent dans un jeu entre lignes verticales et horizontales, et l'on ne se sent nullement écrasé par une architecture opprimante qui aurait pu être la métaphore d'un régime totalitaire. Le jaune et le « bleu Savoie » illuminent certaines façades ; on entrevoit le mont Circé et la forêt environnante entre les parois de brique et de travertin.

Dès sa réalisation, les regards qui se portent sur Sabaudia sont marqués par une dualité : le régime fasciste en fait une réalisation emblématique de son action politique et territoriale. Mais c'est aussi une réalisation considérée comme significative par de nombreux architectes italiens et étrangers, même si leurs points de vue peuvent être divergents.

Après-guerre, l'image de la ville subit le contre- coup de la chute de Mussolini et jusqu'aux années 1960-1970, elle est très peu évoquée. Alors qu'un architecte originaire de Sabaudia, qui nous emmène visiter sa ville, avoue qu'il n'était guère flatteur de faire état de ce lieu d'origine dans les années 1960, Pier Paolo Pasolini, dans un petit film, vante Sabaudia comme une ville faite par le peuple et pour le peuple italien : « Voici la structure, la forme, le profil d'une ville immergée dans une

espèce de lumière lagunaire bien qu'il y ait autour une garrigue splendide. Combien nous avons ri, nous autres, intellectuels, de l'architecture du régime, sur les villes comme Sabaudia. Pourtant maintenant ces villes nous les trouvons absolument inattendues. On sent qu'elles sont faites, comme il est dit un peu rhétoriquement, à mesure d'homme[1]. »

Le cinéaste Bernardo Bertolucci se rappelle, quant à lui, la manière dont son regard sur cette ville a changé au cours du temps : « En 1958, j'avais dix-sept ans, Moravia appela mon père et lui dit : pourquoi ne m'accompagnes-tu pas, je vais chercher une maison le long de la mer de Sabaudia, sur les dunes [...] je me souviens comment Alberto et mon père (et moi aussi, les imitant), fûmes offensés par la laideur de l'architecture fasciste de Sabaudia. Flash en avant, vingt ans après, en 1978. Je tourne *La Luna*, sur cette même plage, et miraculeusement, Sabaudia qui était l'horrible architecture fasciste, est devenue magnifique. Ce sont les mystères de l'évolution du goût, en 1958, l'esthétique ne suffisait pas à sauver un lieu, il y avait le souvenir historique. Aujourd'hui, ce souvenir est délayé, et peut-être avec plus d'objectivité, on tâche d'analyser tout ce qui a été effectivement réalisé et cela vaut la peine de souligner que Sabaudia est devenue l'une des villes de fondation les plus connues internationalement grâce à l'heureux mariage de son plan urbanistique et de son milieu naturel, tout à fait exceptionnel[2]. » Bruno Zevi, précurseur des nombreux historiens qui allaient se pencher sur Sabaudia à partir des années 1980 la cite dans son histoire de l'architecture dès les années 1950[3]. Dans les années 2000, la ville commence à mettre en valeur ses édifices. Une patrimonialisation s'ébauche mais elle reste néanmoins fragile malgré la mise en place d'un parcours rationaliste et la restauration de la poste, chef-d'œuvre futuriste de l'architecte Angiolo Mazzoni.

Face à ces premiers indices, une problématique plus précise s'esquisse : Comment évoluent de 1933 jusqu'à aujourd'hui les regards portés sur Sabaudia, ville sujette à controverses par l'origine de sa création? Comment ces regards se différencient, s'entrecroisent, se confrontent ou s'ignorent ? À quelles échelles, politiques, géographiques, se diversifient-ils au cours du temps? Quelles en sont les logiques? Quel fut/est l'impact de ces regards sur les stratégies architecturales et urbaines des acteurs chargés de son aménagement ?

Pour répondre à ces questions, nous avons fait l'hypothèse que la réception de Sabaudia avait connu différentes phases. Le projet était de comprendre et de mettre en évidence les ruptures et les passages dans les perceptions de cette ville mais aussi d'identifier les continuités et les reconfigurations qui vont s'installer au cours du temps jusqu'à l'époque actuelle, faisant de cette ville un patrimoine culturel commun. Ces appréciations, dans leurs différences, sont concernées par le long travail de mémoire que doit entreprendre l'Italie sur ce moment de son passé.

À la suite des études qui se sont attachées à rendre compte de la réception des œuvres

[1] Pier Paolo Pasolini et Paolo Brunatto, *Pasolini e... la forma della città*, Rai TV, 7 février 1974.
[2] Dans Monica De Bei Schifano, Gianni Mercurio, Luca Ronchi, *Un cielo pieno di cultura. Moravia, Pasolini, Schifano e Sabaudia*, Rome, Legenda Aurea, 2003, p. 47.
[3] Bruno Zevi, *Storia dell'architettura moderna*, Turin, Einaudi, 1950, p. 277.

littéraires et artistiques, des recherches sur la réception de l'architecture se sont développées[1]. Ces études amènent à considérer que le sens d'une œuvre n'est jamais défini de manière intrinsèque dans le processus de sa création mais se constitue dans les regards qui se portent sur elle. Michel Foucault avait déjà noté au moment de la réédition de *L'Histoire de la folie à l'âge classique* en 1972 que l'importance de cet ouvrage tenait à la manière dont il avait été reçu : « Quant à la nouveauté, ne feignons pas de la découvrir comme une réserve secrète, comme une richesse d'abord inaperçue : elle n'a été faite que des choses qui ont été dites sur lui et des événements dans lesquels il a été pris[2]. »
Dans le sillage de la théorie de Jauss, Richard Klein et Philippe Louguet ont consacré un numéro spécial des *Cahiers thématiques* à la réception en architecture où ils présentent un ensemble de réflexions et d'études dont l'objectif est ainsi défini : « L'évolution des rapports entre l'œuvre et le public, entre l'effet de l'œuvre et sa réception implique l'étude de l'effet produit par l'œuvre elle-même, et de la réception, déterminée par les destinataires[3]. »

Tout en souhaitant que l'analyse en termes de réception s'élargisse aux différentes formes d'art, l'historien Pierre Vaisse insiste quant à lui sur les formes particulières qu'elle peut prendre dans le domaine de l'architecture : « [...] Il existe aussi, en dehors des écrits de critiques ou d'historiens de l'art, une réception de l'architecture, des édifices, des monuments. Elle peut se manifester dans certains cas par la fréquentation. Elle se manifeste aussi par le soin qu'on en prend, par la conservation, la restauration, ou au contraire par la destruction volontaire[4]. »

Le transfert opéré du champ de la littérature vers l'architecture est intéressant, mais il est nécessaire de noter qu'à partir de celui-ci, le sens donné à la réception se modifie et s'élargit notamment avec Vaisse qui ouvre son étude à la prise en compte de l'ensemble des points de vue et des actions qui s'expriment à l'égard d'une œuvre.

Gérard Monnier rejoint la position de Vaisse en reprenant la définition de Dario Gamboni : la réception, comme objet d'étude général, prend en compte « tout ce qui peut être exprimé à propos d'une œuvre : l'ensemble des relations et des interactions dont les œuvres ont été partie prenante.

[1] Le philosophe Hans Robert Jauss fut l'un des premiers à développer une théorie sur la réception des œuvres littéraires. Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, préface de Jean Starobinski, traduit de l'allemand, Paris, Gallimard, coll.Tel, 2001 (1ère édition française en 1978) .

[2] Propos de Michel Foucault rapportés dans un article de Philippe Artières et Mathieu Potte-Bonneville, « Michel Foucault n'est pas un trésor », paru dans *Le Monde des livres* du 18 mai 2012.

[3] Richard Klein et Philippe Louguet (dir.), « La réception en architecture », *Cahiers thématiques* n°2, Lille/Paris, école d'architecture de Lille, Jean-Michel Place, 2002.

[4] Pierre Vaisse, « Du rôle de la réception dans l'histoire de l'art », *Histoires de l'art*, nos 35/36, octobre 1996, p. 4-7.

En nous appuyant sur l'étude de plusieurs exemples concrets de réception et en tenant compte de leurs caractéristiques et de leurs forme propre, nous avons construit une grille d'analyse de la réception de Sabaudia[1]. Elle a permis de prendre en compte :

- les acteurs porteurs des regards et l'univers de référence qui leur est propre par leur statut social et professionnel et leur culture. Ces univers de référence peuvent être d'une grande diversité allant des expériences communes à des références savantes d'ordre pratique et esthétique ;
- les rencontres et les éventuelles confrontations entre diverses formes de réception portant sur un même objet ;
- l'échelle de l'objet considéré qui va du bâtiment au territoire en passant par la ville. Cette variété d'échelle met en jeu des acteurs et des usages très divers qui induisent des formes de réception elles-mêmes multiples ;
- l'échelle géographique et spatiale à laquelle se situe le processus de réception étudié.
- la situation dans le temps des modes de réception permettant de les resituer par rapport à l'histoire de l'édifice concerné ;
- les modes d'action et d'intervention sur les édifices consécutifs à la réception qui en est faite. Les points de vue énoncés sur un édifice peuvent aussi se prolonger par des interventions. La réception, en effet, ne se limite pas aux points de vue qui peuvent être exprimés sur un édifice. Ces modes d'action peuvent devenir référence dans les pratiques constructives des architectes du fait des réglementations qui vont en résulter dans les manières de faire.

Notre étude de la réception de Sabaudia visait à identifier l'ensemble des formes de réception qui se sont exprimées à propos de la ville, dans leurs particularités, leurs différences et leurs confrontations, de la construction de la ville à la commémoration de ses quatre-vingt ans, en 2014. L'analyse de la diversité des formes de réception nous a permis d'approfondir la connaissance du sens de l'œuvre, en la situant à plusieurs échelles de l'histoire, celle de l'architecture, mais aussi celle d'une société. La mise en évidence des variations des regards qui se sont portés sur l'architecture de ce lieu peut-elle conduire à en réécrire l'histoire ?

La mise en place du travail de recherche a consisté à constituer le *corpus* de l'ensemble des documents ayant trait à Sabaudia. Cette liste d'ouvrages et de textes a été ordonnée en une frise chronologique et en fonction des critères choisis : le type d'acteur qui réagit sur la ville, la nature des propos tenus (le contexte de création, la forme architecturale et urbaine, les émotions relatives au paysage, l'évolution voire la sauvegarde du site).

[1] Parmi ces études, quelques exemples : Margotte Lamouroux, « Lectures et interprétations de la maison de Wittgenstein», http://specialez.fr/ blog/2010/06/30/lectures-et-intrepretations- de-la-maison-de-wittgenstein/, site consulté le 10 mai 2012 ; Caroline Maniaque, « Réception écrite et réception construite : le cas des maisons Jaoul dans la critique corbuséenne anglo-saxonne », *Cahiers thématiques* nº 2, « La réception en architecture », *op. cit.* note 6 ; Gilles Ragot (dir.), *L'Invention d'une ville. Royan années 50*, Paris, Éditions du patrimoine, 2003 ; Adrian von Buttlar, « À Berlin, un château contre un palais », *Criticat*, nº 5, Paris, mars 2010.

Le premier temps considéré correspond à ce que l'on peut qualifier de réception immédiate. Dès que s'amorce la réalisation de la ville, et dans les années suivantes, plusieurs acteurs se manifestent et se confrontent (politiques, architectes, urbanistes...). À plusieurs reprises, Mussolini lui-même se rend à Sabaudia durant le chantier, accompagné de nombreuses personnalités. La ville est photographiée, filmée. Le chef de l'État met en scène ce projet d'aménagement territorial, entremêlant les références à la terre, à la valeur du travail physique mais aussi à la modernité. Peut-on voir là, en germe, dans cette manière d'utiliser l'image de l'architecture, une sorte d'anticipation de ce qui se généralise vers la fin du XX^{e} siècle, où de nombreuses instances politiques de différents pays vont jouer dans leurs stratégies des images véhiculées par des édifices très divers ? Pourtant, ce premier temps de réception ne se limite pas à proprement parler avec la pose de la première pierre de Sabaudia. En effet, il nous a semblé pertinent de regarder la « préparation » de cet événement qui anticipe la réception de la ville en mettant en jeu les riches débats qui ont lieu en Italie au sujet de l'architecture, à partir de la deuxième moitié des années 1920.

Le deuxième temps identifié succède à la chute du régime fasciste et se déploie jusqu'en 2014, au moment où la ville fête ses 80 ans. Sabaudia n'a pas connu de dommages majeurs pendant la guerre, ni après. Dans la période qui succède à la guerre, la ville rentre dans un temps de silence. Ce n'est qu'à partir des années 1980, qu'elle est à nouveau regardée, décrite, commentée par les politiques locaux, par les écrivains et artistes qui y séjournent et par les architectes et les historiens. Comment les regards vont-ils ensuite se recomposer sur la ville pontine et s'en ressaisir, échappant aux enjeux qui avaient marqué le moment de sa création ? Dans les analyses des historiens qui s'entrecroisent apparaît notamment une hybridation entre principes urbanistiques anciens et modernes qui caractérisent la ville. Ces regards contribueront à la mise en place de diverses formes de mise en valeur, patrimonialisation et muséification de la ville dans les années 2000.

Dans l'analyse que Jean-Louis Cohen fait du mouvement moderne durant le fascisme, il souligne que la dynamique qui s'y est développée ne se clôt pas avec la chute du régime[1]. En effet, des architectes, des intellectuels, des artistes, des historiens s'intéressent à Sabaudia, la resituant dans une culture architecturale globale. L'étude des propos tenus sur la cité de fondation à partir des années 1960 permet de prolonger cette réflexion. Au-delà de la monographie, un portrait de ville se dessine dont cette thèse contribue à composer le récit.

En soi l'expérience de la réalisation d'une ville nouvelle est une pensée stimulante pour les architectes urbanistes. Les regards portés sur Sabaudia accompagnent la redécouverte post-moderne de la ville et de ses formes urbaines, notamment de la rue et de la place, que les points de vue *bénévolien*,

[1] Jean-Louis Cohen, Introduction et adaptation française de Silvia Danesi, Luciano Patetta, *1919-1943, Rationalisme et architecture en Italie*, Paris, CERA/Electa France.

corbuséen et hollandais avaient fait oublier et rejeter. Mais la question qui demeure est la suivante : sur quelles références s'appuie-t-on pour penser la ville du futur ? Et si Sabaudia aujourd'hui représente pour de nombreux architectes et historiens de l'architecture une valeur de modèle, c'est justement grâce à son ancrage dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme et à la réintégration de modèles anciens sur une base moderne.

14. Agathe ROBY-SAPIN ***La prostitution en Midi toulousain à la fin du Moyen Age (XIIIe-XVIe siècles).*** Thèse d'Histoire médiévale sous la direction de Sophie Brouquet (Université de Toulouse 2), soutenue à l'Université de Toulouse 2-Jean Jaurès le 10 juin 2016.

Durant le second Moyen Âge, entre le XIII^{e} et le XVI^{e} siècle, le commerce charnel connait un changement important matérialisé par l'instauration dans de nombreuses villes de bordels publics, justifiés par la nécessité d'instaurer un lieu destiné à canaliser les amours vénales. Cette prostitution institutionnalisée apparaît dans un contexte de développement urbain et, dans le Midi toulousain, de réapparition du modèle du consulat. Ainsi, à partir du début du XIV^{e} siècle, les pouvoirs urbains du Midi toulousain se dotent tous de bordels publics : ils sont la propriété de la ville, qui en relègue la gestion quotidienne à un tenancier ou une tenancière. Ces établissements de prostitution sont de véritables infrastructures publiques, ils constituent le seul lieu où l'activité prostitutionnelle est permise. Toute femme trouvée en train de se prostituer en dehors du bordel public, que ce soit dans la rue, les bains publics ou les tavernes, s'expose au bannissement ainsi qu'à une peine infamante. Pour autant, les sources révèlent que cette politique d'institutionnalisation de la prostitution est un échec cuisant : tout au long de la période, une prostitution illicite persiste en ville, dans l'ensemble du tissu urbain. Au-delà de l'analyse de son organisation, le but de cette thèse est de considérer la prostitution comme un prisme dévoilant plusieurs aspects de la société médiévale : rapports de pouvoirs et de sexe, organisation sociale ou encore spatiale, structuration de la société urbaine, évolution du rôle des autorités, les thèmes révélés par la prostitution sont nombreux et en font un sujet d'étude particulièrement riche, qu'il a été possible de démontrer grâce à l'aide d'un corpus de sources important.

Cette abondance et cette diversité des sources s'expliquent par une meilleure conservation des archives communales à partir du XV^{e} siècle, par le développement des instances judiciaires, avec notamment l'arrivée d'un parlement à Toulouse, ainsi que par la prise en charge publique de la prostitution, générant des sources administratives en rapport avec la gestion des bordels. Le corpus ainsi constitué révèle que la prostitution est gérée et questionnée, de manière croisée, par trois organes de pouvoir : la royauté, l'Église et les pouvoirs urbains. Les sources parlementaires constituent la part la plus importante des textes faisant état des actions de la royauté. En effet, le Parlement de Toulouse, premier parlement de province, traite en appel de nombreux cas, concernant la prostitution, le

proxénétisme et les affaires de mœurs. Les archives parlementaires comprennent notamment des registres d'audiences, précédant la décision définitive du Parlement. Ces audiences sont des sources exceptionnelles pour la période médiévale : elles détaillent l'argumentaire de la défense et de l'accusation sur plusieurs pages. Elles permettent à la fois d'obtenir davantage de renseignements sur les circonstances du délit, mais aussi d'étudier les discours, de la défense ou de l'accusation, destinés à condamner ou excuser des comportements jugés.

Les historiens se sont intéressés à la prostitution à partir des années 1970-1980, en plein essor de l'histoire des femmes, de l'histoire sociale et des mentalités. Pour la période médiévale, le sujet a bénéficié d'études de qualité qui ont permis de révéler l'originalité de l'organisation de la prostitution médiévale et d'en détailler sa chronologie[1]. Dans les années 1990-2000, l'étude du commerce charnel connait un nouvel essor grâce au développement des études genre. Pour la période médiévale, Ruth Mazo Karras renouvelle l'approche du sujet en faisant de l'histoire de la sexualité un indicateur clef pour la compréhension de la société médiévale et notamment pour l'organisation des rapports entre hommes et femmes[2]. C'est dans cette optique que s'inscrit ce travail de recherche, qui par ailleurs, tente également d'étudier plus largement l'organisation du commerce charnel en se concentrant tout autant sur son aspect institutionnalisé que sur son pendant illicite.

La thèse se concentre sur trois biais qui regroupent la majorité des aspects de la société médiévale mis en lumière par la prostitution. La première partie s'intéresse à la thématique des pouvoirs. Des prémisses de la régulation de la sexualité extraconjugale au XIII^{e} siècle, en passant par la mise en place de la prostitution institutionnalisée aux XIV^{e} et XV^{e} siècle, pour finir sur le déclin fulgurant de cette dernière au XVI^{e} siècle, cette partie démontre comment la prostitution, en étant présentée comme un mal nécessaire par les pouvoirs ecclésiastiques et laïques, révèle un certain modèle d'ordre urbain, voulu par les autorités. Jadis chasse gardée de l'Église, le contrôle de la sexualité devient une préoccupation des pouvoirs publics qui réglementent la prostitution, mais statuent également sur d'autres aspects de la sexualité et des relations entre hommes et femmes tels que le mariage, l'adultère, ou encore le concubinage. Ainsi, l'étude de la prise en charge de la prostitution par les trois organes de pouvoirs que sont la royauté, l'Eglise et les consulats permet d'observer la mainmise progressive de la royauté sur les questions de sexualité, au détriment de l'Eglise et des pouvoirs urbains. Par ailleurs, la régulation de la prostitution révèle l'exercice de la part des autorités laïques de ce que Michel Foucault qualifie de « biopouvoir » sur la population urbaine dévoilant une volonté de discipliner les corps et la ville. En effet, l'institutionnalisation de la prostitution démontre une volonté de catonner l'infâme à un endroit précis : le bordel public. Dans la

[1] Pour le royaume de France, nous ne mentionnerons ici que les deux travaux fondateurs : Leah OTIS-COUR, *Prostitution in medieval society : the history of an urban institution in Languedoc*, Chicago ; London, University of Chicago press, 1985. Jacques ROSSIAUD, *La prostitution médiévale*, Paris, Flammarion, 1990.

[2] Ruth Mazo KARRAS, « Prostitution and the Question of Sexual Identity in Medieval Europe », *Journal of Women's History*, 1999, vol. 11, n^{o} 2, pp. 159-177.

lignée des écrits d'Augustin, les pouvoirs laïcs cherchent à établir une ordre moral et public, reposant sur une division de la société entre ce qui est honnête et ce qui est infame.

Cette dichotomie s'observe également dans la répartition spatiale de la prostitution médiévale qui constitue notre seconde approche. L'identification des lieux de la vénalité permet de comprendre comment les autorités organisent l'espace urbain, et instaurent des lieux de l'honnêteté et par opposition des zones d'immoralité. La prostitution révèle donc une géographie morale et hétéronormée de la ville. À travers l'analyse de l'emplacement dédié à la maison publique, il est ainsi possible de montrer la place accordée à la sexualité extraconjugale dans la société tardo-médiévale. Le bordel public n'a pas toujours fait partie du paysage urbain ; il apparait dans la deuxième moitié du XIV^{e} siècle, lorsque la politique des consuls se saisit des questions d'ordre moral de manière plus concrète. Son installation démontre comment ces derniers conçoivent la place de la sexualité dans l'espace urbain. Avant son apparition, l'organisation spatiale de la prostitution se résume peu ou prou à sa relégation au-delà de la barrière, autant symbolique que physique, qu'est l'enceinte urbaine. Puis, entre le milieu du XIV^{e} et le milieu du XVI^{e} siècle, le bordel municipal, véritable originalité de la société urbaine du bas Moyen Âge, est créé dans la plupart des villes du Midi toulousain. S'il n'occupe pas toujours une place de choix, la vénalité bénéficie désormais d'un espace concret, que ce soit à l'intérieur de la ville ou dans sa proche périphérie. Cependant, de nombreux espaces de prostitution échappent au contrôle des consuls, leur vocation répond alors à d'autres logiques. Ainsi, l'approche des espaces de la vénalité donne l'occasion d'appréhender une partie de la structure urbaine. Elle permet en effet de situer les espaces de sociabilité, les prostituées se plaçant assez logiquement là où la demande est forte, c'est-à-dire en des lieux fréquentés, particulièrement par les hommes. Lorsque les sources évoquent les espaces de prostitution, il est intéressant d'observer comment leur implantation répond à des logiques économiques et sexuées, en s'établissant près des espaces de sociabilité masculine.

Enfin, le troisième pan de l'étude consiste en une analyse sociale du monde prostitutionnel nécessaire pour plonger au cœur de la société médiévale, en essayant de s'éloigner, autant que cela est possible des décisions des autorités. Il s'est avéré indispensable d'aller au-delà des discours et des mesures prises par l'Église, la royauté ou les consulats, en allant regarder par le bas, au cœur de la société pour comprendre le quotidien de la prostitution, en se penchant sur ses lieux, mais surtout ses acteurs et ses actrices. S'il avait été possible de toucher du doigt toute l'ambiguïté du commerce charnel lors des deux axes précédents, l'analyse anthropologique le souligne avec plus d'acuité encore. Ainsi, ce n'est pas un monde de marginaux que l'on observe, mais un univers plus complexe, où les prostituées ne sont pas toutes des femmes pauvres venues de villages avoisinants pour s'enfermer dans le bordel public mais aussi des femmes mariées qui pour des raisons qu'il n'est pas toujours évident d'approcher, ont recours au commerce vénal. Il s'agit d'un univers où les proxénètes ne sont pas tous des gens d'armes et ribauds mais aussi des notaires et même des capitouls et où le bordel n'apparait

pas toujours comme un espace carcéral. De même, la frontière entre ce qui est honnête et malhonnête apparait ici bien plus floue que ce que ne révèlent les sources normatives, et, s'il n'a pas toujours été possible d'en saisir la complexité, nous ne pouvons que nous questionner sur la place qu'occupaient les femmes vénales dans la société quand les sources semblent parfois faire émerger très succinctement des mécanismes de solidarité entre prostituées et habitants alors que les sources répressives tendent davantage à montrer leur exclusion de la communauté.

Ce travail thèse a permis de réaliser une synthèse du phénomène prostitutionnel en Midi toulousain et de réfléchir à la société dans laquelle il s'intègre. La vénalité médiévale constitue en effet un prisme révélateur de nombreux aspects de la société du Moyen Âge tardif touchant à l'histoire politique, culturelle, sociale, mais aussi à l'histoire des comportements, des discours et des mentalités. Etudier la prostitution a ainsi permis de décrire un phénomène complétement intégré à la société médiévale, loin de l'image marginale qu'on lui conférait jadis. Cette monographie régionale permet désormais de s'interroger sur les débats que suscite le phénomène prostitutionnel en milieu urbain et ouvre de nombreux champs de recherche. Qu'il s'agisse des raisons de la tolérance, des réflexions plus larges concernant la régulation publique de la sexualité extraconjugale, ou encore de la place des femmes dans la société.

15. Cécile TROADEC : ***Roma crescit.*** **Une histoire économique et sociale de Rome au XVe siècle.**
Thèse d'histoire médiévale en co-tutelle Université Paris-Sorbonne et l'Università Roma Tre sous la codirection de M^me^ Élisabeth CROUZET-PAVAN et M. Jean-Claude MAIRE VIGUEUR, soutenue le 3 décembre 2016 à l'Université Paris-Sorbonne

Écrire l'histoire de Rome au Moyen Âge, est-ce écrire une histoire en marge ? À bien des égards, la Rome des Romains est secondaire : en marge de l'histoire de la papauté, de la curie, de la construction des États pontificaux tout d'abord. À l'ombre de l'histoire des grandes cités d'Italie septentrionale, Florence, Venise, Milan ensuite. Dans l'historiographie, Rome est un objet historique excentré : à la jonction entre Italie du Nord et Mezzogiorno, Rome est au début du XV^e^ siècle une ville moyenne d'Italie centrale.

Ce décentrement géographique déteignit sur l'image de la Rome médiévale : longtemps l'historiographie souligna sa spécificité, son originalité irréductible au sein du paysage des villes d'Italie. Ce n'est qu'au cours des dernières années que ce préjugé historiographique fut revu et corrigé, par la mise en lumière de similitudes entre la société romaine et les sociétés urbaines d'Italie du Nord. Ce renversement historiographique replace Rome au centre de l'attention, comme un laboratoire qui pourrait nous amener à réviser notre manière de penser les sociétés urbaines italiennes.

L'objet de la thèse est de comprendre les transformations qui affectèrent l'économie et la société romaines entre la fin du XIV^e^ siècle et les premières décennies du XVI^e^ siècle. Après la parenthèse du Schisme, le retour et l'installation progressive des papes et de la curie à Rome confèrent

à la ville une nouvelle centralité dans la péninsule italienne et, dans une certaine mesure, à l'échelle européenne.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la thèse, qui s'articule en six chapitres.

Le chapitre liminaire porte sur l'encadrement de l'économie romaine par la papauté : il s'attache à montrer, d'un point de vue macro-économique, comment, à partir du pontificat de Martin V (1417-1431), la présence du pape et de la curie à Rome a provoqué une croissance démographique et économique sans équivalent. À l'échelle du *districtus Urbis*, à l'échelle interrégionale et même internationale, l'attractivité de Rome croît à tel point qu'elle polarise des échanges de marchandises mais aussi des mobilités très diverses. La curie devient un acteur économique majeur dans la Rome du XV^e^ siècle, puisque ses membres bénéficient de privilèges spécifiques en particulier d'une exemption des droits de douane à l'importation, ce qui donne lieu à l'émergence de deux marchés urbains parallèles, un « marché curial » et un « marché citadin ». En outre, jusqu'au milieu du XV^e^ siècle, la présence ou l'absence de la curie modifie sensiblement les rythmes économiques romains et explique en partie l'irrégularité de la croissance économique. L'augmentation et la diversification des importations sont manifestement liées aux exigences des nouvelles élites urbaines, qui se conjuguent à une demande croissante en denrées de première nécessité due à la croissance démographique et à l'afflux des pèlerins. Grâce aux registres des douanes de Sant'Eustachio et de Ripa, l'étude des importations dévoile une « respiration » économique spécifique à la Rome du Quattrocento, créée par la superposition des cycles du calendrier agricole et des scansions du calendrier liturgique : la démographie élastique qui caractérise cette ville de pèlerinage se traduit par un marché à géométrie variable.

Le formidable essor économique de Rome est soutenu par les interventions des différents papes qui, sans qu'on puisse véritablement parler d'une « politique pontificale » continue et homogène pour l'ensemble du XV^e^ siècle, encouragent les importations, encadrent les mouvements des prix, régulent les échanges afin de garantir l'approvisionnement urbain. Cet encadrement est mis au service de l'affirmation d'un État régional dominant un vaste hinterland et vise à optimiser les revenus de la ville-capitale. Les interventions pontificales dans l'économie romaine oscillent entre un encadrement strict et la « moralisation » des échanges d'une part, et une forme de « libéralisme » romain dans lequel la marge de manœuvre laissée aux artisans et marchands, romains comme étrangers, est sans commune mesure avec ce que l'on peut observer dans d'autres villes italiennes.

Cependant, du point de vue des contemporains, la croissance reste longtemps incertaine, « sur le fil », au moins pendant les deux premiers tiers du siècle. Le climat de confiance qui s'établit à partir du pontificat de Sixte IV (1471-1484) joue à plein dans la nette accélération de l'essor démographique et économique qu'on observe à partir des années 1470. Ce constat me permet de revoir la chronologie de cette croissance, qui n'a rien de linéaire, loin s'en faut. En outre, c'est un « discours de crise » qui semble prévaloir sous la plume des Romains, dont certains comme Stefano Infessura ou Marco

Antonio Altieri dressent de véritables réquisitoires contre l'ingérence des papes dans l'économie urbaine. Alors que leurs critiques ont été le plus souvent lues de manière univoque comme des critiques politiques qui, même lorsqu'elles évoquent des questions économiques, reposeraient uniquement sur la nostalgie de l'autonomie communale et le rejet de la Chambre apostolique, il me semble que l'on ne peut écarter complètement une clé de lecture économique. Peut-être nos Romains sont-ils victimes du « paradoxe d'Easterlin » ? Si l'on suit cette piste, il n'y aurait aucune incompatibilité entre la conscience des retombées économiques positives induites par la papauté et un mécontentement qui résulte de l'écart entre les niveaux de fortune des élites romaines et des nouvelles élites curiales. Ce n'est pas tant le profit qu'ils en retirent, que celui qu'ils *pourraient* ou *devraient* en retirer, comparativement aux nouvelles familles qu'ils côtoient, qui est au cœur de ce « discours de crise ».

Afin de vérifier l'idée d'une rupture entre le second XIV^e^ siècle et le début du XV^e^ siècle, il paraissait naturel de s'intéresser, dans un deuxième chapitre, à l'économie rurale et aux relations entre Rome et la Campagne romaine. Le *casale* – grand domaine foncier de la Campagne romaine – était au centre même du fonctionnement économique de Rome dans la seconde moitié du Trecento, mais aussi de l'émergence d'un nouveau groupe social, celui des *bovattieri*. C'est ce modèle qui est mis à l'épreuve au siècle suivant, notamment du fait de la baisse de la rente foncière. Comme dans l'Italie centrale et méridionale, Rome s'engage dans la voie du *latifundium*, d'une économie pastorale extensive organisée autour de la monoculture du grain. La déprise humaine qui s'accentue dans la Campagne romaine et l'extension de l'inculte expliquent la baisse de la production céréalière, peu encouragée par l'annone pontificale. Ces transformations de grande ampleur provoquent la concentration des terres et des troupeaux entre les mains d'un petit nombre de propriétaires et d'« entrepreneurs de la transhumance ».

La déprise qui affecte la Campagne romaine est causée par l'écart grandissant entre la rente foncière et la rente immobilière : les capitaux investis dans le *casale* sont massivement réinvestis dans l'économie urbaine, en particulier sur le marché immobilier. L'atonie du marché de la terre s'explique donc en grande partie par le dynamisme de la rente immobilière. Cependant, dès le début du XVI^e^ siècle s'affirme une ruralisation des capitaux : confrontés aux incertitudes de la croissance urbaine, inquiets pour la rentabilité de leurs investissements dans la pierre après les mesures prises par Sixte IV, les acteurs transfèrent leurs capitaux dans le *casale* qui apparaît comme un refuge durable. Ainsi, dès les années 1510, soit quelques années avant la chute de la rente immobilière, le retour à la terre gagne les élites romaines : le regain de la fonction résidentielle du *casale* pour la noblesse citadine romaine est l'un des aspects d'un retour à la terre qui marque la plupart des campagnes italiennes en cette fin de Moyen Âge.

Le réinvestissement des capitaux ruraux dans l'économie urbaine me conduit à étudier, dans un troisième chapitre, la géographie et les acteurs de la production artisanale et de la commercialisation urbaines. La confrontation des actes de la pratique et des apports récents de l'archéologie permet de réévaluer l'importance de la production artisanale à Rome et, partant, de remettre en cause l'ancien paradigme de « ville de consommation ». La répartition de ces activités au sein du tissu urbain est tout à fait originale : la polycentralité des lieux de production et de commercialisation est assurément l'une des caractéristiques qui distingue radicalement Rome des autres villes d'Italie centro-septentrionale. Au cours de la période émergent de nouveaux pôles – le Campo de' Fiori, la place Navone, la *platea Pontis* et bientôt le Vatican – qui s'affirment au détriment de l'ancienne centralité capitoline et qui participent d'une densification des quartiers de l'anse du Tibre.

La polycentralité romaine et l'immensité d'un territoire urbain qui comprend de vastes espaces non bâtis expliquent comment se concilient une tendance à la répartition homogène des activités dans la ville et une tendance au regroupement et à la spécialisation de quelques zones bien délimitées. Il semble difficile de parler de « zonage » pour qualifier la distribution topographique des activités économiques au sein du tissu urbain : si quelques métiers spécifiques semblent faire l'objet d'une certaine concentration, la plupart obéissent au principe de l'ubiquité et certains, à l'image des forgerons, des potiers ou des artisans du livre, connaissent un phénomène de déconcentration, gagnant de nouveaux territoires dans la seconde moitié du XV^{e} siècle et au début du XVI^{e} siècle. À Rome, la faiblesse de l'encadrement des activités économiques s'exprime par le caractère singulièrement peu marqué de la relégation des activités polluantes en périphérie. On retrouve là l'idée d'un semi-dirigisme romain, dans lequel la spontanéité tient une place déterminante.

L'adaptation des structures socio-économiques est dictée par l'évolution des modes de consommation : l'installation à Rome de la curie et de nombreuses élites étrangères crée un marché de consommateurs atypique auquel l'offre tend à s'adapter. La diversification des régimes alimentaires d'une grande partie de la société romaine explique la prospérité des métiers de l'alimentation, en particulier des bouchers et des poissonniers : les quantités de viande et de poisson consommées à Rome disent quant à elles l'augmentation généralisée des niveaux de vie. L'étude approfondie que je consacre aux métiers de l'alimentation, et plus précisément aux poissonniers et aux bouchers, montre une concentration accrue de la filière entre les mains des acteurs les plus solides financièrement. À travers cette enquête prosopographique, c'est à la fois l'ascension sociale spectaculaire de certains individus qui apparaît, mais aussi l'hétérogénéisation des groupes sociaux et partant, l'accentuation des inégalités sociales dans la Rome du Quattrocento.

Cette faculté d'adaptation à la conjoncture économique est à n'en pas douter l'une des caractéristiques des sociétés médiévales et explique l'ascension sociale de certaines catégories socio-professionnelles, dont les bouchers romains constituent un cas d'école. Toutefois l'hétérogénéisation

des différents groupes socio-professionnels traduit l'accentuation des inégalités au sein de la société romaine, si bien qu'il est difficile de parler d'une mobilité sociale de groupe. Cette fragmentation d'un groupe social se retrouve dans la noblesse citadine qui perd son ancienne cohésion et met en œuvre une diversification des attitudes et des pratiques économiques.

Après avoir envisagé les milieux populaires et la mobilité de ces élites artisanales et marchandes, c'est la noblesse citadine qui a retenu mon attention. Le quatrième chapitre est consacré à la diversification de leurs pratiques économiques et à la mise en évidence d'attitudes collectives qui caractérisent différents profils au sein de l'ancien groupe des *bovattieri*. Pour la majorité d'entre elles, les familles de la noblesse citadine du XV^e^ siècle ne participent plus du modèle de la *bovatteria* mis en évidence par Jean-Claude Maire Vigueur pour le second Trecento. Ainsi, ce groupe social, qui se caractérisait par quelques traits bien spécifiques fondant son homogénéité et sa cohésion (l'investissement spéculatif dans le *casale* et le grand élevage, la constitution de tènements urbains, l'appartenance à la confrérie du Saint-Sauveur), n'existe plus passées les premières décennies du XV^e^ siècle. La *bovatteria* constitue donc un « moment », un paradigme éphémère, devenu caduc un siècle plus tard. Cette obsolescence s'explique non pas seulement parce que les noms des familles qui composent la noblesse citadine ne sont, en grande partie, plus les mêmes – si c'était là le seul argument, il ne pourrait s'agir que d'un simple renouvellement des élites, de cette « circulation des élites » chère au courant élitiste, sans conséquence sur la forme de la société. C'est tout le contraire ici, puisque l'étude des patronymes révèle surtout une diversification des canaux de la mobilité sociale et des centres d'intérêt d'un groupe. Si un noyau dur d'irréductibles *bovattieri* tient bon, c'est l'ensemble des pratiques économiques et des secteurs d'investissement du groupe qui s'est réechelonné au cours de la période. Parmi les nouveaux secteurs d'investissement des anciens *bovattieri*, se distinguent le grand commerce, la spéculation immobilière mais aussi l'obtention d'offices à la curie. Ces derniers constituent l'une des voies privilégiées de l'enrichissement et de l'ascension sociale au sein d'une noblesse citadine qui entre en concurrence avec les milieux curiaux.

L'hétérogénéisation de la noblesse citadine romaine procède-t-elle de divergences politiques, de la nature de leurs rapports avec la papauté ? J'ai été amenée à nuancer l'opposition traditionnelle entre « familles municipales » et « familles curiales », en m'inspirant de l'observation des modernistes comme Maria Antonietta Visceglia selon laquelle l'historiographie a adopté une vision trop dichotomique de la Rome du début du XVI^e^ siècle, exagérant et fossilisant l'opposition entre un souverain-pontife toujours plus puissant et un gouvernement urbain affaibli et humilié. À mon sens, cette dichotomie demeure très forte au moins jusqu'à la conjuration de Stefano Porcari (1452) et chez un certain nombre de familles qui ne se résoudront jamais à s'associer au pouvoir pontifical. Dans la seconde moitié du XV^e^ siècle toutefois, se dessine une évolution à mesure que certains Romains intègrent les milieux curiaux en redéfinissant la *romanitas* comme un mode original conjuguant dans un même mouvement universalisme et cité

Le cinquième chapitre porte sur la production d'un nouvel espace urbain, conséquence directe des évolutions socio-économiques décrites dans les chapitres précédents. Les transformations de l'espace urbain, envisagées tant du point de vue de la production de nouveaux édifices et d'un nouveau plan d'urbanisme que du marché immobilier, constituent un élément fondamental de la croissance de Rome au XV^{e} siècle. Les rythmes économiques dégagés dans le premier chapitre se retrouvent ici dans l'essor du marché immobilier, puisque les prix de vente décroissent dès 1520.

L'évolution des manières d'habiter, à travers la fermeture des espaces intermédiaires comme les portiques, la monumentalisation des façades et la construction des palais cardinalices, produit un paysage urbain original qui reflète les changements à l'oeuvre dans la société. L'accentuation des inégalités sociales, la concurrence au sein des élites pour maintenir son rang, la nécessité d'être visible au sein du territoire urbain, produisent un nouvel espace urbain, caractérisé par l'émergence d'une rente urbaine différenciée et par la hiérarchisation naissante des quartiers. Si l'on doit souligner que dans l'ensemble, la mixité sociale prévaut dans chacun des *rioni*, il reste qu'une tendance à la segmentation socio-spatiale et à la relégation des populations défavorisées à la marge du territoire urbain, se fait jour.

L'objet du dernier chapitre est d'étudier les mécanismes par lesquels les familles romaines, et plus particulièrement la noblesse citadine, ont cherché à se perpétuer et à maintenir leur rang dans une ville de cour. La transmission des patrimoines, les pratiques successorales et les stratégies matrimoniales sont au cœur de cette recherche de la pérennité : celle-ci semble compliquée dans une société en pleine mutation, confrontée à la concurrence des familles étrangères attachées à la cour pontificale et aux cours cardinalices. Tenir son rang pour la noblesse romaine du XV^{e} siècle, c'est soutenir la comparaison avec le monde de la curie.

Entre stimulante émulation et crainte du déclassement, la présence de la curie joue un rôle déterminant dans l'évolution des comportements des Romains quant au partage des héritages, à la place des femmes au sein du lignage, à leur appropriation du territoire romain, rural comme urbain. Les premiers signes de l'éclatement des anciens lignages viennent peu à peu fissurer la forte cohésion qui était immanquablement attachée aux familles romaines du XIV^{e} siècle. La fin de la résidence commune dans la *domus magna* paternelle en est l'un des marqueurs les plus visibles. Entre le maintien des solidarités lignagères et le resserrement des liens de parenté autour de la famille conjugale, les familles romaines offrent une raison supplémentaire d'apporter une réponse nuancée au débat historiographique qui porte sur la configuration de la famille dans les villes italiennes du XV^{e} siècle. Evoluant vers l'exclusion des filles et vers la primogéniture, les règles de l'héritage témoignent de la conformité du cas romain par rapport à l'Italie septentrionale.

La compétition sociale se traduit dans l'inflation des dots et des trousseaux, dans l'affirmation de la patrilinéarité, dans une culture des apparences que tentèrent en vain de tempérer les normes somptuaires. L'aristocratisation de quelques familles de la noblesse citadine atteste l'imitation du

modèle baronnial, à travers notamment la patrimonialisation des *casali* de famille et l'inflation dotale. Pour les élites, l'ostentation devient l'un des moyens de maintenir son rang, de préserver une visibilité indispensable à la conclusion des alliances comme à l'obtention des charges et des honneurs. Souvent contournées, les lois somptuaires participent du faible encadrement de la société romaine et visent plutôt à rendre l'ordre social visible et lisible dans le paysage urbain.

Enfin, les transformations de l'onomastique et l'invention de généalogies mythiques servent la construction d'une mémoire familiale autour de la *romanitas* qui devient l'un des nouveaux moyens de la légitimation du statut social. L'épigraphie des pierres tombales et l'architecture des monuments funéraires sont en dernier ressort le lieu de la célébration de la mémoire familiale comme de la mémoire de soi. La fiction d'une ascendance antique revendiquée par certaines familles romaines constitue un nouveau paramètre de la distinction sociale qui doit contribuer à faire reconnaître leur supériorité par rapport à la noblesse italienne. En ce sens, l'invention généalogique à Rome est d'une autre nature que dans les autres villes d'Italie, puisqu'à Venise par exemple elle avait pour fonction de rapprocher certaines familles du patriciat vénitien des autres familles de l'aristocratie italienne contemporaine. À Rome au contraire, la convocation des mânes antiques accompagne la réactivation des vertus civiques et une nouvelle moralisation de la politique qui justifie une hégémonie romaine sur l'ensemble de la péninsule italienne. Le propos n'est donc pas d'égaler les familles de l'aristocratie italienne, mais bien de les surpasser.

16. Pauline VALADE, ***Réjouissances monarchiques et joie publique à Paris : approbation et interrogation du pouvoir politique par l'émotion (1715-1789)****,* Thèse sous la direction de Michel Figeac, Université Bordeaux Montaigne, soutenue à l'Université Bordeaux Montaigne, le 3 décembre 2016,

Les réjouissances monarchiques et les phénomènes de joie publique constituent des perspectives aussi complexes que fascinantes, tant pour l'histoire urbaine de Paris que pour l'histoire politique et culturelle de la capitale du royaume.

Réfléchir sur les réjouissances monarchiques et la joie publique au XVIII^{e} siècle exigeait, dès le départ, de considérer la particularité parisienne au regard du pouvoir centralisé de Versailles. L'aspect politique et plus précisément, la manière dont le roi et son gouvernement utilisèrent les réjouissances pour s'attirer l'approbation de la « bonne ville » de Paris était au centre de la réflexion. Cette idée conduisait alors à élargir la question du consentement au-delà des moments de crises politiques, car les événements heureux de la Couronne étaient aussi des occasions de répéter les termes d'une cohésion des sujets de la capitale autour de leur souverain. Il est indéniable que le pouvoir royal décide des réjouissances publiques, qu'il préside à leur organisation, même si une capacité d'initiative est laissée au Parlement ou à la Ville, et qu'il s'attache à les encadrer et à les contrôler. Pour autant,

l'étude des lettres royales émanant de la Maison du Roi, et destinées aux autorités de la capitale, ne permet pas d'affirmer que le pouvoir monarchique a besoin d'être acclamé pour être approuvé. En ce sens, le chant des *Te Deum* annoncé également dans les lettres royales en tant que première manifestation de joie des sujets de Sa Majesté, n'est pas une exigence particulière du pouvoir. En réalité, l'analyse minutieuse du processus des réjouissances montre que leur organisation présuppose déjà la joie naturelle et spontanée des sujets car l'un des principes fondamentaux de la monarchie de droit divin est qu'il ne saurait y avoir de distinction et de rupture entre la joie du souverain et celle de son peuple sur les objets qui sont ceux des réjouissances publiques. En cela, la ville de Paris servit d'écrin à une théorie politique indispensable au régime des Bourbons.

Entre 1715 et 1789, l'étude des réjouissances occasionnées par deux sacres, sept mariages, quatorze naissances, cinq convalescences, trente-sept victoires, quatre signatures de paix, conforte l'idée selon laquelle ces événements étant heureux pour la personne du roi, sa famille et la dynastie, les villes du royaume, au premier rang desquelles était la capitale, devaient naturellement manifester la joie de leurs habitants.

C'est donc l'étude des exigences politiques, à travers les décisions, l'organisation et l'encadrement des manifestations de joie publiques qui permet d'approcher, et de conceptualiser le besoin d'unité des sujets autour de leur souverain. La ville, en cela, devenait un microcosme des relations idéalisées entre le souverain et ses sujets. Faire acte de réjouissances impliquait donc de mettre à jour la mécanique d'une joie publique décrétée au sein de la ville. La décision institutionnelle et administrative, l'organisation économique, logistique et matérielle, ainsi que l'encadrement policier dont elle faisait l'objet, attestent suffisamment de sa nature politique. Mais, aussi procédurier fut-il, le mécanisme décisionnel, de la Maison du Roi jusqu'aux institutions urbaines, se traduisait par des intérêts économiques, constamment à la limite entre intérêts particuliers et généraux. À l'instar de la communication des informations monarchiques, il fallait là aussi penser l'organisation des réjouissances en termes de réseaux, de circulations, et parfois même de négociations. L'étude de quelques 800 devis établis pour les travaux des réjouissances, a révélé l'existence d'un vaste marché public, gouverné par le Bureau de la Ville, premier intervenant dans l'organisation des réjouissances et, dès les années 1730, véritable administration au service de Sa Majesté. Les archives de la Ville ont ainsi conservé près d'un millier de documents concernant la logistique des réjouissances, leur matérialité, leurs couleurs, leur stockage. Après avoir démontré l'existence d'une « politique de la joie urbaine », la thèse s'est ainsi attachée à mettre en évidence une économie de la joie, révélant ainsi une culture matérielle d'une richesse insoupçonnée, ainsi que de véritables dynasties d'artisans et de marchands au service de la Ville et des réjouissances monarchiques. Outre leur dimension matérielle, les réjouissances étaient aussi l'occasion de modeler des normes gestuelles et comportementales, dont le respect dépendait étroitement des membres de la police du Châtelet. L'encadrement policier permettait, idéalement, de conformer les manifestations de joie aux ambitions de la Maison du Roi, dans la mesure où policer la ville revenait peu ou prou à policer les gestes de la population. Les

déviances observées lors des réjouissances faisant plus souvent l'objet d'une composition que d'une répression, la police fabriquait perpétuellement un comportement approuvé, sinon toléré par les autorités, quand il n'était pas strictement interdit. Ainsi les manifestations de joie spontanée, à l'instar du repas et du feu d'artifice du Grand Thomas à la naissance du Dauphin en 1729 furent-ils finalement réprimés, parce que l'espace public était strictement contrôlé en période de réjouissances monarchiques. En d'autres termes, les trois premiers chapitres ont permis de comprendre comment le pouvoir monarchique établissait les conditions institutionnelles, économiques et policières de l'approbation populaire dans le cadre de l'espace urbain de la capitale. Au-delà de ces trois fondements, il fallait considérer comment le pouvoir cherchait, concrètement, à donner un cadre, voire à encourager les manifestations de joie dans l'espace public.

Rechercher l'unité par l'émotion impliquait, en effet, de recourir à des supports, des techniques ou des gestes politiques susceptibles de susciter des manifestations de joie publique. Moyens de représenter et de mettre en scène le pouvoir dans la ville, les rituels, comme le *Te Deum,* le lâcher d'oiseaux devant la cathédrale, les cortèges de carrosses dans les rues parisiennes, ou encore le feu de joie en place de Grève, permettaient de solenniser l'événement avant de se réjouir. Leur pérennité témoignait notamment du fait que les manifestations de joie devaient survenir dans un cadre institutionnalisé, parfaitement réglé et sous contrôle. Mais la monarchie ne limita pourtant pas sa communication aux rituels, même si ces derniers faisaient sens. L'analyse des décorations de feux d'artifice et l'importance de la synesthésie ont montré combien le pouvoir politique cherchait à atteindre un émerveillement quasi-pédagogique, destiné à susciter admiration et manifestations de joie en plein cœur de la ville, là où le souverain était de plus en plus absent physiquement. À ce sujet, l'étude des feux d'artifice s'est révélée particulièrement riche puisque les décorations de ces derniers évoluèrent des stéréotypes mythologiques vers des représentations plus réalistes, en vue d'immerger le spectateur dans l'information que le feu d'artifice célébrait. L'évolution stylistique des décorations des feux d'artifice n'était pas seulement d'ordre esthétique car elle répondait aussi à un changement dans la perception de la gloire royale au sein de l'urbain. La recherche du réalisme dans les décors, doublé d'une mise en scène en trois dimensions autour des feux d'artifice, invitaient le spectateur urbain à imaginer la gloire royale, au travers des victoires ou des paix célébrées, par exemple. Aux yeux du régime, les décorations des feux d'artifice étaient donc un support sécularisé pour justifier la guerre auprès d'un public urbain de plus en plus critique. Ainsi, le pouvoir visuel ne servait pas seulement une entreprise d'information des sujets car ces tableaux, animés au moyen des feux d'artifice, participaient directement d'une communication monarchique essentielle dont la capitale devenait progressivement l'espace par excellence. Le visuel supplantait les autres sens et devait susciter une émotion doublement pédagogique, d'une part pour rappeler la sujétion envers ce qui apparaissait comme magnifique et, d'autre part, pour rappeler la présence dominante de l'État en plein cœur de la ville. Au regard des ambitions politiques, l'aspect sensoriel était beaucoup trop important pour en limiter l'étude aux effets d'artifice. Conformément à la perception élitaire d'un peuple sensoriel, à

défaut d'être rationnel, les cinq sens avaient aussi valeur de supports. C'est ainsi que la vue, le bruit, l'odeur et le goût ont tour à tour fait l'objet d'une étude poussée au cours de la thèse, mettant en exergue l'importance fondamentale du « coup d'œil » dans les manières de vivre et de voir la ville en ces temps extraordinaires de réjouissances monarchiques.

Si les feux d'artifice occupent une place prépondérante, l'étude du sujet n'a pas fait l'impasse sur toutes les formes d'amusement urbains organisées par les élites urbaines, à travers les distributions de vivres, les orchestres publics, les jeux, les promenades de chars, les vauxhalls également. C'est, cependant, au prisme des perceptions élitaires, que peut se faire l'analyse des plaisirs de la joie décrétée au cœur de la ville. Émouvoir et faire mouvoir les Parisiens procédaient, inexorablement, d'une vision essentialiste du peuple, selon laquelle les sujets n'étaient capables que d'émotion, faute de réflexion. C'est en partie cette perception-là qui expliqua les initiatives du pouvoir pour transformer les réjouissances en actes de bienfaisance, afin de créer une unité, même superficielle, dans les quartiers les plus populaires de Paris. Ces gestes de charité en temps de réjouissances devaient au moins susciter l'intérêt des habitants de la capitale, même si la démarche, particulièrement visible avec les jets d'argent, soulignait un des paradoxes latents des réjouissances monarchiques : acquérir l'intérêt et les acclamations des sujets, alors même que ces derniers n'avaient aucune existence politique reconnue en dehors des théories politiques. En étant une vaste illustration du processus du don/contre-don dans la ville, les réjouissances monarchiques devenaient alors une parfaite illustration à la fois de la recherche de l'unité publique, et des moyens mis en œuvre pour susciter des démonstrations de joie – ou des marques d'une approbation enthousiaste du pouvoir politique.

L'aspect vertical, des élites au pouvoir vers les sujets de la capitale, constitua, certes, une dimension fondamentale de ce travail, mais celle-ci était très largement tronquée sans l'étude des manières de répondre à ces exigences, des manières de percevoir et de vivre réellement la joie publique, bien au-delà des projets et des espoirs tacites du régime monarchique. Il s'agissait alors d'analyser les réponses aux sollicitations du pouvoir. Loin de se limiter à des actes d'obéissance, elles révélaient, dans leur complexité, pourquoi et comment les manifestations de joie procédaient d'une réelle faculté de jugement des sujets parisiens. En effet, s'approprier les codes de la joie publique servait des processus de détournement, voire de transgression, potentiellement à des fins contestataires. Pour beaucoup de Parisiens, les réjouissances étaient d'abord une affaire de conformisme à exprimer au regard de ses pairs. Ainsi, lorsque les communautés de métier se cotisaient pour payer la messe d'un *Te Deum*, lorsque les Six corps de marchands participaient au financement des illuminations publiques, l'intérêt était de faire preuve d'obéissance, de zèle parfois et, dans tous les cas, de faire acte de soumission vis-à-vis du pouvoir royal et des autorités urbaines. L'intégration des dames de la Halle, lors de leurs compliments à la famille royale, dans l'espace du château de Versailles en est un autre exemple. Seules députées du menu peuple urbain à jouir de ce privilège, les harengères portaient officiellement le témoignage de la joie populaire de la Ville jusqu'aux pieds du souverain.

Rares, cependant, étaient les critiques directes adressées au pouvoir politique ou aux autorités urbaines. Les chansons dénonçaient avant tout les conditions auxquelles était réduite la population parisienne pendant les réjouissances. Une corrélation se dessinait ainsi entre la possibilité de voir le feu d'artifice et la capacité des sujets à participer aux réjouissances. L'exclusion spatiale symbolisait très nettement l'exclusion politique de la population, ce qui revenait à nier le premier dessein des réjouissances qui était de rassembler toute la société urbaine et célébrer, même de manière cloisonnée, l'événement monarchique en commun. Outre les chansons, la population, privée de parole publique, réduite aux acclamations et à quelques mauvais discours, disposait d'une pléthore de gestes susceptibles d'énoncer une critique à l'égard du pouvoir. Le silence était le premier d'entre eux et son utilisation lors de certaines réjouissances monarchiques le définissait comme une forte marque désapprobatrice. De tous les témoignages analysés, il apparaît nettement que la population parisienne pouvait aisément prendre part aux réjouissances sans pour autant approuver le pouvoir royal par les traditionnelles acclamations. Les Parisiens savaient donc composer avec les gestes de la joie publique, fabriquant ainsi leur propre discours à l'égard de la Couronne. À l'épreuve du silence ou plus rarement de l'absence, les manifestations de joie étaient d'autant plus identifiées comme une émotion sociale et urbaine attendue, qu'elles prenaient la forme d'un jugement tacite, prompt à désavouer les élites politiques. L'une des grandes certitudes qui ressort de la thèse est cette idée selon laquelle l'expérience de la joie publique ne se réduisait jamais à une obéissance passive telle qu'elle était envisagée – et espérée – par les autorités urbaines et gouvernementales. Les Parisiens s'appropriaient les réjouissances aussi bien en répondant aux sollicitations du pouvoir qu'en faisant des réjouissances monarchiques une occasion de traverser la ville pour venir s'y amuser. Mais les normes de la joie publique, patiemment inculquées par le pouvoir, firent systématiquement l'objet d'une appropriation par les sujets qui, de fait, fabriquaient leur propre culture de l'approbation. Constituée de discours et de gestes traditionnels, progressivement détournés pour créer un langage critique qui ne désavouait jamais totalement le pouvoir, celle-ci démontrait combien ce dernier avait su fixer les cadres et les règles de l'approbation urbaine, sans jamais en imposer totalement le contenu. Les acclamations, les pétards et tous les supports ludiques, contribuaient alors à la fabrication d'un discours ambigu, souvent empreint d'une critique à peine voilée. Cet entre-deux, entre approbation et désapprobation, se manifesta de plus en plus dans les combats politiques, pro-parlementaires des années 1770. Si le retour du Parlement de Paris en 1774 fut le premier exemple d'un détournement transgressif des gestes de joie au profit des magistrats, le processus s'intensifia en 1787 puis en 1788. À l'ombre du Palais, toute l'île de la Cité devenait un espace où le droit de se réjouir en dehors des exigences monarchiques était plus que jamais revendiqué et peu à peu conquis, à force de pétards et de fusées. Désormais, les manifestations de joie étaient strictement destinées à soutenir le combat parlementaire, face à une monarchie jugée despotique. Celles qui entourèrent la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf sont particulièrement révélatrices du changement de perspective opéré dans la dernière décennie de « l'Ancien régime ». Plus que son histoire, c'était sa légende du premier Bourbon que les Parisiens

mobilisaient. L'appropriation spatiale autour des grilles participait à la création d'un nouveau message politique. Les illuminations, les fusées, les révérences, les chants autour de la statue devaient signifier la recherche d'une nouvelle forme de perfection royale. Celle-ci passait désormais par un unanimisme dans les comportements que seules les manifestations de joie autour du mythe consensuel d'Henri IV pouvait construire. Spontanément, les Parisiens détournaient encore une fois les codes de l'illumination et faisaient du premier Bourbon l'objet exclusif de leurs manifestations de joie. Sans aucune transgression particulière, la référence à un autre imaginaire du pouvoir royal impliquait de célébrer un pouvoir idéalisé pour mieux contester indirectement le pouvoir actuel. Le détournement des traditionnelles manifestations de joie leur permettait ainsi de sanctuariser non seulement la représentation d'Henri IV mais également l'espace de ces nouvelles manifestations de joie. Ce n'était donc pas seulement le pouvoir royal d'un autre temps qui était ainsi valorisé, c'était aussi l'idéal d'une communauté de sujets autour d'un monarque considéré comme vertueux. En dépit de la valeur fictive de ces gestes, les lampions symbolisaient malgré tout une nouvelle forme d'approbation, dont les gestes traditionnels étaient cette fois subtilement conditionnés par la capacité du pouvoir à se montrer modéré. En d'autres termes, pour l'imaginaire de la royauté qu'elle représentait et parce qu'elle était familière des Parisiens, la statue d'Henri IV fut le point de repère d'une nouvelle culture de l'unité autour de la figure royale. Les conditions de sa pérennité exigeaient alors de détourner d'autres supports traditionnels de la joie publique, à l'instar des transparents. Traditionnellement utilisés pour énoncer des acclamations autour de ses lampions, ces derniers servirent un nouveau langage acclamatif. Le transparents mêlaient une marque de joie traditionnelle, auparavant conformiste et convenu (le transparent autour d'une bougie) et la modernité du langage acclamatif. En conjuguant le support traditionnel à la nouveauté du message, le transparent apparaissait comme un des meilleurs symboles des manifestations de joie bourgeoises de 1788. Le conformisme formel servait un anti-réformisme caractéristique de la culture politique parisienne. Le transparent n'était donc plus seulement une vitrine pour énoncer son conformisme politique, il devenait un objet d'expression publique, une véritable tribune politique où la lueur des bougies révélait entre les lignes une opposition à peine voilée au gouvernement. Là, et seulement là, à partir de pratiques culturelles que l'État avait toujours captées à son profit, s'opérait une progressive politisation contre la monarchie d'Ancien régime. L'espace urbain, nouvellement investi par des gestes critiques, détournant ceux de la joie traditionnelle, prenait une autre dimension car d'espace d'approbation, il devenait un espace d'expression publique. Naturellement, les bouleversements politiques des années 1788 et 1789 renforcèrent ces évolutions dans les manières de manifester sa joie dans la ville. Les événements de 1789 montrent tous une remise en cause de la naturalité de la joie publique car désormais, les manifestations de joie ne survenaient que lorsque Louis XVI acceptait de reconnaître la légitimité des nouvelles instances de représentations des sujets-citoyens. En définitive, les événements de 1789, étudiés au travers des joies publiques, initièrent une des grandes transformations de la perception de Paris, à savoir l'évolution d'une capitale célébrant au rythme d'une joie décrétée par la royauté vers

une joie citoyenne décrétée par les nouvelles institutions représentatives des sujets. Nous passons ainsi d'un devoir de se réjouir à un droit de se réjouir, indépendamment des ambitions du pouvoir monarchique.

Finalement, l'histoire des réjouissances et de la joie publique à Paris au XVIII[e] siècle permet de (re)penser l'idée de communication politique dans un espace parisien ainsi revisité.

17. Jennifer VANZ : *L'invention d'une capitale : Tlemcen VII[e]-IX[e]/XIII[e]-XV[e] siècle.* Thèse sous la direction de Christophe PICARD, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, soutenue à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne le 2 décembre 2016.

Au début du XIII[e] siècle, la décomposition de l'Empire almohade entraîne l'affirmation progressive de nouvelles dynasties qui se partagent ses territoires : au Maghreb, entre les Mérinides, à l'ouest, et les Hafsides, à l'est, les Abdelwadides prennent le pouvoir à Tlemcen qui devient, entre le XIII[e] et le XV[e] siècle, la capitale de leur royaume, c'est-à-dire un centre politique, économique et intellectuel dont la prééminence est reconnue et s'exprime de façon à la fois symbolique et matérielle. L'affirmation de ce nouveau statut ne doit toutefois pas faire oublier que le Maghreb, et plus particulièrement l'espace que l'on a aujourd'hui l'habitude de désigner sous le terme de « Maghreb central », est un espace assez peu urbanisé. L'étude se concentre donc sur une ville située dans un environnement à forte dimension tribale, bien décrite par Ibn Khaldûn, où la sédentarité n'est pas le mode de vie majoritaire. L'agitation tribale mais aussi sa position géographique l'exposant aux menaces incessantes de ses deux voisins auraient ainsi fait de Tlemcen une capitale de second ordre, l'historiographie ayant alors privilégié l'étude des dynasties concurrentes mérinide et hafside et de leur capitale respective, Fès et Tunis.

Ces spécificités font de Tlemcen un laboratoire d'étude particulièrement riche. La démarche retenue se propose d'envisager la ville en tant qu'objet d'étude à part entière et non comme le simple cadre d'événements politiques. Il s'agit donc d'envisager la ville comme le fruit d'une construction sociale à laquelle divers acteurs prennent part, notamment le pouvoir souverain, mais pas seulement. Enjeu de stratégies discursives, d'investissements matériels et symboliques, la ville gagne à être appréhendée à la lumière des rapports sociaux, politiques mais aussi spatiaux qui la façonnent.

Cette démarche trouve ses fondements dans les profonds renouvellements qui ont marqué l'historiographie depuis le début des années 2000. Il s'agit, d'abord, des nombreux travaux de médiévistes qui, tant dans le domaine de l'histoire des pays d'Islam que dans celui de l'Occident latin, ont remis l'espace au cœur de l'analyse historienne. Leurs réflexions se sont alors articulées autour de trois axes principaux : celui de l'histoire politique, autour des notions de territoires et de territorialités ; celui de l'histoire du peuplement et de l'occupation des sols ; et enfin, celui des représentations et de l'imaginaire de l'espace. À ce regain d'intérêt pour l'espace défini d'abord et avant tout comme une

construction sociale, s'ajoute le profond renouveau des études sur le Maghreb médiéval, depuis les thèses sur Bougie et Tunis de Dominique Valérian et Jean-Pierre Van Staëvel, en passant par les fouilles archéologiques (notamment celles menées sur la ville islamique par Patrice Cressier) et les thèses plus récentes de Serge Gubert, Elise Voguet, Mehdi Ghouirgate, Yassir Benhima, Ramzi Rouighi, jusqu'aux importants programmes de recherche dirigés par Pascal Buresi sur la chancellerie almohade, Elise Voguet sur le Touat ou Cyrille Aillet sur l'ibadisme maghrébin. Autant de travaux qui ont posé des jalons indispensables à une meilleure compréhension du Maghreb médiéval et qui ont profondément stimulé mes réflexions. Ce renouveau porte non seulement sur les analyses historiques mais aussi sur les éditions de textes produits dans le Maghreb médiéval, domaine dans lequel il reste encore beaucoup à faire.

Les sources mobilisées dans ce travail afin d'appréhender l'émergence et l'essor de Tlemcen en tant que capitale d'un nouveau pouvoir se caractérisent par leur grande hétérogénéité et une répartition fort déséquilibrée en fonction des périodes. Aussi, les problématiques qui peuvent être étudiées à un moment donné ne peuvent pas toujours l'être pour d'autres périodes. D'où, une image non pas globale et encore moins complète, de ce que Tlemcen a été entre les XIII^e^ et XV^e^ siècles, mais un éclairage partiel et partial en fonction de ce que les sources nous donnent à voir.

Pour les périodes les plus anciennes et antérieures au XIII^e^ siècle, Tlemcen est, de fait, relativement peu présente dans les sources, même si les quelques mentions que l'on retrouve chez les géographes arabes, dans une dizaine de lettres de la Geniza du Caire ou encore dans les chroniques almohades, permettent d'esquisser ce que Jean Devisse qualifiait de « préhistoire » de cette capitale[1]. Mais, c'est essentiellement à partir du XIV^e^ siècle, et plus encore dans la seconde moitié de ce siècle, que les sources se multiplient. La plus célèbre est bien sûr le *Kitâb al-ʻibar* d'Ibn Khaldûn (m. 1406), qui a exposé les lois générales de l'histoire avant de s'intéresser notamment au Maghreb et aux différentes tribus qui, mues par une *ʻasabiyya* plus ou moins puissante, sont parvenues à fonder un État. C'est de cette même période que datent, en outre, les premiers textes dédiés la dynastie abdelwadide, sous le règne d'Abû Hammû II (r. 1359-1389) : l'ouvrage de Yahyâ b. Khaldûn (m. 1378/1379), frère du célèbre ʻAbd al-Rahmân, la chronique anonyme du *Zahr al-Bustân* auxquels on peut ajouter le miroir aux princes, rédigé par le souverain abdelwadide lui-même. Cette lumière que les sources produites sous le patronage du souverain Abû Hammû II jettent sur la seconde moitié du XIV^e^ siècle, s'éteint ensuite pour ne réapparaître que dans la seconde moitié du XV^e^ siècle avec l'ouvrage d'al-Tanasî et le traité de *hisba* du juriste tlemcénien, al-ʿUqbânî, textes auxquels on peut ajouter le dictionnaire biographique, plus tardif, d'Ibn Maryam consacré aux saints et savants de la ville. C'est ce corpus de textes produits à Tlemcen qui a constitué le socle de cette recherche. Leur analyse ne pouvait toutefois pas faire l'économie de la confrontation, lorsque cela était possible et

[1] J. DEVISSE, « Routes de commerce et échanges en Afrique occidentale en relation avec la Méditerranée, un essai sur le commerce africain médiéval du XI^e^ au XVI^e^ siècle », *Revue d'Histoire économique et sociale*, 50/1, 1972, p. 71.

pertinent, avec d'autres sources produites dans des contextes et des milieux différents. Il s'agit, en premier lieu, des sources historiographiques produites au Maghreb, principalement sous le patronage des dynasties concurrentes mérinides et hafsides, ainsi que de l'œuvre monumentale d'Ibn Khaldûn, mais aussi de sources historiographiques produites en al-Andalus et dans l'Égypte mamelouke, ou encore de dictionnaires biographiques, d'hagiographies, de récits de voyage ou de traités politiques. À ces sources arabes qui permettent de décentrer le regard par rapport à Tlemcen, s'ajoutent des sources latines, judéo-arabes ou hébraïques, dont la prise en compte, bien que non exhaustive dans ce travail, avait pour objectif d'élargir le champ de vision et de décloisonner les différents points de vue.

I .LES REPRESENTATIONS HISTORIOGRAPHIQUES D'UNE CAPITALE

L'enquête débute sur ce qui finalement distingue le plus la capitale des autres villes, à savoir qu'elle est un lieu sur lequel « les acteurs sociaux projettent une certaine image de la prééminence[1] ». À ce titre l'historiographie est un vecteur de choix pour affirmer la supériorité de Tlemcen et faire émerger une image de cette ville en tant que capitale de la dynastie abdelwadide. Cette représentation est d'abord envisagée à travers l'historiographie abdelwadide telle qu'elle s'élabore à partir de la seconde moitié du XIV^e^ siècle sous le patronage du souverain Abû Hammû II. Comme leurs voisins mérinides et hafsides, les Abdelwadides font de la mise en récit de leur histoire un outil de légitimation de leur pouvoir et, dans ce cadre, Tlemcen, leur capitale, occupe une place de choix. Plusieurs strates d'écriture ont alors pu être mises au jour : une première strate, aujourd'hui perdue, datant de la fin du XIII^e^ et début du XIV^e^ siècle ; une seconde, sous l'égide d'Abû Hammû II, dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle et une troisième, à la fin du XV^e^ siècle. Ces ouvrages mobilisent des genres littéraires variés et ce afin de mettre en exergue le lien privilégié unissant la dynastie à sa capitale. Ce faisant, Tlemcen revêt une fonction légitimante : c'est la ville qui légitime le pouvoir de la dynastie et la perdre implique la déchéance du souverain. Les stratégies narratives déployées afin de rappeler le passé antéislamique et prophétique de la ville, les événements fondateurs comme le siège des années 1299-1307, mais aussi les modalités de dénomination des espaces, contribuent à affirmer le nouveau statut de capitale de Tlemcen et son appropriation symbolique par la dynastie abdelwadide (Chapitre I).

Cette historiographie abdelwadide s'est développée dans le cadre d'une concurrence avec la dynastie voisine mérinide. Entre ces deux dynasties, la compétition tant militaire qu'historiographique s'est cristallisée autour d'une ville, Tlemcen. Faire de Tlemcen un lieu de conflits permettait d'abord, à la dynastie mérinide, de donner l'image d'un pouvoir abdelwadide fragile, incapable de préserver sa capitale des attaques menées contre elle, oscillant d'une allégeance à l'autre. Mais en l'intégrant dans

[1] P. BOUCHERON, D. MENJOT, P. MONNET, « Rapport introductif », dans *Les villes capitales au Moyen Âge, XXXVI^e^ Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Istanbul, 1^er^-6 juin 2005*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 13.

la construction de son propre espace de légitimité, les Mérinides reconnaissaient la place stratégique de Tlemcen tant du point de vue militaire, politique, économique mais aussi symbolique lorsqu'elle se veut l'héritage d'un passé idrisside reconstitué. L'ensemble de ces récits ne prend pourtant tout son sens que si l'on veut bien redonner à la dynastie abdelwadide un rôle autre que celui d'acteur passif. Les chroniques abdelwadides témoignent ainsi de la manière dont la dynastie s'est appropriée non seulement des évènements aussi décisifs que des sièges, des conquêtes et des expéditions mais aussi l'histoire en faisant des Idrissides ou des Sulaymanides leurs ancêtres. Ces écritures de l'histoire mérinide et abdelwadide, centrées sur Tlemcen témoignent à quel point cette ville était un lieu privilégié de l'expression des loyautés et des identités de chacune des dynasties concurrentes (Chapitre II).

Enfin après avoir analysé les représentations de Tlemcen dans l'historiographie maghrébine, il convient de décentrer le regard pour se tourner vers les images dont la ville a été l'objet ailleurs dans le monde islamique, en al-Andalus et en Orient, mais aussi dans les États latins méditerranéens pour lesquels elle représente un intérêt stratégique. Ces récits font de Tlemcen la capitale du royaume abdelwadide témoignant de la réussite de la dynastie à s'imposer comme acteur du jeu politique maghrébin. Ils témoignent également de la circulation des informations et de l'interaction des historiographies qui mobilisent des matériaux communs réagencés au gré des besoins de chacun des pouvoirs (Chapitre III).

II. La construction sociale d'une capitale : pratiques et acteurs

Toutefois ces représentations ne peuvent suffire à faire de Tlemcen une capitale et « les discours symboliques demandent à être projetés dans l'espace concret[1] ». C'est pourquoi, la seconde partie de ce travail a pour objectif d'analyser la construction sociale de la ville à partir des acteurs (élites politiques, élites savantes et gens du commun) et de leurs pratiques afin de montrer combien les rapports sociaux modèlent l'espace urbain et participent de la construction du statut de capitale.

Le pouvoir, d'abord, fait de la ville un espace de légitimation en marquant sa présence par la pierre mais aussi par ses déplacements et ses sorties qui sont l'objet d'une véritable mise en scène. L'analyse des investissements réalisés par les deux dynasties, abdelwadide et mérinide, qui ont contrôlé Tlemcen, entre le XIII^e^ et le XV^e^ siècle, révèle ainsi des stratégies différenciées qui résultent tant du rapport entretenu avec la ville (capitale héritée pour les Abdelwadides, ville conquise pour les Mérinides) que de discours de légitimation puisant dans des registres différents. Alors que les Mérinides ont multiplié les fondations pieuses dédiées à de saints personnages et localisées *extra muros*, les Abdelwadides ont opté pour des fondations consacrées à la mémoire des membres de la famille régnante, toutes localisées à Tlemcen-Tagrârt (Chapitre IV).

[1] Cl. Gauvard, « Rapport introductif », dans *Les villes capitales au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 287.

L'importance des saints dans la politique édilitaire des Mérinides est un indice patent de la place essentielle qu'ils acquièrent dans la structuration de l'espace urbain et dans la construction de son statut de capitale. Saints et savants, par leur présence, contribuent à l'affirmation de ce statut. En ce sens, le tombeau d'Abû Madyan localisé dans les environs de la ville à la fin du XII^e^ siècle a, sans aucun doute, joué un rôle décisif dans l'affirmation de la ville en tant que centre intellectuel et spirituel de premier plan à l'échelle du Maghreb. C'est en effet dans les décennies qui suivent qu'émergent les premières grandes figures savantes de Tlemcen, au moment où les Banû ʿAbd al-Wâd montent en puissance. La ville devient alors un enjeu essentiel où s'affrontent le pouvoir politique, les savants et les saints. L'analyse des pratiques quotidiennes et des déplacements dans la ville dévoile les tensions qui surgissent entre ces différents acteurs sociaux qui se disputent le contrôle de la ville sur le plan symbolique et matériel. Tant par leurs pratiques quotidiennes que par la localisation de leur tombe, saints et savants tentent de s'approprier l'espace urbain et contribuent à sa sacralisation, concurrençant ce faisant le pouvoir souverain (Chapitre V).

Enfin, cette concurrence pour la maîtrise de l'espace urbain entre pouvoir souverain et élites savantes passe également par la définition de normes juridiques dont la vocation est d'instaurer un ordre social urbain idéal. C'est ce que donne à voir le traité de *hisba* rédigé dans la seconde moitié du XV^e^ siècle par al-ʿUqbânî. À travers une rhétorique des lieux, l'enjeu est de préciser la place qui est dévolue à chacun dans l'espace urbain et notamment à certains groupes sociaux tels que les femmes ou les *dhimmî*-s. Les décalages entre normes juridiques et pratiques sociales n'en apparaissent pas moins, soulignant à quel point l'espace est l'objet permanent de tensions, de négociations et de compromis (Chapitre VI).

III. L'AFFIRMATION DE TLEMCEN AU SEIN D'UN NOUVEL ESPACE REGIONAL ET DANS LES RESEAUX MEDITERRANEENS ET TRANSSAHARIENS

La troisième partie, enfin, envisage la capitale à une plus petite échelle afin de mettre au jour sa centralité et son rayonnement dans un espace régional mais aussi dans les réseaux commerciaux méditerranéens et transsahariens.

Qualifier Tlemcen de capitale implique en effet de s'interroger sur le territoire qu'elle domine et de saisir les modalités de construction, de contrôle et de gestion mises en œuvre par la dynastie abdelwadide. Capitale excentrée par rapport aux autres espaces dominés par la dynastie, c'est la question de son intégration dans un ensemble territorial plus vaste, celui d'un royaume, qui est posée. Dans un monde social dont l'organisation est majoritairement tribale et où les espaces ne sont pas délimités par des frontières, la pertinence du concept de territoire est discutée. Plutôt qu'un territoire contrôlé par la dynastie abdelwadide à partir de sa capitale, ce que les sources donnent à voir, ce sont des espaces mouvants sur lesquels la dynastie projette son pouvoir, où se superposent plusieurs

territorialités et dont l'articulation est de nature réticulaire. À partir de leur capitale, les Abdelwadides mettent donc en place une domination relativement lâche centrée sur quelques villes chefs-lieux de province, l'enjeu étant non pas de contrôler des territoires mais des réseaux (Chapitre VII).

L'étude de ces réseaux fait l'objet de la dernière partie. En effet, Tlemcen doit aussi son statut à sa position stratégique au cœur des réseaux économiques. Or, cette position ne doit rien au hasard : elle est le résultat d'un long processus, favorisé par les différents pouvoirs qui ont contrôlé la ville, et qui connaît son apogée entre les XIII^{e} et XV^{e} siècles. L'essor économique de Tlemcen est ainsi envisagé à la lumière des évolutions qui ont cours au nord de la Méditerranée, au Maghreb et au sud du Sahara en reconnectant des historiographies trop souvent cloisonnées. Le XI^{e} siècle apparaît alors comme un moment charnière où, sous l'impulsion des tribus zénètes, la ville s'affirme comme un carrefour commercial entre Méditerranée et Sahara. Ce faisant, lorsque les Abdelwadides s'emparent du pouvoir et font de Tlemcen leur capitale, son rôle au centre des réseaux marchands est bien affirmé et son choix s'impose à eux. Dès lors, la position de Tlemcen dans les réseaux dépend de sa capacité à drainer les flux en provenance des ports et des routes du sud, à les redistribuer et donc à jouer un rôle d'interface. Le pouvoir abdelwadide œuvra activement en ce sens, garantissant le bon déroulement des activités commerciales dont ils tiraient par ailleurs profit (Chapitre VIII).